** Année 1956. — N° 41 C. R. Le Numéro : 15 francs. Mercredi 27 Juin 1956 **

JOURNAL OFFICIEL
DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 600 fr. ; ÉTRANGER : 1.600 fr.
(*Compte chèque postal*: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7° | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1955-1956 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 59e SEANCE

Séance du Mardi 26 Juin 1956.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1277).

2. — Dépôt d'une question orale avec débat (p. 1278).

3. — Prolongation d'un délai constitutionnel (p. 1278).

4. — Organismes extraparlementaires. — Représentation du Conseil de la République (p. 1278).

5. — Scrutin pour l'élection de délégués représentant la France à l'Assemblée de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (p. 1278).

6. — Questions orales (p. 1278).

Information:

Question de M. Jacques Debû-Bridel. — Ajournement.

Affaires économiques:

Question de M. Yves Estève. — MM. Jean Masson, secrétaire d'Etat aux affaires économiques; Yves Estève.

Affaires étrangères:

Question de M. Ralijaona Laingo. — MM. Christian Pineau, ministre des affaires étrangères; Ralijaona Laingo.

France d'outre-mer:

Question de M. Ralijaona Laingo. — Ajournement.

7. — Politique au Maroc et en Tunisie. — Discussion d'une question orale avec débat (p. 1280).

Discussion générale: MM. Michel Debré, Christian Pineau, ministre des affaires étrangères; Durand-Réville, Marcel Plaisant, président de la commission des affaires étrangères; Louis Gros, Léonetti, Radius, Razac, Gabriel Puaux, Rogier, Ernest Pezet.

Renvoi de la suite de la discussion.

8. — Election de délégués représentant la France à l'Assemblée de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (p. 1298).

Présidence de M. Ernest Pezet.

9. — Politique au Maroc et en Tunisie. — Suite de la discussion d'une question orale avec débat (p. 1298).

Suite de la discussion générale: MM. Chaintron, Antoine Colonna, Michel Debré.

Proposition de résolution, avec demande de priorité, de M. Abel-Durand. — M. Abel-Durand.

Amendement de M. Antoine Colonna. — MM. Antoine Colonna, Rogier. — Adoption.

Adoption, au scrutin public, de la proposition de résolution modifiée de M. Abel-Durand.

10. — Transmission d'un projet de loi (p. 1305).

11. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 1305).

12. — Dépôt de rapports (p. 1305).

13. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1305).

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à quinze heures vingt minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du vendredi 22 juin a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Conseil de la République que j'ai été saisi de la question orale avec débat suivante:

« M. Michel Debré a l'honneur de demander à M. le président du conseil s'il estime compatible avec le rappel des disponibles et l'effort militaire demandé à la nation la place laissée à la radiodiffusion nationale aux propagandes de trahison. »

Conformément aux articles 87 et 88 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date du débat aura lieu ultérieurement.

— 3 —

PROLONGATION D'UN DELAI CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale communication de la résolution suivante que l'Assemblée nationale a adoptée dans sa séance du 22 juin 1956, comme suite à une demande de prolongation de délai que le Conseil de la République lui avait adressée:

« L'Assemblée nationale, par application du dernier alinéa de l'article 20 de la Constitution, décide de prolonger de trente jours le délai constitutionnel de deux mois dont dispose le Conseil de la République pour examiner en première lecture le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur la propriété littéraire et artistique. »

Acte est donné de cette communication.

— 4 —

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

Représentation du Conseil de la République.

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale demande au Conseil de la République de procéder à la désignation d'un représentant au conseil supérieur de la sécurité sociale et d'un représentant à la commission supérieure des allocations familiales (application des articles 108 et 113 du décret modifié du 8 juin 1946).

Conformément à l'article 19 du règlement, j'invite la commission du travail et de la sécurité sociale à présenter des candidatures et à remettre à la présidence dans le moindre délai le nom de ses candidats.

Il sera procédé à la publication de ces candidatures et à la nomination des représentants du Conseil de la République dans les formes prévues par l'article 16 du règlement.

— 5 —

SCRUTIN POUR L'ELECTION DE DELEGUES REPRESENTANT LA FRANCE A L'ASSEMBLEE DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

M. le président. L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection de cinq délégués représentant la France à l'assemblée de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Ce scrutin va avoir lieu dans le salon voisin de la salle des séances, en application de l'article 76 du règlement.

Aux termes du décret n° 52-789 du 2 juillet 1952, la majorité absolue des votants sera requise à tous les tours de scrutin.

Conformément à l'article 76 du règlement, les élections ont lieu au scrutin secret.

Je prie M. Monsarrat, secrétaire du Conseil de la République, de bien vouloir présider le bureau de vote.

Il va être procédé au tirage au sort de neuf scrutateurs titulaires et de trois scrutateurs suppléants qui assisteront MM. les secrétaires pendant les opérations de vote et qui se répartiront entre trois tables pour opérer le dépouillement du scrutin.

Sont désignés par le tirage au sort:

Comme scrutateurs titulaires:

1re table: MM. Satineau, Sempé, Jean-Eric Bousch;

2e table: M. Varlot, Mme Marcelle Devaud, M. Bataille.

3e table: MM. Marcel Boulangé, Hassan Gouled, de Rocca Serra.

Comme scrutateurs suppléants:

MM. Jean-Louis Rolland, Vandaele, Plazanet.

Le scrutin pour l'élection de cinq délégués représentant la France à l'assemblée de la Communauté européenne du charbon et de l'acier est ouvert. Il sera clos dans une heure.

(Le scrutin est ouvert à quinze heures vingt-cinq minutes.)

— 6 —

QUESTIONS ORALES

M. le président. L'ordre du jour appelle les réponses des ministres aux questions orales.

REPORT D'UNE QUESTION ORALE

M. le président. L'ordre du jour appellerait la réponse de M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de l'information à une question orale de M. Jacques Debû-Bridel (n° 745); mais M. le secrétaire d'Etat s'excuse de ne pouvoir assister à la présente séance.

En conséquence, cette affaire est reportée, conformément à l'article 86 du règlement.

ORGANISATION DU MARCHÉ DE LA POMME DE TERRE

M. le président. M. Yves Estève demande à M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques quelles mesures ont été prises pour organiser d'une façon rationnelle le marché de la pomme de terre primeur, en vue de permettre aux cultivateurs récoltants, durement éprouvés dans les campagnes précédentes, de recevoir un prix raisonnable, compte tenu des frais énormes de cette récolte et des déclarations faites par M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture à l'Assemblée nationale dans sa séance du 28 février 1956.

Il lui demande également si les importations réalisées ou en cours de réalisation ne dépassent pas les 10.000 tonnes prévues, contrairement aux promesses faites (n° 752).

La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques.

M. Jean Masson, *secrétaire d'Etat aux affaires économiques.* La question soulevée par notre collègue M. Estève traite d'un problème qui est posé chaque année au Gouvernement par l'apparition des pommes de terre de primeurs. C'est la connaissance des difficultés rencontrées l'année précédente par les producteurs qui m'a incité à instituer dès le mois d'avril, d'ailleurs en parfait accord avec mon collègue le secrétaire d'Etat à l'agriculture, un mécanisme d'intervention susceptible de garantir les intérêts légitimes des agriculteurs d'une part, ceux des consommateurs de l'autre.

Les études entreprises entre nos deux départements et les représentants des producteurs et du négoce spécialisé ont abouti à l'adoption de mesures susceptibles d'apporter au marché de la pomme de terre des éléments de stabilité s'opposant aux variations brutales toujours préjudiciables aux intérêts des uns et des autres.

Un barème de prix a été établi fixant pour des périodes précises les cours au-dessous desquels, afin d'assurer une rentabilité satisfaisante pour les producteurs, des mesures de soutien seraient aussitôt mises en place. D'autre part, des précautions étaient prises pour que les importations qui apparaîtraient éventuellement nécessaires du fait du retard de notre production ne risquent pas de désorganiser le marché.

Afin d'enlever aux importations la part d'incertitude qu'elles comportent lorsqu'elles sont dispersées au stade de négoce, la société interprofessionnelle de la pomme de terre a été l'attributaire unique d'une licence d'importation délivrée le 15 mai, alors même que les cours dépassaient de loin ceux qui étaient admis par le barème précité. A cette date, le retard de la végétation excluait toute livraison sur le marché national des pommes de terre de Bretagne et même du Midi. L'Espagne et l'Italie qui, avant le 15 mai, devaient fournir 13.000 tonnes au terme des accords n'avaient expédié que 2.900 tonnes.

Un contrôle strict des arrivages a pu ainsi être effectué et les importations complémentaires ont été arrêtées le 19 mai, portant au total sur 2.710 tonnes.

L'ensemble des achats à l'étranger de pommes de terre primeurs a donc été cette année limitée à 5.610 tonnes au total, alors que les seuls contingents des accords en prévoyaient 13.000, à savoir 10.000 tonnes d'Espagne et 3.000 d'Italie. Je rappelle simplement pour mémoire qu'en 1955 il avait été importé 16.500 tonnes de pommes de terre primeurs et, en 1954, 27.000 tonnes.

Les exportations de nos primeurs ont débuté le 22 mai. Elles n'ont porté à cette époque que sur de faibles tonnages expédiés en Grande-Bretagne. Les prix étaient alors à des niveaux élevés, la ressource restant faible comparée à la demande du marché national. C'est pourquoi j'ai dû fixer, à titre provisoire, des limites quantitatives à l'importation. Ces limites restèrent d'ailleurs très supérieures aux ventes réalisées en Angleterre en ce début de campagne.

Durant les premiers jours de juin, une évolution brutale de la situation aboutit à une baisse des cours très sensible. De 50 francs le kilogramme en culture fin mai, les prix tombèrent à 30 francs, c'est-à-dire à la limite admise pour le déclenchement d'une action de soutien.

Avec l'agrément de mon collègue de l'agriculture, j'ai sollicité du fonds de garantie mutuelle l'octroi d'un crédit de 200 millions de francs destiné à aider financièrement les exportations, dans la mesure où elles seraient déficitaires. Le comité directeur du fonds de garantie a donné un avis favorable à cette intervention dans sa séance du 4 juin dernier.

L'aide à l'exportation a varié successivement de 6 à 10 francs par kilogramme exporté. Des mesures spéciales ont été prévues pour les contrats de vente échelonnés; l'aide sera alors portée, si ces contrats ont été exécutés, à 15 francs par kilogramme.

Ces mesures ont atteint leur but puisqu'elles ont permis de soutenir l'exportation qui s'élève aujourd'hui à 6.750 tonnes et de réserver les intérêts des consommateurs des grands centres qui ont pu s'approvisionner en pommes de terre de primeurs à des prix raisonnables.

Mes services et ceux du secrétariat d'Etat à l'agriculture étudient actuellement les moyens de favoriser de nouvelles exportations afin d'assainir complètement le marché avant l'ouverture de la campagne de la pomme de terre de consommation, dont la récolte se révèle particulièrement abondante cette année. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Estève.

M. Yves Estève. Monsieur le ministre, mes premiers mots seront pour vous remercier d'avoir bien voulu répondre à la question posée. En premier lieu, qu'il me soit permis de vous faire remarquer la date de cette question: 18 mai 1956, c'est-à-dire deux ou trois jours après l'ouverture du marché breton, alors que mes collègues sénateurs des départements directement intéressés, Ille-et-Vilaine, Finistère et Côtes-du-Nord, venaient d'apprendre la décision de vos services d'une importation de 4.000 tonnes de pommes de terre d'Italie.

Cette décision avait été prise le 14 mai et les importations devaient s'échelonner entre le 15 mai et les 22 et 23 mai au rythme quotidien de 600 tonnes pour peser sur les cours jugés trop élevés par les services économiques. J'avoue très sincèrement que si j'avais pu prévoir la note en date du 25 mai diffusée par M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture je me serais très volontiers dispensé de vous signaler mon inquiétude et celle de mes collègues bretons, dont j'interprète ici les sentiments.

Ce document officiel nous a appris, par la presse du 27 mai, que le 19 mai, en effet, ainsi que vous venez de le rappeler, ces importations avaient été arrêtées par suite d'une baisse de 20 francs au kilogramme aux halles centrales de Paris et que seulement 2.710 tonnes de pommes de terre en provenance d'Italie étaient rentrées en France.

Je voudrais faire observer que cette dernière importation était excessive puisque, le 28 février 1956, à l'Assemblée nationale, M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture avait confirmé que toutes importations cesseraient le 15 mai. Cette mesure nous semblait donc inopportune et dangereuse et nous avions l'impression que le Gouvernement renouvellerait certaines erreurs faites les années précédentes. Je reconnais volontiers qu'il n'en a point été ainsi et que la politique que vous avez suivie et que vous venez de définir a eu d'heureux effets dont je vous demande de partager le mérite avec M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture.

Si, d'une part, nous connaissions l'existence de contrats commerciaux avec l'Espagne, nous ne pensions pas que le Gouvernement avait pris contact avec les producteurs italiens.

Vous avez eu raison en effet d'établir un prix-plafond et un prix-plancher dans l'intérêt du consommateur comme dans celui du producteur, mais je suis certain qu'en raison des frais énormes de cette culture et des intempéries, ce prix-plancher a été fixé trop bas.

Dans quelques jours, la récolte sera terminée et nos cultivateurs feront leur bilan. Ils n'ont pas, bien sûr, la pensée de retrouver les pertes immenses des années précédentes; mais, par contre, ils ont la prétention de trouver pour l'avenir, dans cette récolte, un prix rémunérateur de leurs peines.

Dans la campagne qui s'achève, les événements vous ont donné raison, mais la disparition sur le marché des pommes de terre de consommation courante de 1955 a facilité votre tâche. Il n'en sera peut-être pas toujours ainsi dans l'avenir.

C'est pourquoi, considérant que dans les années précédant l'application des décrets Gilmour, remontant à 1951, l'Angleterre a toujours été une cliente fidèle de la Bretagne, j'insiste très vivement pour que, dès maintenant, les services commerciaux français à Londres prennent contact avec leurs collègues britanniques en vue de préparer la saison prochaine. Cette année, l'hypothèque a été en partie levée. Il importe donc de continuer l'effort entrepris.

Puisque nous avons la bonne fortune de vous voir au banc du Gouvernement, monsieur le ministre, vous me permettrez de vous rappeler en terminant que nos cultivateurs de primeurs s'opposent d'une façon formelle à toute pression exagérée sur les cours, notamment pendant la première quinzaine du mois de mai, et vous demandent de ne plus comprendre dans les 213 articles conditionnant le salaire minimum interprofessionnel garanti cette production indispensable à la vitalité de la culture bretonne.

Ils estiment que cette incorporation, effectuée brutalement le 15 mai, n'a qu'une incidence bien faible dans le budget des consommateurs et des salariés. En conséquence, ils vous demandent de ne pas les décourager. Il serait vraiment regrettable que les cultures traditionnelles des côtes Nord de la Bretagne disparaissent pour un si petit inconvénient. Ce serait la fin de milliers de petites exploitations familiales et avec elle de centaines d'artisans ruraux. Ce serait aussi la ruine de milliers d'ouvriers agricoles attachés à cette culture dont le salaire sur les côtes est également fonction de la productivité, et notamment du prix de la récolte dans la période du 15 mai au 30 juin. Le Gouvernement se doit de les défendre tous et de les protéger. (*Applaudissements.*)

VENTE D'URANIUM DANS LE CADRE DU PROJET D'EURATOM

M. le président. M. Ralijaona Laingo demande à M. le ministre des affaires étrangères pour quelles raisons, dans le projet du « Petit Euratom à six », la Belgique conserve la possibilité de vendre son uranium aux Etats-Unis, alors que la France abandonne la totalité de sa production à l'autorité supranationale (n° 717).

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Christian Pineau, *ministre des affaires étrangères.* Mesdames, messieurs, dans le projet des experts, il est prévu de conférer à l'Euratom une priorité d'achat sur les ressources non engagées relevant des Etats membres ou de leurs dépendances. Cette règle s'applique sans discrimination à tous les Etats participants.

La priorité d'achat ne fait pas obstacle à ce que les matériaux fissiles produits dans des installations non communes soient utilisés par l'entreprise même qui les produit ou par d'autres entreprises dans le cadre d'un programme libre.

Dans l'élaboration du traité d'Euratom, les négociateurs ne peuvent pas ne pas tenir compte d'une situation de fait, à savoir l'existence d'accords de fournitures conclus entre certains pays membres et certains pays tiers, notamment l'accord entre la Belgique et les Etats-Unis auquel a fait allusion M. Laingo, mais la part des productions engagées en vertu des dispositions de cet accord va aller en diminuant au cours des prochaines années.

D'autre part, l'organisme d'approvisionnement sera tenu de satisfaire la demande. Il ne pourra refuser de fournir les matières premières qui lui seront demandées que s'il déclare en même temps l'état de pénurie, ce qui implique la répartition entre les pays membres de toutes les ressources disponibles.

Il y a là une garantie importante qui donnera à l'approvisionnement de toutes les industries nucléaires européennes une stabilité accrue. Cette stabilité encouragera par elle-même la prospection et le développement des ressources minières.

L'Euratom pourra en outre participer au financement nécessaire à ce développement et favoriser la constitution de stocks de sécurité, ce qui, nous l'espérons, devrait exclure pratiquement l'hypothèse de pénurie, compte tenu de l'accroissement des ressources d'uranium disponibles dans le monde.

Enfin, la France, dans le traité d'Euratom, n'entend aliéner aucun droit essentiel: ses entreprises nationales seront approvisionnées comme dans le passé; la recherche et la prospection d'uranium seront encouragées; elle pourra exporter dans les mêmes conditions que les autres pays membres, compte tenu de la situation particulière de la Belgique. Ce pays tendra d'ailleurs à rentrer dans le droit commun et la communauté peut s'attendre à recevoir des quantités accrues de minerai en provenance des territoires qui en dépendent.

Dans ces conditions, j'estime que les inquiétudes de M. Laingo peuvent être sur ce point apaisées.

M. Ralijaona Laingo. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Laingo.

M. Ralijaona Laingo. Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse, mais elle ne peut pas me satisfaire. (*Très bien! sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la*

droite.) Vous vous réfugiez derrière l'incertitude où nous sommes tous des termes mêmes du futur traité : c'est vraiment se moquer du monde!

Depuis février dernier, toutes les conférences internationales consacrées à ce problème, en particulier la dernière à Venise, ont retenu comme base de discussion le rapport des experts, dit rapport Spaak.

Or, qu'indique ce rapport ? Que la communauté atomique aura une priorité d'achat sur toutes les ressources en combustible nucléaire des Etats participants, excepté les ressources engagées. En clair, cela signifie que la communauté, si elle le désire — et qui peut en douter ? — aura la possession de tous les minerais atomiques produits par les cinq nations, plus évidemment le Luxembourg, sauf les ressources engagées.

Ce dernier membre de phrase vise uniquement les richesses considérables de la Belgique. Cette dernière a, en effet, passé avec les pays anglo-saxons un accord en vertu duquel elle s'engage à leur livrer 90 p. 100, puis 75 p. 100 de sa production d'uranium au Congo belge en échange, bien entendu, d'avantages considérables, notamment en matière d'industrie nucléaire.

Je note en passant que cet accord me paraît directement contraire aux règles du droit international qui régissent, depuis le traité de 1885, le commerce au Congo belge.

Ainsi la France va apporter en dot à l'Euratom toutes ses richesses en minerais nucléaires, richesses qui sont déjà connues comme très importantes, alors que l'Allemagne de Bonn, l'Italie, la Hollande, la Belgique et le Luxembourg en sont quasi démunis et tandis que le Congo belge livrera seulement 25 p. 100 de sa production.

Comment admettre que la France qui, avec Madagascar, pourra être d'ici peu en tête, avec l'Inde et le Brésil, de la production mondiale de thorium, métal dont les possibilités fissiles sont très prometteuses, puisse consentir un tel marché de dupes ? Comment nos négociateurs ont-ils pu penser que nous accepterions un tel dessaisissement alors que le seul de nos partenaires à pouvoir consentir un apport semblable au nôtre est dégagé par avance de toute obligation ?

Il y a là, vous le sentez bien, quelque chose d'inadmissible et s'obstiner dans cette voie, comme on semble vouloir le faire, serait directement contraire aux intérêts évidents de la France et de l'Union française et éclairerait d'un jour singulier les buts de ceux qui nous conduisent dans cette voie. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

REPORT D'UNE QUESTION

M. le président. L'ordre du jour appellerait la réponse de M. le ministre de la France d'outre-mer à une question de M. Laingo, mais M. le ministre de la France d'outre-mer, retenu à l'Assemblée nationale, s'excuse de ne pouvoir assister à la présente séance.

En conséquence, cette affaire est reportée, conformément à l'article 86 du règlement.

— 7 —

POLITIQUE AU MAROC ET EN TUNISIE

Discussion d'une question orale avec débat.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères quelle politique il compte appliquer au Maroc et en Tunisie.

Avant d'ouvrir la discussion générale, je dois faire connaître au Conseil de la République que j'ai reçu de M. le président du conseil un décret nommant, en qualité de commissaire du Gouvernement, pour assister M. le ministre des affaires étrangères:

M. Jean Basdevant, ministre plénipotentiaire, directeur général des affaires marocaines et tunisiennes.

Acte est donné de cette communication.

La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Mes chers collègues, dégagée de tout commentaire, la question orale qui vient cet après-midi en discussion, peut être exprimée en ces termes qui sont des termes crus: nous avons en un an perdu le Maroc et la Tunisie. Le Gouvernement en a-t-il conscience ? A-t-il conscience de ce qu'il doit faire pour remonter la pente, pour éviter l'effondrement définitif de la France en Afrique et, avec la France, de la liberté ? Tout ce qui sera dit aujourd'hui n'est que le développement de cette réflexion, le développement de ces questions et l'attente d'une réponse qui ne soit pas du vent.

Mesdames, messieurs, nous avons perdu le Maroc et la Tunisie.

Les causes en sont anciennes. Elles viennent d'abord d'une erreure de vocabulaire qui traduisait une erreur de jugement et une faute politique. L'objectif de la France, a-t-on dit pendant des années, est de donner rapidement l'indépendance au Maroc et à la Tunisie. Je me rappelle l'avoir dit à cette tribune, c'était une erreur. Ce n'est pas l'indépendance qui eût dû être l'objectif de notre action politique, mais l'apprentissage de la liberté et la marche vers la maturité suffisante pour établir un régime démocratique. Quand l'indépendance, c'est le droit au meurtre, c'est le sectarisme religieux et racial, c'est une menace de totalitarisme dont la seule modération est l'anarchie, l'indépendance n'est pas l'objectif d'une grande politique. Quand l'indépendance, au surplus, c'est le droit, c'est la quasi-fatalité de se rattacher à un système politique fondé sur la haine de l'Occident, de la chrétienté et de la France, l'indépendance n'est pas l'objectif d'une politique nationale.

Donc, c'est depuis très longtemps, puisqu'il y a très longtemps que nous parlions de notre politique au Maroc et en Tunisie, que nous avons péché non seulement contre la France, mais contre l'esprit. Nous avons péché d'autant plus que nous ne faisions rien, ni pour progresser dans le sens que nous indiquons, ni pour progresser dans le sens de l'éducation de la liberté et de la démocratie.

Ne revenons pas sur ce péché d'immobilisme. Nos discussions passées sur la Tunisie et le Maroc, vous vous en souvenez, mes chers collègues, toujours obtenues plus ou moins à contrecœur de gouvernements et de ministres qui ne paraissaient pas deviner l'acuité nationale et internationale qu'un jour prochain devait prendre l'Afrique, ces discussions, dis-je, sont aujourd'hui des documents pour l'histoire.

Le premier craquement est venu de Tunisie. Les événements, comme les hommes, y ont leur part de responsabilité. Des conventions ont été négociées et signées sous deux gouvernements successifs. Vous vous rappelez peut-être le débat de ratification. Cela sans doute ne vous paraît pas croyable, c'était il y a moins d'un an, en août dernier. Un certain nombre d'entre nous ont demandé au gouvernement d'alors de ne pas ratifier les conventions sans une organisation préalable du statut intérieur de la Tunisie et nous avons dit: si vous ne le faites pas, dès que paraîtra l'idée d'une Constituante, que ce soit à la veille des élections pour la campagne électorale ou que ce soit au lendemain de la réunion de la Constituante, pour affirmer la souveraineté de la nouvelle Assemblée, vos conventions ratifiées seront immédiatement en danger. Nous avions commis une erreur, car ce n'est pas avant la Constituante ou après la Constituante que les conventions sont mises en danger, mais c'est à la fois avant la Constituante et dès la réunion de cette Constituante. Avant même la réunion de cette assemblée constitutionnelle, un nouveau texte était publié qui abrogeait en fait les conventions ratifiées par le Parlement et, la Constituante une fois réunie, de nouvelles décisions rendaient caducs des points essentiels de ces conventions solennellement ratifiées.

Le craquement au Maroc n'a pas tardé après celui de la Tunisie. Quel Français, soucieux non seulement des affaires publiques mais simplement de l'honneur national, n'a pas conservé un souvenir amer comme du fiel des mois de l'été dernier ? L'incohérence de nos gouvernants, l'impuissance des pouvoirs publics à s'élever au niveau de l'intérêt national, les querelles partisanes l'emportant sur la patrie, l'odeur même de l'argent, l'ombre de douteuses intrigues accentuant notre faiblesse, voilà ce que nous ont donné les mois de l'été dernier. Nous nous sommes réveillés un beau jour d'automne avec une déclaration portant le nom charmant d'un village d'Ile-de-France et qui comportait de la part de l'Etat de multiples abandons réels en contrepartie de promesses confuses, de promesses qui ne pouvaient être tenues qu'en présence de beaucoup de force. D'où aurait pu venir cette résolution alors que cette déclaration était en fait l'aboutissement de longs mois marqués d'irrésolution et de faiblesse ? Le drame des Munich, ce n'est pas tant les « Munich » eux-mêmes que l'imprévoyance qui les précède et l'entêtement dans l'imprévoyance qui les suit.

Les semaines qui ont suivi ont vu, en effet, dans l'ombre et à l'insu du Parlement une curieuse évolution. Chaque jour, pendant des semaines, avant les élections de janvier, comme après les élections, à Rabat nous avons assisté, impuissants, à une diminution constante de nos attributions comme si, à la veille de négociations, il était d'un bon ton de se présenter en n'ayant plus rien à donner que la démission officielle de la France. Non seulement les attributions techniques, mais les

attributions politiques, ont été successivement abandonnées sans qu'il y ait jamais eu l'ombre d'une négociation, sans que les problèmes essentiels dont on savait déjà à cette époque qu'ils allaient se poser, qu'il s'agisse du problème des frontières, du problème du statut des Français du Maroc ou simplement du statut des grandes villes, aient été abordés. Ainsi, jour après jour, depuis les travaux publics jusqu'à la radio et la sécurité, les gouvernements français sans jamais négocier abdiquaient, abdiquaient, ne faisaient qu'abdiquer. Un jour, nous avons appris aves stupeur qu'à la radio désormais la propagande était une propagande anti-française.

La non-application des conventions en Tunisie, les abdications continues au Maroc ont amené au début de l'année une velléite ou une volonté de réagir. C'est M. le ministre des affaires étrangères, ici présent au banc du Gouvernement, qui a affirmé une doctrine. Il a dit: Les conventions franco-tunisiennes sont la charte de nos relations et ne peuvent être modifiées que par le Parlement. Il a dit également: Le traité de Fez est la charte des relations entre la France et le Maroc et il ne peut être modifié que par le Parlement. Cette doctrine est indiscutable. Malheureusement, il est entendu de nos jours que les doctrines sont de trop beaux monuments pour qu'on les compromettre avec la réalité. De crainte que les temps ne les ternissent, on les garde sous cellophane et on n'en use pas.

Deux accords ont été signés, si l'on peut appeler de ce terme qui a encore un sens les documents sur lesquels les représentants de la France et ceux du Maroc et de la Tunisie ont apposé leurs signatures. Curieux documents en effet, que ces textes du mois de mars dernier, où l'on n'abroge pas les traités, mais où on les suppose dépassés par les événements. Toutes les conceptions classiques du droit sont balayées au bénéfice de conceptions prétendues modernes et en réalité médiévales, condamnées à juste titre par tous les grands juristes au nom de la liberté. On brise ce qui existe par une procédure qui n'est pas la même et on ne remplace pas ce qu'on supprime. C'est ainsi que la France, au cours des dernières semaines, a abandonné les derniers atouts dont elle pouvait disposer et, à l'opinion inquiète, on s'est borné à donner des apaisements que les faits ont démentis le lendemain. Nous avons dû, au surplus, car rien n'est épargné à un Gouvernement faible, sous la pression de nos alliés qui nous demandaient d'en finir, accepter sans négociation, sans document, une indépendance totale et le ministère des affaires étrangères a réservé toute sa gloire et toute sa fierté à dire au pays que, désormais, les ambassadeurs français étaient les doyens du corps diplomatique à Rabat et à Tunis.

M. Durand Réville. C'est cela qui est important!

M. Michel Debré. Cette histoire serait risible si elle n'avait pas un caractère tragique.

Faisons, mes chers collègues, un examen de conscience à la suite de cette affreuse année. Dans ce bilan, je ferai à nos partenaires la partie plus belle que l'honneur et l'intérêt national peut-être ne le demanderaient. Nous avons en effet assisté à de tragiques abandons, à de petites mais sanglantes « Saint-Barthélemy ». Des Marocains ont été tués, simplement parce qu'ils étaient des amis de la France; des officiers français ont entendu une nuit, à Marrakech, les appels désespérés qui leur étaient lancés car ils représentaient la sauvegarde de vie menacées, mais les coups de téléphone sont restés sans réponse par ordre des autorités supérieures. Nous avons vu les assassins d'Oued-Zem réinstallés dans la demeure de leurs victimes et des officiers français recevoir l'interdiction d'aller chercher des Sénégalais capturés par des rebelles. Que nos ministres puissent dormir après de tels événements, voilà un phénomène physiologique que je ne comprends pas. Comme j'aimerais simplement qu'au moins la plupart d'entre eux souffrent la moitié des cauchemars qui hantent ceux d'entre nous qui, pourtant, ne peuvent suivre que de loin les affaires publiques. (*Très bien!*)

Mais conservons sinon le cœur insensible, du moins la tête froide. C'est peut-être une qualité politique. Considérons que ces drames sont la partie d'une évolution que nous n'avions pas su prévoir et que nous avons acceptée trop facilement. Voyons le fond du problème. Quel est le gain pour la France, quel est le gain pour le Maroc et pour la Tunisie, quel est le gain pour la liberté et pour la paix, de la politique suivie au cours des mois qui viennent de s'écouler? C'est là que le bilan s'inscrit désastreux.

Si le Gouvernement français ne pense pas d'abord à la France, répétons-le — il faut, paraît-il, le répéter — personne au monde n'y pensera. Regardons la perte de prestige, la perte de situation pour des milliers de Français. Cette perte de prestige, croyez-moi, n'était pas liée fatalement à l'évolution de la Tunisie et du Maroc. La perte de situation pour des milliers de Français, si elle était fatale pour de nombreux fonctionnaires, ne l'était pas pour des colons, des chefs d'entreprise, des techniciens, des médecins. Au delà de ces problèmes, se rend-on compte chaque jour de l'affaiblissement en Algérie et dans toute l'Afrique de la position de la France à la suite, non pas de l'évolution du Maroc et de la Tunisie, mais du processus accepté pour cette transformation de la situation marocaine et tunisienne et, au delà, la menace militaire qui pèse sur l'ensemble du monde africain et d'abord sur l'Algérie. En vérité, quel est le gain pour la France? Non seulement il n'existe pas, mais l'année qui vient de s'écouler a été, pour l'ensemble de notre domaine africain, d'abord pour l'Algérie, l'aggravation d'une menace dont chaque jour, par les discours de M. Bourguiba, comme par les actes de certains dirigeants marocains, nous voyons les conséquences. La situation en Algérie a été aggravée par la politique suivie au Maroc et en Tunisie.

Si cette dégradation de notre position profitait tellement aux intéressés, peut-être y aurait-il, dans notre esprit, certaines compensations. Sans doute existe-t-il un gain sentimental hautement justifié; sans doute Marocains et Tunisiens ont-ils maintenant la fierté, d'ailleurs légitime, de diriger les affaires publiques de leur pays, avec les autres avantages qui découlent de l'exercice du pouvoir, mais le sentiment, les places ne sont pas tout. Il y a les problèmes économiques, la prospérité, le progrès social, la sécurité, la justice. Regardons la situation au Maroc et en Tunisie. Où en est donc l'économie marocaine et l'économie tunisienne? La forêt du Maroc, les plaines irriguées, les oliveraies de Tunisie? Où en sont les hôpitaux, la médecine, le progrès de l'hygiène et de la santé? Les médecins français chassés de leur poste de chef de service, par qui sont-ils remplacés ici et là? Et l'ordre, qui était l'ordre français des dernières années, n'est-il pas remplacé par une anarchie qui monte?

Il y a cinq ou six semaines, M. Savary me répondait au sujet d'un problème particulier, qui était celui des Israélites du Maroc — et j'espère que lui et les autres ministres rougissent aujourd'hui de la réponse qui m'a été faite — M. Savary me répondait que les droits de la personne humaine étaient respectés désormais au Maroc autant qu'ils l'étaient dans le passé et que les Israélites marocains ne pouvaient rien craindre du nouveau pouvoir. Un jour ne s'était pas écoulé qu'on a vu la manière hitlérienne dont certains dirigeants marocains se conduisaient. Comme M. Maritain le faisait remarquer aux débuts d'Hitler: « Le racisme est toujours total; il ne s'applique pas à une race en particulier. Le racisme est une doctrine politique dont la violence n'a pas de limites ». La seule satisfaction que nous pouvons avoir, c'est une fois de plus de pouvoir répéter que là où flotte le drapeau de la France, ce ne sont pas seulement les intérêts français qui sont défendus, mais c'est aussi un certain sens de la liberté et de la dignité humaine et le jour où le drapeau tricolore est abandonné par des mains indignes, ce ne sont pas seulement les Français qui en souffrent, mais la liberté tout entière. (*Vifs applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs à gauche.*)

Mesdames, messieurs, je vais maintenant aller jusqu'au bout de ma pensée. La France a perdu; les intéressés aussi, je crois; la liberté a perdu, mais la paix a-t-elle gagné à nos abandons?

En vérité, ce n'est pas ma thèse, car je ne crois pas qu'il y ait jamais de véritable paix là où il n'y a pas de véritable liberté; toutefois, j'accepte l'idée que l'on peut sacrifier beaucoup pour établir la paix. Malheureusement, les faits là aussi le démontrent: la concession à certaines forces, la concession à un mouvement impérialiste ne donnent pas le moindre avantage au point de vue de la paix. Nous le voyons peut-être plus clairement encore qu'il y a quelques mois, le fait pour la France d'être chassée d'Afrique n'a pas pour conséquence l'indépendance des nations, l'indépendance des peuples, mais bien au contraire leur soumission à un impérialisme de caractère guerrier.

Je sais — on le dit — que les dirigeants actuels de la Tunisie et du Maroc commencent à se rendre compte de la violente poussée qui les menace, comme elle a menacé la France; mais, n'en doutez pas, notre responsabilité est très grande dans la menace qui pèse sur ceux-là mêmes qui nous ont succédé. Par les abandons que la France a consentis, par la faiblesse qu'elle a manifestée, nous n'avons pas travaillé pour la paix; nous avons au contraire donné des avantages nouveaux à ceux qui pensent aux pires aventures.

Voilà, mesdames, messieurs — et je voulais le faire longuement — le bilan de cette année où nous avons, je le répète, perdu le Maroc et la Tunisie. Nous les avons perdus par une politique déplorable poursuivie pendant des mois. Le gain est

nul; la France y a perdu; la Tunisie et le Maroc risquent d'y perdre bientôt plus qu'elles n'ont gagné; la liberté y a déjà perdu et, en fin de compte, la paix n'y a pas gagné.

Quand il fait ce bilan, tout homme politique doit aussitôt se rendre compte qu'il est temps de réagir. Nous pouvons le faire, mais comment?

Voilà ce que je veux maintenant essayer d'exprimer.

Il faut ici, me semble-t-il, faire justice d'une indiscutable hypocrisie que certains lancent comme une explication de leurs abandons et comme une excuse de leur impuissance: il faudrait attendre le retour de l'autorité française en Algérie pour rétablir une situation normale au Maroc et en Tunisie, alors que c'est la situation au Maroc et en Tunisie qui est, depuis quelques semaines, une cause d'aggravation certaine de nos maux en Algérie: l'atmosphère psychologique, la complicité de certains dirigeants dans l'un et l'autre pays, enfin l'aide militaire ouverte.

Il faut, une fois pour toutes, faire justice de ces justifications qui n'en sont pas: on ne peut pas empêcher ceci au Maroc parce que l'on a cédé cela en Tunisie et, quand on a fait cela au Maroc, on ne peut pas empêcher de faire ceci en Tunisie! En vérité, on a aggravé progressivement la situation en Algérie et il y a des explications qui sont, plus que des hypocrisies, des aveux de culpabilité.

Ne nous attardons pas et voyons ce qu'il est possible de faire.

Je tenterai, d'une manière peut-être présomptueuse, de grouper cet effort constructif sous trois têtes de chapitre. Il faut, d'abord — c'est la première condition — retrouver le sens de l'Etat et de l'honneur français. Il faut, ensuite, définir et appliquer une politique cohérente à toute l'Afrique. Il faut, enfin, préparer avec soin, rigueur et patriotisme, les rapports juridiques à venir entre le Maroc et la Tunisie, d'un côté, et la France de l'autre. Ce troisième point n'aura de valeur que dans la mesure où, au préalable, on aura à la fois retrouvé le sens de l'Etat et de l'honneur français et défini une politique cohérente.

La première exigence, celle sans laquelle les mois qui vont venir ne seront pas différents des mois passés et où nous vivrons encore de honte en honte, c'est de retrouver le sens de l'Etat et de l'honneur français.

Ni pour le Maroc ni pour la Tunisie — il faut le dire, et le dire ouvertement — il n'y a de position intermédiaire: ou ces Etats sont les alliés de la France ou ils sont les alliés des ennemis de la France! La bonne et vraie défense de la France se confond avec la bonne et vraie défense du Maroc et de la Tunisie. Abandonner la défense, la vraie et bonne défense des intérêts français, c'est accepter l'anti-France, c'est accepter que les tenants actuels du pouvoir, les nationalistes modérés, élevés par l'Occident, les syndicalistes désireux d'ordre, les hommes qui croient à la liberté soient broyés par une démagogie sectaire et tyrannique, encadrée, payée et alimentée de l'extérieur. L'alliance de la Tunisie et du Maroc avec la France, avec une France forte, est nécessaire pour que le modéré ne soit pas chassé par l'extrémiste, pour que le conciliateur ne soit pas chassé par le xénophobe, pour que le syndicalisme social ne soit pas brisé par le syndicalisme politique.

Il faut, non seulement pour nous-mêmes et pour les intérêts dont nous avons la charge, mais pour les Tunisiens et les Marocains dignes de gouverner leur pays, que nous retrouvions notre fierté, notre puissance militaire, j'ajouterai le droit d'être, le cas échéant, le suprême appel de la sécurité et de l'ordre.

Si nous voulons cela, il faut d'abord qu'il y ait au Gouvernement et au Parlement des hommes qui sachent qu'il faut en finir, quelles que soient les majorités politiques, avec les procédés dont nous sommes, et les Marocains et les Tunisiens avec nous, les victimes depuis plus d'un an.

C'est ici que j'aborde un point important, qui pourra paraître à certains d'entre vous une parenthèse, mais qui est en fait essentiel : quel peut être le rôle d'un Parlement bien informé, bien orienté et appelé à collaborer ?

Pensez à ce qui se passe depuis sept ou huit mois. Tout se fait sans discussions ouvertes et franches. L'exemple tragique de Etablissements français de l'Inde a fait école. Toute l'astuce des diplomates, des dirigeants politiques paraît être de mettre le Parlement et le pays devant des situations dites gentiment *de facto*. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.*)

Cependant, croyez-moi, monsieur le ministre, et je n'aurai pas la présomption de vous l'apprendre, ce n'est pas un vain privilège des régimes comme le nôtre que celui qui donne à des assemblées le droit de discuter des textes, dont la mise en application est conditionnée par l'accord qu'elle doivent donner au préalable à un Gouvernement. C'est une défense donnée aux négociateurs, fussent-ils ministres — j'oserai dire surtout s'ils sont ministres — contre la facilité de signer au petit matin après une nuit épuisante et de consentir de guerre lasse des abdications fâcheuses. C'est même davantage! Cette règle, qui exige la consultation préalable du Parlement avant qu'un texte ait la moindre valeur, a pour objet d'enlever aux dirigeants responsables pendant quelques mois le sentiment qu'ils sont l'Etat sans limite et qu'ils peuvent jouer sans barrière et sans obstacle avec les intérêts et le patrimoine moral de la nation. La situation de la France au Maroc et en Tunisie n'appartient ni aux modérés, ni aux socialistes, ni aux blancs, ni aux bleus, ni aux rouges; il semble qu'on ait, depuis quelques mois, oublié cette règle et que, depuis l'été dernier, le trait de plume d'un ministre, fût-il le plus honnête et le mieux animé, aboutisse à rompre ce qui est un droit fondamental de la nation, l'intervention parlementaire. Ce n'est pas seulement une injure faite au Parlement — ce ne serait pas grave; c'est une injure à la mission dont, en vertu de nos lois fondamentales, le Parlement est chargé et qui garantit que les intérêts de l'Etat ne seront pas la propriété d'un ministre éphémère. (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

En certains domaines, on l'a reconnu à juste titre en ce qui concerne la liberté de fabriquer des armements atomiques, j'exigerai, nous exigerons tous du Gouvernement qu'il ne livre pas l'indépendance de la France à je ne sais quelle improvisation un jour de négociations internationales.

Au Maroc et en Tunisie, l'affaire était aussi grave. Quand on regarde les actes qui ont été signés depuis un certain nombre de mois, on se demande si ceux qui les ont signés avaient conscience des responsabilités qu'ils portent devant l'histoire.

M. Boisrond. Très bien!

M. Michel Debré. Qu'il s'agisse de juin 1954, lors du discours de Carthage, d'août 1955, avant la tragi-comédie marocaine, d'octobre 1955, à la Celle-Saint-Cloud, de février-mars 1956, avant les derniers accords, il était urgent de ne rien signer avant que le Parlement ait donné l'aval qu'il doit donner au nom des intérêts supérieurs de la nation.

M. Georges Portmann. Très bien!

M. Michel Debré. C'est cela qu'il faut retrouver et, tant qu'on n'aura pas remis en vigueur cette règle fondamentale qui n'est pas une règle de procédure mais une règle de droit, vous ne retrouverez pas au Gouvernement l'honneur et l'intérêt de l'Etat.

M. Le Basser. Très bien!

M. Michel Debré. La seconde obligation du redressement, c'est la définition et l'application d'une politique claire et cohérente pour toute l'Afrique du Nord et, au delà, pour toute l'Afrique liée à la France.

Je répéterai ici ce que j'ai dit au moment des accords de Paris et ce que nous devons tous avoir à l'esprit: l'Afrique est désormais le premier champ de bataille de la lutte internationale.

La distinction que nous avons la tentation d'établir entre la guerre et la paix est une distinction fallacieuse. On semble croire que dans la guerre tout change, tout est incertitude et transformation alors que dans la paix tout est stabilité, certitude et équilibre constant. Il y a des guerres qui changent moins l'équilibre du monde que de curieuses paix où la concurrence politique et économique des nations crée en quelques années des situations nouvelles. Nous vivons en un temps où l'activité des forces est si grande et si intense que l'on risque, après quelques mois d'événements auxquels on ne prête pas attention, de se trouver devant un monde bouleversé et des situations inadmissibles.

Entre 1946 et 1950, c'est l'Europe qui a été le champ de bataille. A partir de 1950, c'est l'Asie qui a été le champ de bataille des forces en présence. Depuis 1950, il y a un certain équilibre en Europe entre le monde occidental et la Russie. Depuis 1954, il y a un certain équilibre en Asie, équilibre non pas à deux, mais à trois, entre le monde russe, la Chine et le monde occidental.

Mais, depuis 1954, un nouveau champ de bataille est ouvert aux forces qui traversent le monde. Ce champ de bataille a été provoqué par une nouvelle force: l'islamisme fanatisé et politisé. Elle se fonde, cette force, sur une tradition oubliée. Elle s'appuie sur des encouragements soviétiques, sur les courants américains hostiles aux puissances européennes, sur les concurrences économiques et politiques du monde. Elle se manifeste par la volonté de soumettre le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et bientôt toute l'Afrique noire sous un empire commun, uni par un sectarisme religieux semblable à celui qui animait les conquérants arabes quand, il y a quelques siècles, ils partaient à l'assaut de la Méditerranée et de l'Europe.

Nos abandons au Maroc, nos abandons en Tunisie sont les éléments d'une défaite occidentale qui est recherchée dans toute l'Afrique du Nord et dans toute l'Afrique. Devinez-vous alors, mes chers collègues, le drame de ces nationalistes modérés musulmans qui seraient proches de la France à condition que la France existât et qu'elle fût gouvernée ? Devinez-vous le drame de ces nationalistes modérés musulmans qui seraient voisins de l'Occident, à condition que l'Occident existât et que nos faiblesses, nos folles divisions amènent à capituler devant les fanatiques ? Devinez-vous, alors, le caractère fallacieux de la prétendue indépendance d'Etats comme la Tunisie et le Maroc ? Que peuvent faire les trois millions de Tunisiens et les neuf millions de Marocains eux-mêmes divisés devant toutes les convoitises qui s'exercent sur Bizerte, sur les ports atlantiques, positions stratégiques primordiales, sur le pétrole, le cobalt, le charbon, sur les territoires du Sahara, devant les convoitises des ambitieux du Moyen-Orient, attirés par l'Afrique noire, avec, autour de ces convoitises, toutes les grandes forces et tous les petits aventuriers, qui aiment à profiter des troubles et des drames ?

Si nous ne voulons pas voir d'ici peu une Afrique hostile et malheureuse, une Méditerranée incertaine et une Europe menacée par le Sud, il faut que la France ait non seulement une politique au Maroc et en Tunisie, non seulement une politique en Afrique du Nord, mais une politique pour toute l'Afrique!

Redresser la situation au Maroc et en Tunisie, cela suppose donc une politique militaire, une politique extérieure, une politique tout court pour l'ensemble de l'Afrique et à la hauteur de la grande menace qui plane sur elle!

D'abord, une politique militaire africaine. Nous attendons vos explications sur ce point, monsieur le ministre, avec une particulière attention, car vous êtes le ministre militaire pour le Maroc et pour la Tunisie. Nous nous souvenons tous, ici, de ce que disait M. Lejeune à l'occasion du débat sur les pouvoirs spéciaux. M. Lejeune nous a dit, comme une sorte de promesse et d'engagement, qu'il existerait une seule armée française de Sfax à Casablanca. Telle est en effet l'impérieuse nécessité. On ne peut pas accepter l'affirmation de dirigeants tunisiens selon laquelle il ne devrait bientôt plus y avoir de troupes françaises dans la Régence. On ne peut pas davantage accepter, au Maroc, l'existence de forces armées qui ne soient pas des forces légales.

Quelle doit être, monsieur le ministre, votre action ? Il faut, en premier lieu, qu'en Afrique du Nord il n'y ait pas d'autre armée que l'armée française et les armées alliées et associées sous un commandement commun. Toute infraction à cette règle, tout refus de mettre fin à la dissidence armée est une faiblesse dont les conséquences politiques pour toute l'Afrique seront bientôt considérables.

Il faut, en second lieu, que cette armée ait une liberté de mouvement totale et inconditionnée.

Il faut, en troisième lieu, que les bases stratégiques fondamentales demeurent des bases françaises. On entend dire que les Américains auraient des bases au Maroc et que l'Organisation atlantique s'installerait à Bizerte. En bonne justice, ce devrait être le contraire: à la rigueur des bases atlantiques au Maroc mais, à Bizerte, une base française. De toute façon, je pense, mes chers collègues, que vous serez d'accord avec moi pour dire en ce jour et à cette heure qu'abandonner Bizerte serait une trahison à l'égard de l'intérêt national. (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Il faut savoir, et nous devons le dire, que la flotte sous-marine de l'Egypte en Méditerranée est, aujourd'hui, grâce aux apports soviétiques, supérieure à la flotte française. Bizerte cessant d'être français serait demain égyptien et j'attends de tous les Saint-Jean-Bouche-d'or de la capitulation et de la négociation qu'ils viennent m'expliquer comment la Tunisie ferait de Bizerte un port indépendant. Ce port sera français ou anti-français, il n'y a pas de milieu.

J'ajoute qu'il faut une unité de commandement en Afrique du Nord. De qui demain va dépendre le général qui commande les troupes françaises au Maroc et les troupes françaises en Tunisie ? Hier encore il dépendait d'un haut commissaire; aujourd'hui l'ambassadeur n'a plus de pouvoir. Désormais de qui relèvent donc ces généraux commandant les troupes ? On nous dit qu'il est diplomatiquement impossible d'établir un commandement commun à toute l'Afrique. Aucune règle diplomatique ne s'est opposée à l'établissement d'un commandement commun en Europe ? Est-ce alors que l'on craint de donner ce commandement à un général français ? Ce serait là la mesure de notre impuissance.

La politique africaine — je me résume — exige qu'il n'y ait dans toute l'Afrique que l'armée française ou les armées officiellement associées à l'armée française et placées sous un commandement coordonné. Elle exige une liberté de mouvement totale et inconditionnelle, le maintien de bases stratégiques françaises. Elle exige enfin que le Gouvernement prenne conscience qu'à l'unité d'attaque contre la France et la liberté doit d'abord correspondre l'unité de commandement.

Mais il ne suffit pas, monsieur le ministre, de l'unité de la politique militaire; il faut aussi l'unité de la politique extérieure. Si jamais la politique française a dû connaître un impératif fondamental c'est bien de nos jours. La politique extérieure française doit d'abord être orientée pour l'Afrique, autour de l'Afrique et en fonction de l'Afrique.

L'axe de la politique française c'est encore l'alliance Atlantique. Je le répéterai tant qu'il sera temps de le dire. Il n'y a pas de pacte Atlantique tant qu'il n'y a pas unité de politique occidentale à l'égard de l'Afrique du Nord et de l'Afrique tout entière. Vous avez d'autant plus l'obligation de le dire, monsieur le ministre, que si par malheur la France devait être défaite en Afrique, c'est du fond de l'opinion populaire que les cadres du pacte Atlantique seraient brisés. En défendant, en exigeant, en subordonnant toute acceptation au soutien inconditionnel d'une politique française en Afrique, c'est en réalité au pacte Atlantique que vous rendez service.

Egalement dans votre politique européenne, soyez orienté par l'ensemble des problèmes d'Afrique du Nord, pas seulement par ceux d'Algérie. On peut discuter sur la valeur de telle ou telle politique européenne, mais on ne devrait discuter sur aucun banc d'aucune assemblée le fait qu'il n'y a pas de politique européenne si cette politique doit affaiblir les positions de la France en Afrique et qu'il n'y a pas de politique européenne si les alliés de l'Europe ne soutiennent pas inconditionnellement la France en Afrique. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*) L'Allemagne subordonne son adhésion à la politique européenne à l'acceptation par tous, y compris la France, de l'impératif de sa réunification. Suivez l'exemple allemand et subordonnez toute acceptation de quelque organisme que ce soit au fait que l'ensemble des nations européennes reconnaissent le bien-fondé de la position française dans toute l'Afrique et l'aident à la mesure de leurs moyens.

S'agissant de l'effort de détente, comment penser que vous pourrez travailler à une détente si la guerre continue en Algérie, si on laisse l'Islamisme conquérant et impérialiste dominer le continent africain ? Vous qui êtes, la presse nous le dit, un des partisans les plus déterminés de la détente, il est un argument fondamental: pas de détente sans *statu quo* en Méditerranée. Et ce *statu quo* suppose le maintien de la Tunisie et du Maroc aux côtés de la France. S'il en était autrement, la transformation du continent africain sonnerait le glas de toute détente dans le monde. Ainsi, notre politique extérieure doit être déterminée en priorité par nos préoccupations africaines. J'ajouterai qu'il en est de même pour notre politique intérieure.

Je ne répéterai pas ce que j'ai dit l'autre jour à propos de l'Algérie. Il paraît que demander à la nation de faire un effort de travail, de diminuer les réceptions ou les festivités, d'ouvrir des chantiers de travail pour les jeunes, tout cela est révolutionnaire, comme si nous pouvions nous sauver sans une révolution. Tout cela, paraît-il, risque d'impressionner l'opinion, comme si l'opinion n'avait pas compris depuis longtemps, depuis plus longtemps peut-être que les dirigeants.

Mais il est une chose que je répéterai, quitte à me faire interrompre brutalement à l'extrême gauche: vous n'aurez pas de politique africaine, vous ne sauverez pas vos liens avec la Tunisie et le Maroc tant que vous laisserez les propagandes que nous connaissons bien se développer. Tout à l'heure, M. le président a lu une question orale avec débat que j'ai posée sur le scandale de la radiodiffusion française. L'autre jour, alors que des Français sont au Maroc, en Tunisie et en Algérie dans la situation que vous connaissez, pendant dix minutes on a entendu un orateur communiste expliquer pourquoi les rebelles avaient raison contre la France.

A droite. C'est un scandale.

A partir du moment où la France tolère que la radiodiffusion officielle fasse campagne contre ses propres soldats, ne vous étonnez pas si personne ne vous prend au sérieux et que, allant au Sénat américain, vous ayez été traité comme vous l'avez été. (*Vifs applaudissements prolongés à droite, au centre et sur divers bancs à gauche.*)

M. Christian Pineau, *ministre des affaires étrangères.* Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Michel Debré. Bien volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Christian Pineau, *ministre des affaires étrangères.* Je ne peux pas m'expliquer sur ce qui s'est passé avec la radiodiffusion. Je n'étais pas en France à ce moment-là et je ne suis pas suffisamment renseigné pour vous donner la réponse que vous pouvez souhaiter.

Néanmoins je voudrais mettre fin à une légende au sujet du fameux incident qui se serait produit au Sénat américain et qui n'a jamais existé — c'est un montage de presse absolument extraordinaire — et sur lequel je désire revenir car il met en cause, non seulement le ministre français, mais également la courtoisie traditionnelle des Américains qui ne s'est jamais démentie à mon égard au cours de ce voyage.

A aucun moment, il n'a été question de me refuser la parole au Sénat américain. Voici exactement ce qui s'est passé. Le sénateur George, président de la commission des affaires étrangères, m'avait invité à un déjeuner de cette commission et m'avait dit: « Vous pourrez entrer un instant dans la salle des séances. Je vous souhaiterai la bienvenue et vous pourrez prononcer quelques mots. » Mais il avait oublié ce détail que la tribune du Sénat américain n'est accessible qu'aux chefs d'Etat et aux chefs de Gouvernements; je ne pouvais donc y monter en qualité de ministre des affaires étrangères. Aussi le lendemain, quand je suis arrivé dans son bureau, il m'a demandé de bien vouloir prononcer un discours à l'issue du déjeuner, devant tous les membres de la commission des affaires étrangères.

Je n'ai donc été l'objet d'aucune espèce de brimade, quelle qu'elle soit, de la part du Sénat des Etats-Unis d'Amérique. J'ai fait un discours substantiel devant les membres de la commission des affaires étrangères qui étaient tous là, à l'exception de l'un d'eux qui s'était fait excuser. Certains membres de la Chambre des représentants étaient invités également à ce déjeuner. Tout s'est déroulé dans une atmosphère de très grande cordialité.

Comment un incident de cette nature a-t-il pu être créé et exploité ? Je le regrette pour ma part, car il met en cause non seulement l'honneur de la France mais également les rapports franco-américains qui, au cours des entrevues de ces derniers jours, ont été, en tous points, excellents.

A des opérations de ce genre, il est sans doute des origines politiques, sur lesquelles je ne veux pas insister mais auxquelles ne sont pas étrangers certains ennemis de la France.

M. Le Basser. C'était pourtant dans *France-Soir!*

M. Michel Debré. C'est parce que nous nous étions émus, quelles que soient nos divergences politiques, à travers les échos de la presse, de l'accueil qui vous avait été réservé aux Etats-Unis, que nous sommes heureux aujourd'hui d'entendre vos explications. Je souhaite simplement que, en ce qui concerne la politique au Maroc et en Tunisie, vous soyez tout à l'heure aussi clair et aussi précis. (*Sourires. — Applaudissements à droite et au centre.*)

M. le ministre des affaires étrangères. J'essaierai!

M. Michel Debré. Les deux premières conditions pour réagir, c'est donc de retrouver le sens de l'honneur français et de l'Etat; c'est également d'affirmer l'unité de notre politique africaine.

La troisième et décisive arme de notre action, ce sont les futurs rapports juridiques entre la France, d'une part, et le Maroc et la Tunisie de l'autre. Mais je me permets de le répéter, ces conventions n'ont de valeur que par ce qui les entoure. Les conventions franco-tunisiennes, ratifiées dans une sorte d'enthousiasme, que sont-elles devenues ? Leur évolution provient-elle de ce qu'elles étaient mauvaises, de ce que les négociateurs avaient commis de très graves erreurs ? En aucune façon. Il y avait des erreurs, il y avait des doutes, mais si elles ont été brisées, c'est par la politique extérieure qui fait qu'aujourd'hui nous nous trouvons devant les abdications dont je vous parlais tout à l'heure. Je me permets de le dire à tous ceux qui, au cours des semaines qui vont s'écouler, vont avoir à discuter de ces conventions, et en premier lieu au Gouvernement responsable. Ces conventions que vous allez rédiger, négocier et discuter ne sont rien si, au départ, vous n'avez pas ce sens de l'honneur et de l'Etat et si vous n'avez pas le souci d'assurer l'unité d'une grande politique française en Afrique.

Cela dit, en ce qui concerne la Tunisie et le Maroc, il y a un point de grande différence et un point très similaire.

La grande différence c'est qu'en ce qui concerne la Tunisie des conventions existent et que, sous réserve des graves abandons que je signalais tout à l'heure, des morceaux entiers de ces conventions ont actuellement une valeur indiscutée. Au contraire, en ce qui concerne le Maroc une très grande incertitude demeure. Ce qu'on souhaiterait, c'est que ni en ce qui concerne la Tunisie, ni en ce qui concerne le Maroc, on ne perde l'essentiel de ce que nous voulons: c'est que la France ne soit pas là-bas seulement la défenderesse de certains intérêts, mais la défenderesse d'une politique française et d'une politique occidentale.

Pour cela, dans un cas comme dans l'autre, il y a un trait fondamental qu'aucun ministre français ne paraît signaler à la veille de ces négociations. C'est que s'il n'y avait pas l'argent des Français, il n'y aurait ni budget tunisien, ni budget marocain. S'il n'y avait pas l'argent des Français, il n'y aurait ni indépendance tunisienne, ni indépendance marocaine. (*Nombreuses marques d'approbation.*) Qui assure l'équilibre financier du Maroc ? C'est la France et quand un ministre marocain déclare que le franc marocain aura telle valeur et réclame deux fois plus de milliards que le mois précédent, devant le silence du ministre des finances français on se demande en quel monde nous sommes! La première garantie dont nous disposons et dont nous devons faire état généreusement, c'est que l'argent français est en Tunisie et au Maroc une des conditions de l'équilibre politique et de l'indépendance de ces deux Etats.

Convention militaire, je n'en parlerai pas. Ce que je disais, tout à l'heure, de la politique militaire nord-africaine doit, je pense, guider nos négociateurs sur le fait que rien ne doit entraver la liberté de mouvement et de stationnement de nos troupes, et que tout doit être fait pour assurer l'unité de commandement et la sauvegarde de nos bases stratégiques fondamentales. Sur ce point, pas de transaction: telle doit être notre loi.

Qu'en ce qui concerne la convention financière et la convention économique, on prenne comme modèle la convention que nous avons ratifiée avec la Tunisie, nous n'y verrons pas d'obstacle. Qu'en ce qui concerne la convention culturelle, on fasse un très grand effort non pas seulement pour les fonctionnaires français de l'enseignement, non pas seulement pour l'enseignement français destiné aux Européens, mais pour garantir l'existence d'un enseignement occidental! On ne dit pas assez que ce personnage qui s'appelle Nasser, et qui est dictateur de l'Egypte est entrain, par des mesures religieuses, de fermer l'ensemble des établissements laïques et religieux occidentaux en Egypte. Si les conventions franco-marocaines et franco-tunisiennes relatives au développement culturel doivent avoir une vérité supérieure, c'est bien celle de montrer en face d'un certain sectarisme ce que peut être le modérantisme et la compréhension française et musulmane en matière d'enseignement.

Mais, de toutes les conventions, la plus importante doit être la convention politique. De quoi s'agit-il ? Selon que les droits des personnes seront établis d'une manière ou de l'autre, selon que les principes de l'organisation de la justice et de la réglementation des libertés publiques seront énoncées dans un sens ou dans l'autre, selon qu'on établira des liens étroits entre l'organisation constitutionnelle de ces deux Etats et les principes fondamentaux qui font que certains pays sont des pays civilisés ou ne le sont pas, ces conventions politiques auront un sens ou seront simplement des procédés pour dissimuler une abdication totale.

L'essence de la convention politique doit être faite du souci de la France d'être là-bas la représentante du monde libre. Il ne s'agit pas seulement pour nous par cette convention politique de défendre des intérêts acquis, c'est fondamental; de défendre des droits existants de nos colons, de nos fonctionnaires et de nos médecins, c'est fondamental. Il faut au-dessus de tout cela que dans cette convention, par l'acceptation des nationalistes modérés qui dirigent la Tunisie et le Maroc, les principes fondamentaux de la liberté en ce qui concerne les droits de la personne humaine, la liberté religieuse, l'organisation de la justice soient affirmés et qu'il soit entendu que pour la défense de ses droits la France d'accord avec la Tunisie et avec le Maroc conserve un droit d'intervention.

M. Durand-Réville. Me permettez-vous de vous interrompre?

M. Michel Debré. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Durand-Réville avec l'autorisation de l'orateur.

M. Durand-Réville. Monsieur le ministre, puisque M. Michel Debré parle des droits de la liberté humaine à propos des conventions que nous devons passer avec la Tunisie, d'une part, et avec le Maroc, d'autre part, il est une sorte de liberté sur laquelle je voudrais attirer votre attention et sur laquelle nous avons le droit d'éprouver quelque inquiétude: il s'agit de la liberté religieuse.

Une haute autorité spirituelle de notre pays a eu l'occasion récemment de rencontrer le président Bourguiba. Elle lui a demandé quelle serait l'attitude du gouvernement tunisien à

l'égard de cette liberté. M. le président Bourguiba lui a répondu: « Liberté de culte, bien entendu! » Son interlocuteur, précisant alors sa propre pensée, lui a demandé: « S'agit-il d'une simple liberté de culte — car ceci a une signification précise — ou bien tolérerez-vous, dans la Tunisie indépendante comme dans tous les pays civilisés, la liberté de conscience, la liberté religieuse, et, partant, le droit de se convertir ? »

Voilà une question que je tenais à vous poser et je remercie mon ami M. Michel Debré de m'avoir donné l'occasion de le faire. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Michel Debré. S'il est, mes chers collègues, un caractère qui doit distinguer les conventions et les traités qu'une nation comme la France signe avec des Etats tels que la Tunisie et le Maroc, si notre présence sur cette terre africaine a un sens qui n'est pas celui d'autres pays, qu'il s'agisse du monde soviétique ou du monde anglo-saxon, c'est que, dans ces conventions, nous devons nous réserver des droits d'intervention, non pas seulement pour des intérêts économiques, pétroliers ou autres, mais avant tout pour la sauvegarde des libertés fondamentales. Ce que je trouve de grave dans l'évolution des événements au cours des dernières années, dans la substitution à la vieille politique française avec tous ses défauts, de politiques nouvelles, qu'elles viennent de l'Ouest ou de l'Est, c'est qu'on s'entende pour des concessions pétrolières, c'est qu'on s'entende pour des bases stratégiques, mais qu'on ne s'entende pas pour ce qui fait l'essentiel, c'est-à-dire la civilisation.

Vos conventions économiques, vos conventions militaires sont nécessaires. Votre convention politique est la clef de tout, car, si la France a eu raison, non seulement face au monde musulman mais face à l'ensemble du monde, de rester en Afrique, ce n'est pas seulement pour y défendre les intérêts sacrés des Français et ses propres intérêts stratégiques, mais c'est pour faire l'effort de représenter ce que peuvent être deux civilisations qui s'interpénètrent et non pas de laisser s'établir le fossé que des conventions économiques ne comblent jamais.

Je pense, monsieur le ministre, qu'à la veille de commencer ces négociations avec les représentants de la Tunisie et du Maroc, vous aurez le souci fondamental de déclarer que les traités et les accords ne sont rien s'il n'y a pas, de part et d'autre, le minimum de loyauté. Comment voulez-vous que l'opinion française vous suive et suive le Gouvernement, quand ses dirigeants signent pour des textes qui établissent l'accord franco-tunisien et l'accord franco-marocain alors que, la veille ou le lendemain, elle entend les déclarations de ceux avec qui vous contractez ?

Croyez-vous qu'il soit possible de donner une base solide à ces conventions tant que le leader tunisien, affichant le matin ses opinions favorables à la France, le soir, à la radio, dit à ses concitoyens: « Il faut avant tout soutenir les rebelles algériens » ?

Croyez-vous qu'il soit possible d'établir des conventions solides avec les représentants marocains quand, le lendemain de la signature, on entend ces mêmes représentants annoncer que leurs visées vont au delà de Tindouf, avec le Sahara et vers la Mauritanie ?

Ce qui est grave, dans les jours qui viennent, ce n'est pas seulement le détail de ces négociations, c'est le silence des dirigeants français, c'est le fait que vous acceptiez de vous asseoir à la même table que quelqu'un qui vient de déclarer qu'il faut encourager les rebelles algériens, qu'il faut conquérir le Sahara contre les Français.

La première condition étant la loyauté et la loyauté venant de la clarté, vous auriez intérêt aujourd'hui, dans votre déclaration, à dire ce que vous pensez des discours du leader tunisien ou de ceux des dirigeants marocains qui, au moment où ils viennent discuter avec la France, commencent par dire qu'il faut la chasser d'Algérie et du Sahara. (*Applaudissements au centre, à droite et sur certains bancs à gauche.*)

Sur les principes, chacun est bien d'accord. Je crois que beaucoup d'entre nous pourront être satisfaits des déclarations de M. le président du conseil ou de M. le ministre des affaires étrangères. Mais d'où vient la différence entre ce qui est dit et ce qui est fait ou qu'on laisse faire ?

Il est une première raison sur laquelle je n'insisterai pas, car maintenant chacun en France en est persuadé, sauf peut-être ceux qui nous dirigent: la faiblesse de notre Etat, la faiblesse de nos institutions qui s'accroît comme une lente maladie ne permet plus à la France d'être respectée dans le monde! On ne croit plus à la valeur de la fermeté française!

M. Léonetti. De la tenue sur ce point, monsieur Debré !

Ce n'est pas à vous de dire que la France est diminuée, dans les circonstances présentes où elle fait œuvre de patriotisme et de courage, ce que vos amis n'ont pas su faire quand ils étaient au Gouvernement. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Boisrond. Que vous nous avez empêché de faire!

Un sénateur au centre. C'est de l'autocritique! (*Interruptions à gauche.*)

M. le président. Messieurs, laissez parler l'orateur!

M. Léonetti. Vous n'avez pas le droit de dire cela!

M. Michel Debré. A la faiblesse profonde de notre Etat et de nos institutions, il est une seconde raison qu'il faut, par honnêteté intellectuelle, distinguer de la première et qu'il me plaît en particulier de définir devant M. le ministre des affaires étrangères.

Nous ne cessons de prêcher la paix. Malheureusement on ne prêche pas la paix à ceux qui, contre vous, prêchent une croisade. Nos fautes au Maroc, en Tunisie et ailleurs ont pu être lourdes. Nous avons pu ignorer l'évolution, rejeter l'élite que nous avions nous-mêmes créée, figer un régime social ou économique dépassé. Nous avons dû céder brutalement, parfois honteusement, mais après avoir cédé, ne commettons pas l'erreur qui consiste à dire tout ce qui est contre nous, serait bien après avoir imposé notre pouvoir contre tous. Ne nous inclinons pas par souci de paix en face de n'importe qui!

Le Maroc et la Tunisie sont les deux parties fragiles de l'Afrique et si nous n'y prenons garde, si nous continuons de prêcher la paix, elles seront emportées par une croisade, qui est prêchée du Caire. On nous dit : Nasser n'est pas Hitler! Naturellement pas plus que l'Egypte n'est l'Allemagne! Mais l'enseignement nazi, une certaine doctrine philosophique et politique ont porté leurs fruits. En cédant à un homme, à une doctrine qui veulent le développement d'une conquête, on donne des chances à une croisade qui, au départ, n'en avait pas.

Prêcher la paix, croire à la paix, est une attitude irréelle dans la mesure où on ne voit pas que pour maintenir la paix, il faut opposer une croisade à une autre croisade, opposer une force à une autre force.

Notre croisade, c'est celle de la liberté contre le sectarisme, de l'interpénétration des civilisations contre la division voulue des civilisations. Notre croisade, c'est celle de la véritable indépendance, celle qui repose d'abord sur la liberté des citoyens et sur l'absence de religion d'Etat.

M. Léonetti. D'accord! (*Marques d'approbation sur quelques bancs.*)

M. Michel Debré! Notre force, il faut la créer pour cette croisade de la liberté.

Cette année, fêtera-t-on le 14 juillet à Rabat et à Tunis, comme l'an dernier ? Si on fête le 14 juillet, ce sera le signe que la liberté y demeure, mais si, comme je le crains, nous acceptons que le 14 juillet n'y soit pas fêté, non seulement ce sera un outrage à la France, mais ce sera davantage, une ombre sur la liberté humaine que représente dans le monde entier la date du 14 juillet. (*Applaudissements au centre et sur certains bancs à gauche.*)

Le Maroc et la Tunisie constituent un sujet pathétique, mais ma conclusion ne sera pas dite sur le ton pathétique.

Je me bornerai à résumer en quelques phrases cette longue intervention, mais ces quelques phrases, monsieur le ministre, seront autant d'interrogations.

En un an, nous avons perdu le Maroc et la Tunisie. Notre cœur est lourd et inquiet devant cette défaite.

Il faut nous arrêter sur cette pente (*Applaudissements au centre et à droite*), sinon l'Algérie et l'Afrique deviendront des mondes hostiles, la Méditerranée une mer incertaine et l'Europe sera menacée.

Comment s'arrêter ? Comment réagir ? Monsieur le ministre, êtes-vous d'accord pour ne plus adopter l'attitude qui a été celle de tous les mois qui viennent de s'écouler depuis un an et pour mettre au premier rang l'honneur et l'intérêt de l'Etat ?

Etes-vous d'accord pour que la politique française militaire extérieure soit unique et ferme pour l'ensemble de l'Afrique, du Fezzan à Tindouf ? Etes-vous d'accord pour opposer à la croisade du sectarisme la croisade de la liberté que nous représentons ?

Etes-vous d'accord pour considérer que l'intérêt des Français en Afrique, l'intérêt des Musulmans comme l'intérêt de toutes les populations africaines est de maintenir l'influence et la présence françaises en Afrique qui sont, au surplus, nécessaires à l'équilibre du monde ?

Je vous le déclare: Qui comprendra cette nécessité de réagir sur les affreux mois que nous venons de vivre sera digne de ses responsabilités gouvernementales. Qui ne comprendra pas sera par l'Histoire placé au rang des grands coupables. (*Vifs applaudissements prolongés à droite, au centre et sur plusieurs bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Marcel Plaisant.

M. Marcel Plaisant, *président de la commission des affaires étrangères.* Mesdames, messieurs, si ce débat ouvert sur la compréhension et l'envergure de cette notion d'indépendance et d'interdépendance, aujourd'hui altérée par tant de fauxfuyants, d'équivoques et d'oscillations, rappelle invinciblement, dans notre esprit, le débat qui s'est ouvert ici le 29 mai, alors que nous avons approuvé, par notre ordre du jour final, M. Robert Lacoste, à raison de sa politique de pertinence et de détermination alors indispensable pour faire respecter l'autorité, il n'est pas de notre intention, aujourd'hui, de rechercher des contradictions trop faciles entre les membres du Gouvernement ni de vous laisser cette impression d'une critique stérile, alors que nous pensons que ce qui s'impose avant tout, au delà de ces méfiances, c'est l'unité dans la pensée et la fermeté dans l'action.

Vous êtes en présence de textes et de faits.

Les textes sont lâches et mols. Les faits sont drus et accablants. Que la déclaration commune du 5 mars du président Pineau et du Sultan, que l'accord du 28 mai 1956 aient été engendrés, comme ils le prétendent, par ce communiqué, pour l'appeler par son nom, ce communiqué du 6 novembre 1955, de la Celle-Saint-Cloud, je ne ferai pas, sur ce sujet, de recherche de paternité.

Sans doute, beaucoup avait été engagé, et dans des circonstances légères, dès le 6 novembre.

Cependant, soyons justes: la marge de négociation à partir du 6 novembre 1955 était assez large pour vous permettre encore de sauvegarder l'essentiel. En dépit de cette faculté qui vous appartenait, nous sommes tout de même arrivés à voir franchi d'un bond le dernier stade qui nous amenait, le 2 mars, à la caducité du traité de Fès.

Ah! quand on y réfléchit, c'est là tout de même une étrange erreur de la part de tout gouvernement, quel qu'il soit! Abolir une œuvre diplomatique et législative qui avait déjà sa valeur formelle, mais qui, comme nous l'avons éprouvé dans d'autres matières, avait beaucoup plus que sa valeur formelle, qui avait une possession d'état de plus de quarante ans, quelle audace et quelle imprudence!

Du moins, dans la déclaration commune du 2 mars, aviez-vous cette prétention de dresser quelques têtes de chapitre: s'entendre pour une coopération dans les relations extérieures, dans la défense, dans l'économie, dans la culture, dans la garantie des droits des Français et des Marocains. C'était là un programme sur lequel nous attendions des stipulations exactes et qui répondent à ces chapitres ouverts. Au lieu de cela, nous avons eu l'accord du 28 mai qui ne répond à rien.

Impertinent dans son texte, vide de substance quant au fond, il poursuit, peut-on dire, dans une zone exorbitant de la réalité et du passé, une course qui n'offre aucun fondement pour l'avenir. Déjà le lendemain même de sa signature, loin d'y voir le premier maillon d'une chaîne de l'interdépendance, le ministre marocain Ahmed Balafrej ne craignait pas de trouver même dans ce texte le droit d'adhérer s'il lui plaisait à la ligue arabe et, en tout cas, la licence de favoriser les ennemis de la France en Algérie. Etrange accord qui est plutôt le condensé de la discorde et de la sécession.

Mais lorsque M. Savary nous en présenta le 30 mai l'analyse devant la commission des affaires étrangères, à la clôture de ce débat, je ne manquai pas de lui dire que de toute façon nous n'en accepterions pas l'approbation indirecte et que nous exigerions le dépôt d'un projet de loi devant les deux chambres aux fins de ratification. L'affaire fut évoquée pendant plusieurs jours et non sans oscillations. Après quelques thèses intermédiaires, le 5 juin, le président du conseil M. Guy Mollet se décidait à dire qu'il y aurait un texte législatif, un texte présenté aux deux chambres.

Je ne veux pas anticiper sur les droits souverains des deux assemblées, mais le moins qu'on puisse dire c'est que l'accord franco-marocain du 28 mai 1956 ne saurait être accepté tel quel. Il comportera et il doit comporter, sous une forme ou sous une autre, des avenants.

Devant ces textes débiles, il faut quelques correctifs roboratifs qui restituent d'une façon ou d'une autre, je ne dirai pas les droits de la France — c'est un mot que je ne voudrais pas employer en ce moment, si patent fût-il pour chacun de nous — je dirai les intérêts communs de la Tunisie ou du Maroc, de l'une ou de l'autre dans les traités qu'ils doivent passer avec la France, dans une solidarité invincible qui les unit.

Mais puisque nous en faisons la critique, je ne laisserai pas le texte là et, sans anticiper sur l'avenir, je tiens à réserver à cette tribune le droit du Parlement, le nôtre comme le droit du Parlement tout entier, de refuser l'autorisation de ratifier, s'il nous plaît, un texte que nous considérons comme néfaste aux intérêts généraux du pays.

Mais ce n'est pas la première fois! J'ai souvenir, en 1937, lorsque M. Pierre Vienot nous proposa son association France-Syrie, que la commission des affaires étrangères ici séant refusa sa ratification, et le texte devait mourir dans le gouffre profond des songes chimériques.

J'ai souvenir aussi — celui-là plus grave — que lorsque fut paraphé à Rome le 7 juin 1933 le célèbre pacte à quatre qui portait les signatures illustres et révérées, en ce temps, de Ramsay Macdonald, de Mussolini, de Ribbentrop et de Henry de Jouvenel, présenté à la commission des affaires étrangères, vivement critiqué par Louis Barthou, le Gouvernement n'osa même pas le proposer à la ratification des chambres.

Enfin, vous avez l'exemple dernier qui vous est donné par la communauté européenne de défense, que nous n'avons jamais voulu accepter.

De telle sorte que je conclurai sur ce point: nous attendons des documents plus utiles; nous n'accepterons pas, tout venant, l'accord du 28 mai en ce qui concerne la France et le Maroc, pas plus que nous n'accepterons d'autres accords qui ont été conclus avec la Tunisie et qui doivent se parfaire encore aujourd'hui. Car, ici, on peut dire que lorsque vous avez passé cette première déclaration commune du 20 mars 1956 entre la Tunisie et la France, vous avez été encore plus désinvolte vis-à-vis des droits du Parlement. Non seulement vous avez mis à néant le traité du Bardo du 12 mai 1881, qui lui aussi avait une possession d'état, une large possession d'état de presque soixante-dix ans, mais encore plus choquant, je dirai ayant presque figure d'un affront, vous avez annulé ces conventions, toutes fraîches encore de leur signature, du 5 juin 1955, les conventions tunisiennes qui avaient été débattues longuement ici, discutées, et rien ne subsistait de ce long travail et de ces garanties acquises.

Mais il y a pire. Dans la déclaration commune du 20 mars 1956, consacrée à la Tunisie et à la France, il a été écrit que les conventions du 3 juin 1955 seraient abrogées et modifiées, sans vous rendre compte que dans ces conventions existait notamment un article 6, longuement discuté ici, qui instituait une communauté franco-tunisienne. Qu'est cela, si ce n'est d'autre que, traduit dans un langage courant acceptable pour tout le monde, le fameux thème de l'interdépendance? Déjà ce principe était acquis dans l'article 6. Il se trouve évanoui dans ce que vous avez construit aujourd'hui, si bien que voici où maintenant nous en sommes dans le domaine des textes.

Mais si les textes sont infirmes, ah ! les faits se développent sous l'empire de la violence. Ici, en dépit des cris d'allégresse, des cortèges qui passent sous les arcs de triomphe, de la restauration du sultan, de l'installation de Bourguiba, il n'en est pas moins vrai que le terrorisme n'est pas encore jugulé au Maroc, et il n'est pas encore étouffé en Tunisie. Massacres collectifs, abandonnements, enlèvements de certains de nos amis, embuscades et pourchas de tous ceux qui sont pour la France, et enfin, au delà de tout, comportement inacceptable de l'armée de la libération, tour à tour féroce dans ses manifestations et cauteleuse dans ses instincts secrets. Tout cela nous laisse le spectacle d'un véritable chaos où sombrent non seulement les tenants de l'ordre et de la puissance publique, mais aussi la notion même, comme on le disait tout à l'heure, de l'Etat, de l'honneur français, du respect que nous devons avoir pour nos amitiés, pour tous ceux qui ont compris, dans le passé, la grandeur de notre mission. (*Vifs applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs à gauche.*)

Textes et faits, dans une étrange antithèse! Mais alors, il nous faut pourtant définir cette notion d'interdépendance, en connaître le contenu, savoir exactement sur quel noyau essentiel doit reposer, dans l'avenir, une faculté de travail, de collaboration intimes. Et là-dessus, encore, je suis attristé du mode que suivent les négociations. A en croire ce défaut d'initiative, cette apathie, cette absence de sens qui se laisse conduire sans cesse par les événements, on pourrait penser que, lorsque nous voulons instituer l'interdépendance, nous songions à une renonciation des droits acquis, nous voulions un retour en arrière, nous ayons l'idée de faire une préemption sur ce qui a été conquis par les nations indépendantes.

Quand vous lisez les discours de Bourguiba ou ceux du ministre Balafrej, pourtant un élève s'il en est un des instituts français et de notre Université, ceux-ci envisagent le débat sur l'interdépendance comme un piège, comme des *capitis deminutio* successives, comme une perte de ce qu'ils viennent d'acquérir. C'est contre quoi je voudrais que nous puissions ici une bonne fois nous insurger.

L'interdépendance ou, si vous voulez, la communauté d'intérêts communs que nous recherchons soit avec le Maroc, soit avec la Tunisie, mais elle est autant à profit, à honneur, à avantage, au Maroc et à la Tunisie qu'à la France. Que l'on soit donc bien pénétré de cette idée que lorsque nous recher-

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

chons des intérêts communs, ce sont des intérêts communs qui défendent un patrimoine qui doit être aussi cher à ces jeunes Etats promus à la liberté qu'à nous-mêmes qui en sommes les défenseurs traditionnels.

Cependant, rien n'est fait, rien n'est donné ni suggéré, dans la convention du 28 mai 1956 avec le Maroc et dans celle du 15 juin 1956 avec la Tunisie, qui soit de nature à nous conforter, si ce n'est les problèmes de préséance dont nous n'avons, hélas, que faire.

Cependant de quoi et sur quels problèmes faut-il établir des bases réelles ? D'abord, parler d'entente pour les relations extérieures, mais c'est comprendre que pour ces états nouveaux, il convient qu'il y ait une solidarité dans notre conduite, qu'il y ait des moyens pour eux de les sauvegarder contre des adhésions prématurées qui leur sont inspirées par un instinct non contrôlé en faveur de telle ou telle thèse, ou de telle ou telle ligue qui, demain, entreprendra sur leur liberté. C'est donc les convaincre que peut-être ils ont beaucoup plus à craindre, plutôt que de ce que nous voulons faire avec eux, de ce que la ligue arabe ou telle autre médite de faire en se servant d'eux comme d'un instrument. Il y a donc, dans la recherche de la politique extérieure, dans la solidarité des intérêts, une voie continuelle à rechercher et à fixer dès maintenant dans un traité.

En ce qui concerne la défense, là alors, on peut dire que nous sommes devant un champ inexploré, si nous jugeons de ce que vous voyez tous les jours par les annonces de la presse, en ce qui concerne l'état militaire, l'état d'insécurité, soit du Maroc, soit de la Tunisie.

Il n'est pas possible d'accepter plus longtemps le comportement de l'armée dite « de la libération » sa turbulence, son immixtion dans tous les domaines, ses buts avoués et proclamés et ses intentions clandestines, ses revendications insolentes ? Et comment ceci peut-il être lié, si vous n'avez pas des textes, une entente certaine, une expression vive de la volonté qui y mette fin ?

Le tout dépend — oh ! j'ai eu bien tort de parler des textes — le tout dépend surtout de la résolution, de l'esprit qui l'anime, du ton avec lequel les conversations sont poursuivies. Et c'est cela que nous voudrions entendre du ministre des affaires étrangères dans quelques paroles qui aient leur écho jusqu'au delà de ces murs et chez les négociateurs futurs.

Mais, et l'armée française ? Pouvez-vous souffrir plus longtemps, pour l'honneur de tout Français, les injures qui lui sont portées ? Est-ce que son statut ne doit pas être fixé conformément à ses traditions, conformément, je dirai même, à son sens de l'existence; ne doit-il pas être garanti ? Est-ce qu'elle ne doit pas avoir sa place, mais sa place certaine, dans le rôle qui lui est imparti non seulement pour l'ordre public, mais pour la sauvegarde des confins oranais et algériens, pour le maintien du droit et de la paix tout autour de ces frontières qui sont aujourd'hui menacées ?

Cela, vous ne pouvez l'avoir que si vous êtes résolu à mettre fin à l'état actuel. Aussi longtemps que vous aurez une armée de la libération qui prétend élever des revendications, qui se croit habile à revendiquer la Mauritanie, la zone de Colomb-Béchar, la vallée de la Saoura, la région de Tlemcen ou la région de Tindouf, il est impossible d'imaginer autre chose qu'une précipitation vers le chaos et la désagrégation définitive du Maroc.

C'est là donc un point qui, inéluctablement, doit être abordé. Mais il en est un encore plus précis, c'est la garde des côtes. Imaginez-vous que des ports, des lieux d'accès tels que Port-Lyautey, Casablanca, Mogador, Agadir, Safi puissent rester inertes et ne soient pas sous un régime spécial ? Est-ce que déjà depuis longtemps nos négociateurs n'auraient pas dû déclarer que, sur ces points de la côte Atlantique, il était intolérable que nous n'ayons pas des points de surveillance, des postes durables pour faire respecter une autorité, comme je vais vous l'expliquer, qui n'est pas seulement dans l'intérêt de la France, mais qui est une autorité internationale ?

Et sous une autre aspect, dément — je ne crains pas de le dire — dément serait le Gouvernement qui permettrait que sur la côte orientale de Tunisie, à Bizerte, à Sousse, à Sfax, à Gabès et même sur l'île de Djerba, nous ne conservions pas des bases certaines, des bases fortes, des bases inexpugnables. *(Applaudissements au centre, à droite et sur certains bancs à gauche.)*

A-t-on oublié qu'en dehors de ces droits qui, selon une parole illustre, « dérivent de la nature des choses », nous n'avons ici donné l'autorisation de ratifier le protocole annexe au traité de l'Atlantique Nord du 17 octobre 1951, aux termes duquel — il y a là M. Brizzard qui en était, je crois, le rapporteur — notamment il était entendu que toute haute partie contractante au pacte Atlantique qui serait attaquée recevrait le concours et l'aide de toutes les autres parties si elle était attaquée, soit dans son territoire, soit dans les départements français algériens, soit dans la région du Nord du tropique du Cancer. Et, dans le paragraphe *b* de l'article 5, il était répété que toute partie se considérerait comme attaquée et mettrait l'attaque dans son nom commun s'il y avait une attaque qui se produisît sur les aéronefs, sur les puissances navales, sur les établissements au Nord de la région du tropique du Cancer.

Or, le tropique du Cancer passe au Sud du 21e degré de latitude Nord. Il passe exactement à travers le Rio de Oro, à Villa Cisneros. Il traverse le Sahara jusqu'au fort Laperrine. On le voit encore au col d'Amar, aux extrêmes confins du Sahara et de la Libye.

Mais alors, ce sont là des obligations internationales qui ont été contractées et ces obligations internationales nous obligent à défendre, à respecter de toute façon et à faire respecter l'ordre et la sécurité dans toute cette région.

Si bien que, pour conclure, quand nous voulons et quand nous espérons de ce Gouvernement, puisqu'il attend aujourd'hui ou demain les négociateurs, qu'il fera inscrire et qu'il dira, qu'il manifestera d'une façon pertinente la continuité de nos droits, il ne manquera pas de proclamer que ces droits sont confins et sont communs avec ceux du Maroc et de la Tunisie et que ces droits, enfin, résultent des conventions internationales que nous avons acceptées, que nous avons renouvelées en 1951.

Ah ! j'entends bien, un tel problème ne peut pas être résolu uniquement, pour l'heure actuelle, en considérant le Maroc et la Tunisie. C'est ici qu'apparaît d'une façon inéluctable, sous les reflets sanglants, les reflets de feu et de fer, l'indivisibilité du problème de l'Afrique du Nord. Aussi longtemps que la rébellion durera en Algérie, tant que la pacification ne sera pas acquise par des événements décisifs, vous ne pourrez jamais comprimer les éléments extrémistes des gouvernements ou des quasi-gouvernements, ou encore des agitateurs marocains et tunisiens dans le règlement de cette affaire. Si bien que l'indivisibilité existe non pas dans les choses, non pas dans le comportement vis-à-vis des hommes, mais dans la finalité, dans les buts que nous voulons obtenir.

Or, aujourd'hui, vous êtes en face d'un ordre de choses qui essaie visiblement de compromettre tout ce que nous pouvons obtenir, soit au Maroc, soit en Tunisie. Ce sont des appels à la violence, ce sont des visites qui ont été faites hier au Caire, et qui reçoivent aujourd'hui des approbations pour les ennemis de la France en Algérie. Dans ce domaine également, le Gouvernement n'est pas capable de répondre et de maintenir une position française contre ceux qui abusent aussi étrangement ?

Indivisibilité qui est sans aucun doute et qui s'impose aux hommes, mais nous voudrions faire comprendre ici qu'elle est de loin dominée par des desseins que nous aurions tort de ne pas voir en face dans toute leur gravité et dans la répercussion que nous ne manquerons pas de sentir.

La guerre que nous fait Gamal Abdel Nasser a son poste de commandement au Caire. Elle a ses relais et ses paliers à Tripoli et au Fezzan. Mais elle déploie son éventail d'influence jusque dans l'Afrique occidentale. Voilà qui ne doit pas être méconnu.

Oh ! depuis dix ans et même bien davantage, nous avons connu bien des métamorphoses de la dictature, du facisme et de la tyrannie. Selon le mode antique, elle a adopté toutes les formes du dieu marin, du dieu Protée. Successivement nous l'avons vue comme démagogie césarienne, comme patriotisme exaspéré, comme instinct racial déchaîné, comme rapacité des oiseaux de proie. Eh bien, il y a de tout cela dans Nasser, mais tout enveloppé, présenté pour tromper les naïfs sous l'apparence de la confraternité religieuse. *(Très bien! très bien!)*

Aujourd'hui, si vous arrivez à un résultat, il faudrait faire sentir, et c'est là ce qui est plus important que de faire respecter des droits, c'est faire sentir aux jeunes Etats nouveaux et indépendants que c'est là ce qui les menace, c'est là certainement le plus grand péril qu'ils ont à courir au moment où ils accèdent à la scène internationale.

Nouvelle invasion, ah ! sous couleur de la ruée arabe, nouvelle invasion dont les vagues successives viennent déferler sur le monde occidental jusqu'à venir engloutir dans l'abîme, avec les établissements de notre civilisation, la pensée même de la liberté.

Faisons-le sentir à ceux qui doivent avoir un intérêt commun avec nous et surtout rendons-le sensible à ces jeunes intellectuels marocains et tunisiens qui ont joué un si grand rôle dans l'indépendance. Rendons-leur sensible à ces jeunes intellectuels qui ne cessent de clamer qu'ils se sont redressés à l'exemple de la France, que leur indépendance c'est le fruit de ce que nous leur avons enseigné, que la leçon des droits de l'homme nous l'avons déposée entre eux et que cette flamme inextinguible de la liberté, c'est nous qui l'avons allumée.

Et bien ! faisons-leur comprendre aujourd'hui que s'ils veulent la sauvegarder certainement, c'est en se tournant aujourd'hui, devant les faits, vis-à-vis du monde occidental. Que ces

hommes nouveaux, tout fiers, nous le voyons, d'exercer pour la première fois des droits civiques dans leur plénitude, ne laissent pas se perdre dans les sables cette idée que la route du Caire n'est pour eux qu'une impasse où viendrait se briser leur front meurtri, où, pire encore, une voie d'opprobre où ils retrouveraient le joug d'une servitude millénaire.

Mais, pour le mesurer, il faut de toute évidence qu'ils aient conscience de notre force et c'est alors que je me tourne vers nous, Français. Quant à nous, ce qu'il nous faut, c'est faire œuvre d'imagination dans cette communauté franco-musulmane, être convaincus et laisser au monde ce spectacle, qui est dans la leçon même de notre tradition, que la France est un vaste monument, chaleureux dans son accueil et dans son foyer, aux ailes largement ouvertes et accessible à toutes les croyances, à toutes les pensées dont elle répercute l'écho et qu'ainsi ceux qui l'approchent puissent y retrouver un renouveau et un instinct de puissance.

Pour y réussir, il faut que nous ayons confiance dans notre mission et surtout — je ne crains pas de le dire en matière de conclusion — que nous soyons et que nous nous montrions forts. Oh ! non pas forts de la puissance physique seulement, mais forts des forces morales, de la confiance inébranlable dans notre destin, de notre affirmation contre tous nos défaitistes que nous avons d'immenses possibilités, que nous avons triomphé aux heures les plus critiques et les plus douloureuses de notre histoire, et qu'enfin, associés avec eux-mêmes, nous soyons bien sûrs que si nous exécutons notre mission, celle que nous nous sommes proposée à l'avance, nous triompherons non pas par l'éclat des armes, mais par la trempe des âmes.

C'est ainsi que nous aboutirons et je souhaite que déjà se manifeste d une façon plus étendue ce redressement dont nous voyons le spectacle dans ces troupes qui partent pour l'Algérie. Malgré les immenses sacrifices qui sont imposés à ces jeunes et à leurs familles, déjà nous voyons les prodromes d'une nouvelle pensée qui se manifeste, qui s'épanouira dans toute la France et l'on peut reconnaître que la vision de cette magnifique jeunesse est plus belle pour nous que tous les encouragements ou, mieux dire: que le geste héroïque de ces enfants donne une leçon aux hommes. (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur de nombreux bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Gros.

M. Louis Gros. Mesdames, messieurs, il est sans doute à vos yeux prétentieux de prendre la parole sur ce même sujet, après les discours que vous venez d'entendre. Vous n'avez pas pu, quelles que soient vos opinions, quelle que soit votre pensée, quelles que soient vos convictions, ne pas être frappés par la densité et la puissance du discours qu'a prononcé notre collègue M. Debré. Vous ne pouvez pas non plus ne pas avoir été frappés par le texte serré, la valeur de l'étude, de la critique que vient de faire à cette tribune M. le président Plaisant. Excusez donc un peu ma prétention, non pas de faire un discours, non pas même de venir apporter une opinion d'homme de parti, mais simplement, avec peut-être plus de modération que certains d'entre vous peuvent en attendre de ma part, d'apporter à votre assemblée qui, en fin de compte, doit, dans sa conscience, dire tout à l'heure ce qu'elle pense d'une politique qui est suivie en Tunisie et au Maroc, d'apporter, dis-je, en quelque sorte à votre Assemblée simplement un témoignage. Je ne revendique à cette tribune aucun titre, aucun mandat; cela est en quelque sorte l'attribut d'un partisan. Je ne revendique ici, comme témoin, que le fait d'être témoin et le fait d'être de bonne foi.

Il y a quelque chose de tragique dans ce déroulement des événements depuis, a-t-on dit tout à l'heure, l'été dernier, je vous dis: depuis un petit peu plus loin; il y a quelque chose de tragique dans cette accélération des événements qui prend, je vous l'assure, pour ceux qui y participent, l'allure d'une chute verticale. Il y a là quelque chose d'angoissant et on se demande, dans ce déroulement, si nous aurons, ne fût-ce qu'un moment, le temps de nous arrêter pour penser, pour essayer de faire le point, de comprendre, de savoir où nous en sommes et de savoir vers quoi nous allons à une pareille vitesse.

Dans cette situation nord-africaine il y a cela de frappant que ce qui a été dit hier ou écrit avant-hier revêt déjà ce caractère vieillot de documents historiques et paraît faux aujourd'hui. Le déroulement des événements est effrayant. Il faut pourtant que nous nous y arrêtions un moment et que nous tentions d'y réfléchir.

Monsieur le ministre, nous vous remercions d'être venu répondre à la question orale avec débat posée par M. Debré; mais nous attendons, ici et au Maroc, avec une particulière inquiétude la réponse que vous allez faire. J'espère que ce sera en effet une réponse et non pas un discours car, voyez-vous, depuis des années, à travers et au delà des océans, nous avons tellement entendu de discours, nous avons tellement vu arriver amorties les ondes des éloquences ministérielles, que nous n'y croyons plus beaucoup. Ce que nous voudrions, ce n'est donc pas un discours de plus, mais une véritable réponse d'homme d'Etat, d'homme de Gouvernement.

Il faut faire le point et savoir où nous allons. N'y avait-il donc pas entre l'immobilisme, cet immobilisme que tous les orateurs, à toutes les tribunes, ont toujours condamné il y a quelques années, et cette espèce de course folle vers l'aventure, n'y avait-il donc pas, dis-je, la place pour une juste raison et pour une solution de modération ?

Aujourd'hui votre Gouvernement, monsieur le ministre, a fait le choix. Reniant, je le comprends, l'immobilisme tant critiqué, il n'a pas choisi la modération dans la vitesse, il a au contraire accepté de rejeter cette lenteur pour aller à une allure impressionnante vers une politique que l'on dit agissante.

Cependant, permettez-moi cette réflexion liminaire: si trop réfléchir empêche quelquefois l'action, trop agir et — excusez-moi il n'y a pas de critique — trop voyager, (*Sourires.*) parcourir en deux mois l'Europe, l'Asie, l'Amérique, cela aussi peut-être gêne un peu la réflexion qui doit précéder l'action.

Dans ce tourbillon de votre politique dont il est difficile parfois de distinguer s'il est le fruit de votre décision ou si, au contraire, vous y êtes condamné, nous voyons quelquefois apparaître, émerger dirai-je, sans aucun lien entre eux, des discours, des conférences, des protocoles, des accords, des signatures, des réceptions, des gestes épars, désordonnés et — excusez-moi — le seul lien que je découvre pour les réunir, c'est l'unité de la catastrophe. (*Très bien! très bien! sur les bancs supérieurs à gauche, au centre et à droite.*)

M. Michel Debré. Hélas!

M. Louis Gros. Les spectateurs que nous sommes de ce déchaînement d'événements — nous qui, depuis dix ans, je puis le dire, regardons disparaître, s'écrouler, se perdre, se détruire, ce que nous avions tout simplement appris être français — entendent par moment des bribes de discours et ces mêmes mots que l'on répète comme des litanies d'une religion à laquelle on ne croit plus: la France éternelle, sa mission civilisatrice et la civilisation chrétienne, les principes immortels. Ainsi, de désordre en désordre, il faut le dire, ces mêmes mots auxquels nous avions attaché un sens et une substance jalonnent ces mêmes étapes.

Et maintenant, dans ce vocabulaire de discours, ardents comme de jeunes monstres dévorants, il y a « les courants de l'histoire ». Ah! les courants de l'histoire, c'est à eux qu'il faut, nous dit-on, tout sacrifier, tout offrir, tout immoler: le passé, notre œuvre, notre foi, la vertu et le travail de ceux qui nous ont précédés, notre respect pour eux, tous les principes d'amitié, de fidélité; tout cela, il faut que les courants de l'histoire l'emportent.

Comme tout cela est facile et comme c'est commode pour des hommes de Gouvernement de découvrir après la faute cette solution: On ne lutte pas contre les courants de l'histoire. Vérité nouvelle, principe inconnu ou ignoré qui valide l'erreur, qui la transforme en vérité et la transfigure, si je puis ainsi dire, en un progrès humain.

Progrès ? Courants de l'histoire ? Monsieur le ministre, vous avez parcouru le monde, vous avez constaté les progrès qu'ont apportés ces courants de l'histoire. Combien ils sont impressionnants! Combien, au nom des ces maîtres-mots, le chemin suivi a été jalonné de malheurs, de désastres et de sang! Pauvre progrès! Quelle ironie des mots! D'autres que moi l'avaient déjà dit, combien cette expression des courants de l'histoire était en réalité une solution de facilité, une absolution qu'on se donne parce qu'on ne veut pas faire autre chose.

Je ne me permettrai pas de donner des conseils à un ministre, mais je vous dirai simplement que j'ai relu avant cette séance des propos sur le courant de l'histoire tenus sur une scène, en 1926, par un acteur qui lisait un texte de Jules Romain, que j'ai relu aussi les *Propos politiques* d'Alain au sujet des courants de l'histoire. Cela est une saine lecture. Pendant vos voyages, monsieur le ministre, emportez ces *Propos*, relisez-les et vous verrez que les courants de l'histoire n'ont pas cette fatalité nécessaire qui justifie tout et surtout qui justifie l'absence totale de réaction. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Mais il faut que vous pensiez aussi à l'avenir et que nous ne fassions pas simplement ici de l'histoire ou de la critique. Seulement, ce qui m'importe et ce qu'il m'incombe de dire ici, je crois, c'est qu'outre la grande conception, le désir généreux de vouloir, de vos propres mains, pétrir et bâtir l'avenir de la France et faire l'histoire, je voudrais aussi vous voir vous attacher, petitement hélas! aux petites nécessités quotidiennes qui font que vit heureuse une population ou qu'elle vit malheureuse et est immolée au grand avenir.

Je ne ferai pas l'injure à cette assemblée de dire ce que sont les Français du Maroc. Il a fallu qu'ils vivent les heures que vous savez pour que s'effrite, pour que disparaisse enfin ce mythe criminel des grands colons ou des esclavagistes (*Très bien! au centre et à droite.*), car cette invention n'a pas résisté en face de la réalité du drame et du jugement honnête de ceux qui sont venus sur place.

Ce qu'ils sont, vous le savez. Mais je voudrais, mes chers collègues, que vous le réalisiez mieux encore, parce que la solution par assimilation avec ce qui se fait dans d'autres terres vient souvent à l'esprit ou est souvent citée. Or, il n'y a pas de plus grand danger qu'une telle comparaison, car il n'y a rien de comparable en cette matière. Ils sont près de 400.000 à 450.000. Cela représente une population importante. Parmi eux, entendons-nous bien, il y a 6.000 propriétaires terriens et sur ces 6.000 propriétaires on trouve quelques dizaines de propriétaires riches, c'est-à-dire une proportion très inférieure à celle, que nous ne considérons pas comme scandaleuse, de la métropole. A côté d'eux, il y a la masse des citoyens qui forment une société: ouvriers, artisans, commerçants, industriels et employés.

Ce que je ne trouve pas dans vos discours, en dehors des simples affirmations et des promesses faites dans les discours officiels, c'est la véritable sensation de votre souci, de votre inquiétude, de votre angoisse, devant le sort de 450.000 de vos concitoyens. Cela nous ne le sentons pas. (*Applaudissements à droite, au centre et sur certains bancs à gauche.*)

Vous parlez de l'amitié franco-marocaine. C'est bien. Vous parlez de l'avenir de nos relations. C'est nécessaire. Vous pensez à les établir et nous en dirons quelques mots tout à l'heure, il le faut. Mais votre première préoccupation, car elle doit être la première, n'est-elle pas d'assurer à ces Français qui vivent là-bas et qui sont vos compatriotes ce qu'ils vous demandent ? Je vais vous dire maintenant ce qu'ils vous demandent, car il faut les comprendre aussi.

Quelques-uns sont nés là-bas, d'autres sont venus s'y installer et, disons-le avec beaucoup de bonne foi, car il faut en apporter dans ce débat, ils sont venus s'installer parce qu'ils se croyaient presque en France. Mais pourquoi ont-ils commis cette erreur, me répondrez-vous ? Ils l'ont commise parce qu'on les y a beaucoup aidés, parce que la notion de droit qui sépare les départements, les territoires d'outre-mer et les protectorats n'était pas particulièrement perceptible à un ensemble de populations que l'on sollicitait et à qui l'on disait, par affiches, presse ou conférences: « Partez outre-mer, c'est la grande France. » Aux jeunes gens qui étaient là-bas, on disait aussi: « Si vous restez là, si vous vous fixez dans cette terre pendant dix ans, la France vous fera faire un service militaire réduit de moitié. » Ils croyaient que c'était la France et cela était normal.

Mes chers collègues, rappelez-vous combien de fois dans notre propre assemblée, dont je n'ai pas l'honneur de faire partie depuis bien longtemps, il a fallu que l'un de nous se lève pour rappeler aux éminents législateurs et aux éminents juristes qui sont ici, que les lois que nous votions n'étaient même pas applicables au Maroc et en Tunisie. Combien d'amendements, combien de propositions comportaient *in fine* cette expression: « La présente loi sera applicable au Maroc et à la Tunisie. » Et combien de fois il a fallu que l'un de nous se lève en disant: La chose est impossible.

Par conséquent, si cette erreur était commise dans une assemblée parlementaire, admettez que la majorité des 450.000 Français qui se sont fixés là-bas soit parce que leurs parents les y ont menés, soit parce qu'ils y ont été mobilisés, soit parce qu'ils y ont été incités, aient pu commettre l'erreur de croire que la terre était française et que la France éternelle leur permettrait simplement de vivre une vie d'homme. (*Très bien!*)

Ils se sont trompés. Leur erreur juridique est pour le moins excusable. Ils avaient cru que cette situation devait durer. Puis, petit à petit, ils ont assisté à un mouvement, à une série d'événements tels que, disons-le, si les Français de la métropole les comprenaient fort peu, eux-même se les expliquaient mal. Ils ont vu une cascade de résidents, l'un remplaçant l'autre jugé incapable ou inopportun ou mal adapté à la doctrine mouvante de gouvernements successifs. Et l'on allait ainsi, de résident conciliateur en résident énergique et réciproquement, sans que les Français du Maroc aient pu comprendre exactement ce que la France pensait, ce que son Gouvernement voulait faire.

Ce drame, latent depuis 1936, n'a pas été perçu en France et n'était pas davantage perceptible pour la masse des Français qui vivaient au Maroc; ils l'ignoraient. Rappelez-vous, mesdames, messieurs, ce que nous disions, ce que l'on disait partout de l'œuvre française au Maroc. Nous n'avions pas tant matière à nous glorifier, à nous sentir fiers de ce que nous avions fait. Rappelez-vous: la France, son œuvre splendide au Maroc, Lyautey. Et vous voulez que l'on reproche aux Français du Maroc de ne pas l'avoir compris alors qu'on ne le comprenait pas ici, qu'on ne le comprenait nulle part! On nous disait le contraire de ce qu'on devait comprendre.

Nous avons vu arriver comme une bombe cette période effrayante, je vous l'assure, pour ceux qui vivaient là-bas, cette période effrayante de 1949 et 1950: la plainte à l'Organisation des Nations Unies. Cela ne vous a-t-il pas frappé ? Pour la première fois, alors que l'Organisation des Nations Unies siégeait au Palais de Chaillot, nous avons entendu dire que la France faisait l'objet d'une plainte, d'une plainte comme accusée pour ce qu'elle avait fait au Maroc. Vous vous rappelez l'attitude que nous avons eue alors ? Il a fallu plaider l'incompétence et demander le renvoi; on a remis l'affaire à l'année suivante et, d'année en année, on a plaidé sur la procédure sans jamais plaider sur le fond, les représentants de la France courant les couloirs pour obtenir une remise ou un vote favorable ou encore une abstention complice.

Nous n'avons rien compris de tout cela, nous les Français du Maroc. Puis nous avons connu les événements de 1951, ceux de décembre 1952, ceux de 1953. Nous avons été soumis au pire de tous les régimes: celui de l'incertitude, de l'incohérence et de l'incompréhension, celui des décisions et des discours contradictoires.

Mesdames, messieurs, ce rappel étant pénible pour nous tous, je n'aurai pas ici l'audace, je n'éprouverai pas le besoin d'évoquer certaines déclarations publiques, certaines lettres de nos gouvernants à propos des événements qui se déroulent au Maroc simplement depuis quelques mois. Les affirmations solennelles, que la décision du lendemain contredit ou détruit, il est inutile de se les rappeler pour les critiquer, mais il est nécessaire de s'en souvenir pour ne pas s'étonner que les Français du Maroc, dont on a dit tant de mal, que l'on a tant critiqués, aient eu par moment des gestes qui, vus des bords de la Seine, étaient incompréhensibles, mais qui, sur place, étaient parfaitement explicables. (*Applaudissements à droite et sur quelques bancs au centre.*)

M. Léonetti. Ils l'étaient aussi ici et vous savez très bien pourquoi. Mon cher collègue, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Louis Gros. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Léonetti avec l'autorisation de l'orateur.

M. Léonetti. Je voudrais simplement signaler à votre attention les incidents très graves qui se sont produits au moment où l'on a envoyé au Maroc M. l'ambassadeur Grandval. Croyez-vous vraiment que des Français qui se sont comportés comme on l'a vu à l'égard du représentant de la République, alors qu'il s'y rendait à raison d'une mission qui lui était confiée par le président du conseil et par le cabinet entier, croyez-vous franchement que ces Français l'ont fait en connaissance de cause, en le considérant comme le représentant de la France et des citoyens français ?

Quand vous parlez comme vous venez de le faire et dans les circonstances où vous venez de le faire, il y a alors des responsabilités que les dirigeants de *Présence française* doivent assumer même ici, à cette tribune.

Je vous en prie, qu'on passe l'éponge sur beaucoup de choses, j'en suis d'accord, mais si les choses se sont aggravées au Maroc, réfléchissez-y les uns et les autres, votre responsabilité est aussi engagée que celle des dirigeants de *Présence française*. S'ils ont commis des exactions, ils ont été poussés par beaucoup d'entre vous. (*Protestations à droite.*) Ceux qui ont sapé pierre par pierre l'édifice de la France l'ont fait à une époque où, lorsque fut déposé le sultan, ils savaient d'avance à quelle mesure cela conduisait, tandis que si le Parlement avait voulu jouer son rôle, au lieu de laisser les gouvernements faire ce qu'ils ont fait, il était encore temps de redresser la situation et vous, vous aviez le devoir de les arrêter sur la pente.

Mais vous vous êtes tus. Ayez un peu plus de discrétion. (*Exclamations à droite et sur divers bancs au centre.*)

M. François Schleiter. Vous aviez le devoir de monter à la tribune à ce moment-là !

M. Louis Gros. J'avoue, en toute humilité, ne pas comprendre votre intervention. J'ai dit et je répète, sans avoir cité personne ou aucun groupement dont ni vous ni moi ne faisions partie, que certains gestes qui pouvaient être considérés comme excessifs avaient leur explication — je n'ai pas

dit leur justification, il y a une différence — dans l'incohérence de la politique française du Gouvernement. Ce n'est pas autre chose. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Il faut tout de même que, du haut de cette tribune, certaines choses soient dites. Il est exact que des gestes de colère ont eu lieu...

M. Boisrond. Il y avait de quoi !

M. Louis Gros. ... mais mieux que moi vous savez que les gestes justifiaient ou expliquaient la colère. Je ne voulais pas parler de certains actes qui ont été commis. Mais lorsqu'on a été témoin de certaines violences, il faut comprendre que des hommes, frappés dans leur famille, dans leurs amitiés ou dans leurs biens, aient eu des réactions que le code pénal peut quelque fois punir, mais qui sont humaines.

Ne vous plaignez pas, je vous en supplie mon cher collègue, que des Français aient encore des réactions de violences au lieu de simples réactions oratoires, comme nous en voyons, hélas! trop souvent. (*Applaudissements à droite et sur quelques bancs au centre.*)

Je suis étonné que vous ne m'applaudissiez pas, mon cher collègue, quand je dis que ces Français ont eu des torts qu'il faut, certes, comprendre qu'il faut admettre. Ce ne sont pas des saints. Malgré tout le respect que je dois à cette Assemblée, je rappellerai une locution un peu triviale du maréchal Lyautey: « On ne fait pas un pays avec des pucelles! » Qu'il n'y ait pas que des petits saints au Maroc, nous en sommes d'accord!

M. Boisrond. Comme en France, d'ailleurs!

M. Louis Gros. Sans doute, mon cher collègue.

Monsieur Léonetti, vous revenez du Maroc aujourd'hui comme moi-même. Vous savez quel est l'état d'esprit de ces Français, partis de ce que j'appelais tout à l'heure l'impression de se croire en France — il n'y a pas tellement longtemps, en 1912, un certain nombre d'entre nous étaient nés tout de même — pour arriver à la situation actuelle, en passant par la notion du protectorat. Rappelez-vous enfin, je vous en supplie, les discours des ministres — pas ceux qui sont aujourd'hui sur ces bancs, mais leurs prédécesseurs. Que nous disaient-ils alors ?

A les entendre, les Français étaient chez eux, ils s'associeraient au Gouvernement, ils collaboreraient; on parlait de co-souveraineté. Tout cela pour nous réveiller brusquement, dans un temps record, devant une déclaration dite « d'indépendance dans l'interdépendance » dont tout à l'heure on a bien été obligé de convenir, avec M. le président Plaisant, qu'il est difficile d'en fournir une définition, et pourtant cela serait bien nécessaire!

Nous ne nous sommes pas faits d'illusions au Maroc, pas longtemps. La définition de l'interdépendance est venue du Caire, ce matin encore, comme hier; mais, avant de parler précisément de ce qui nous vient du Caire, je voudrais vous dire, monsieur le ministre, ce que pensent, et je crois le savoir, ce que demandent les Français du Maroc.

Ballottés de cette conception ancienne du protectorat jusqu'à l'indépendance dans l'interdépendance, ou l'inverse, si vous voulez, ils admettent les faits. Ce sont des réalistes. Ils l'ont toujours prouvé. Ils ont vécu, ils ont bâti, ils ont travaillé. Ils ont horreur de la discussion stérile, du rabâchage du passé, du rêve, de l'utopie.

Le gouvernement marocain existe. L'indépendance est un fait. Les Français du Maroc ne le contestent pas et ne veulent pas le contester. Mais ils se tournent vers vous qui êtes leur ministre pour vous dire: dans ce grand bouleversement, dans ce cyclone, dans ce torrent, que représente ce déchaînement d'une politique nouvelle, que vous avez en trois mois considérablement accélérée, ayez un peu souci de trois choses que nous considérons comme essentielles!

La première, c'est ce vieil impératif: *primum vivere*. Assurez-nous la sécurité, car, si nous sommes morts, les deux autres seront sans intérêt. Cela est important. Quand vous venez dire: votre sécurité sera assurée par le Gouvernement (*Exclamations ironiques à droite*); nous sommes obligés de vous répondre: soyons sérieux! Demain, après-demain, dans quelques années peut-être, mais aujourd'hui, vous le savez aussi bien que nous, cela est impossible et cela ne sera pas.

Il faut envisager le problème de la sécurité des personnes autrement que par une phrase ou autrement que par un acte de foi. On n'assure pas la sécurité des gens par un acte de foi; on l'assure par des faits, par des actes!

Cette sécurité, vous le savez comme moi, n'existe pas. Entendons-nous bien! Elle n'existait plus quand les attentats étaient très nombreux. Aujourd'hui, à l'heure où je parle, les attentats contre les Français, contre les Européens sont à peu près nuls, sauf les enlèvements. C'est possible, mais pourquoi et sous quelles conditions ? On nous l'a dit, nous le savons.

Dans les zones où le gouvernement marocain actuel a le commandement et détient le pouvoir, il assure à peu près la sécurité. C'est vrai, mais ces zones sont très réduites. A trente kilomètres de Rabat, dans la Mamora, on est arrêté sur la route par l'armée de libération. Cela nous est arrivé à tous. Pour le moment, si vous circulez sans armes, on vous laisse passer. A Taza, au Maroc oriental, dans le Rif, dans le Moyen-Atlas, vous savez aussi bien que moi que c'est l'armée de libération qui contrôle. Elle arrête en ce moment les pilleurs de fermes; c'est vrai! Mais, cette armée de libération, qui l'a créée, avec quels deniers, pourquoi ? D'où vient-elle et qui sert-elle ? Il y a un fait certain, c'est que, pour le moment, elle ne sert pas le gouvernement en place, elle a une autonomie d'action qui correspond à son autonomie de volonté et de décision.

Oh! j'entends bien qu'à Rabat on déclare: nous allons intégrer, absorber, assimiler cette armée de libération. J'attends de le voir pour le croire. Cependant, nous ne pouvons pas simplement faire confiance à cette armée de libération pour assurer la sécurité.

Pensez un peu, monsieur le ministre, non pas à ceux qui habitent les grandes villes telles que Casablanca ou Rabat — je n'ai pas dit Marrakech — mais à ceux qui habitent les petits centres. Je pense par exemple à Taza, qui a toujours été un des points névralgiques, une des régions clé, et vous vous rappelez qu'il fut longtemps question de la « tache de Taza » pendant la période où le Maroc s'unifiait. Actuellement, à Taza, l'armée de libération fait la police en ville. C'est elle qui règle la circulation. C'est elle qui vous permet de sortir de la ville, d'y entrer ou de ne pas y entrer. C'est elle qui fouille les voitures, qui arrête les Français, qui leur demande de produire leurs papiers et de justifier de leur identité. Au nom de qui et au nom de quoi ?

Alors, lorsqu'on vient vous dire: en premier lieu, assurez la sécurité, je vous en supplie, monsieur le ministre, que votre réponse ne soit pas simplement un acte de foi dans la direction des services de sécurité du Gouvernement marocain ou dans le Gouvernement marocain d'une manière générale.

C'est là une question. Ce n'est pas un piège, monsieur le ministre. Mais votre réponse est très attendue là-bas, où l'on connaît le débat d'aujourd'hui, où l'on sait que, dans cette enceinte, aucune considération politique ou parlementaire ne guide votre réponse parce que ces débats ont la dignité de ne pas se conclure par un ordre du jour purement politique. Cette réponse est donc pour nous primordiale.

Ma deuxième préoccupation — croyez bien qu'il ne s'agit pas d'une petite déformation professionnelle — c'est la justice.

Le citoyen, qu'il soit en métropole ou dans un territoire d'outre-mer, sait qu'il va avoir, par le fait même qu'il vit en société, en collectivité, des satisfactions certes, mais aussi des difficultés, des soucis et des ennuis. Il sait qu'il risque d'être en conflit avec ses compatriotes. Il veut savoir qui va trancher ses petits procès particuliers. Il veut savoir quelle loi va lui être appliquée et comment le jugement sera exécuté. C'est là tout le principe de la justice.

Je ne viens pas ici critiquer la justice marocaine. La justice chérifienne est, vous le savez, traditionnelle, antique et presque anachronique à nos yeux. Dans tous les cas, elle est absolument incompatible avec les notions que nous avons du droit et de la justice.

On nous fait, il est vrai, de grandes déclarations à cet égard; on nous en a encore fait samedi dernier. Le ministre marocain de la justice, M. Abd-El-Krim Bendjelloul, nous dit: « De quoi vous plaignez-vous ? Nous ne changeons rien à l'état actuel ». Mais, quand nous lui posons cette autre question: « Il en est ainsi pour le moment, mais voulez-vous le garantir par écrit pour le futur et nous dire pour combien de temps », il ne veut prendre aucun engagement. Cela est absolument incompatible avec cette nécessité absolue.

Vos compatriotes, qui sont des centaines de mille, voudraient être assurés qu'ils seront jugés selon les normes du droit français, sinon par des magistrats français, du moins par des magistrats qui appliqueront le droit français et la loi en vigueur dans les pays de civilisation européenne et occidentale.

Car, voyez-vous, il y a là une différence fondamentale, et vous le savez mieux que quiconque, monsieur le secrétaire d'Etat; le droit qu'on applique dans les juridictions chérifiennes n'a aucun rapport avec celui qui est le nôtre et qui pour nous fait partie des libertés essentielles, des libertés humaines.

La troisième garantie que nous désirons avoir tient à chacun d'entre nous: c'est le droit d'élever ses enfants et de les faire instruire. A propos des conventions culturelles, les bruits et les

rumeurs les plus stupéfiantes courent en ce moment au Maroc. Il paraît que M. le secrétaire d'Etat aux affaires marocaines et tunisiennes aurait accepté qu'il n'y ait pas de mission française culturelle au Maroc. Il n'y aurait que des institutions d'Etat chérifiennes dites modernes dans lesquelles le ministre de l'éducation nationale marocain serait évidemment libre de fixer les programmes, les heures de cours et les matières. Je sais bien qu'il aurait promis — il me l'a dit — de ne pas modifier les programmes pendant un an tout en rendant certaines matières obligatoires.

M. Durand-Réville. C'est effarant!

M. Louis Gros. Mais enfin, auriez-vous renoncé au droit pour la France d'avoir là-bas des collèges français, d'y faire instruire les Français selon leurs désirs ? S'il n'en est pas ainsi — et je le souhaite de tout mon cœur — dites-le sans réserve, sans ambage et sans circonlocution, car cela est grave.

Après vous avoir dit ce que sont les Français du Maroc, ce qu'ils acceptent, qu'ils pensent et ce qu'ils demandent, je vais peut-être, mes chers collègues, un peu vous surprendre, car il importe que maintenant je vous précise ma propre pensée, car je ne parle qu'en mon nom, à propos des relations futures avec le gouvernement marocain.

Je vous ai dit, tout à l'heure, qu'il n'était pas question, dans notre esprit, de revenir vers une situation antérieure et, comme l'a affirmé très bien et mieux que je ne saurai jamais le faire le président Plaisant en ce qui concerne l'interdépendance, l'idée de vouloir reprendre ce que vous avez donné n'est dans l'esprit de personne.

Seulement, voyez-vous, dans les liens qu'il convient quand même d'établir avec le Maroc, il faut apporter beaucoup plus de netteté, beaucoup plus de franchise. La finesse dans la diplomatie, ce n'est pas la restriction mentale, ni l'absence de netteté. Alors, il faut véritablement préciser à ce gouvernement marocain ce que nous voulons, ce que nous pouvons accepter, ce que nous ne pouvons pas accepter.

Il faut surtout lui affirmer que vous avez le désir réel de l'aider dans sa prise de pouvoir, car, ne l'oubliez pas, vous avez aidé à la création d'un régime nouveau au Maroc. Vous avez un monarque, vous avez un gouvernement. Sans doute faut-il l'aider à appréhender ce pouvoir et à commander; mais si nous jouons loyalement notre partie dans cette instauration d'un régime nouveau, d'une indépendance non contestée, il faut que, de son côté, il ne cherche pas à finasser.

M. Leonetti. Je suis d'accord avec vous.

M. Louis Gros. Rien n'a été aussi pénible au cœur et à l'esprit des Français du Maroc que la lecture des journaux d'hier et de leurs communiqués. Il faut dire au gouvernement marocain que lorsqu'on veut donner des conseils à la France ou lorsqu'on veut lui faire des promesses, ce n'est pas au Caire qu'il faut aller. (*Vifs applaudissements au centre et à droite, ainsi que sur certains bancs à gauche.*)

Il est absolument inadmissible — je le dis avec force — que le premier des déplacements officiels des membres du gouvernement marocain les ait conduits au Caire et qu'ils aient accepté une invitation de Moscou. Car c'est bien ce dont il s'agit. Lorsqu'on nous dit: « Le seul partenaire que nous avons choisi c'est la France », j'aimerais que cela fût dit ailleurs et d'une autre manière.

J'aimerais surtout, lorsqu'on nous dit que l'on souhaite nous voir rester au Maroc, lorsque nos amis marocains viennent dire à des gens qui sont comme moi fixés dans ce pays depuis quarante ans: il faut que vous demeuriez dans ce pays, j'aimerais que la grande centrale syndicale marocaine — alors que nous savons tous qu'elle est un reflet du parti qui est au Gouvernement — ne publie pas en même temps un cahier de vingt-sept revendications. Je passe sur les augmentations de salaires, les congés, le droit des ouvriers malades de percevoir plein traitement, etc. Mais elle demande à toutes les entreprises de congédier tous les agents de maîtrise français. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

Il ne faudrait pas, monsieur le ministre, que vous le permettiez au moment même où vous recevez ici pour négocier ceux qui s'efforcent — je le reconnais — de faire du Maroc un pays indépendant, ami de la France. Ne vous faites pas d'illusions, il faut que vous les aidiez. Mais vous les aiderez beaucoup plus par votre fermeté que par ces abandons successifs et cet acquiescement à toutes leurs demandes. Ils sont obligés de vous présenter ces demandes. Ce n'est pas à un Parlement français qu'on apprendra que ces jeunes ministres, qui ne sont pas dénués d'expérience ni de valeur mais qui chaque jour doivent assurer et confirmer leur existence politique, sont en proie à une démagogie, à une tyrannie de partis. Mais c'est évident!

Aidez-les, monsieur le ministre, par votre fermeté et non par votre faiblesse; c'est nécessaire. Souvenez-vous que si, entre le 2 mars et le 28 mai, vous avez rendu au Maroc, je dirai presque « en vrac » la justice, l'armée, l'administration, les finances, la diplomatie, si vous lui avez rendu en vrac tous ses attributs, tout ce qu'il nous avait confié en 1912, vous l'avez fait peut-être un peu hâtivement. Mais nous n'avions pas à le faire comme si nous avions été un débiteur défaillant à une échéance. La France ne s'est jamais trouvée dans cette condition Rendant au Maroc les attributs de sa souveraineté, ce qui fut fait sinon avec précipitation, du moins avec une certaine hâte, elle a le droit, en faisant ses comptes, de dire qu'elle a fait vraiment fructifier le capital qu'on lui avait confié en 1912. (*Vifs applaudissements prolongés au centre et à droite, ainsi que sur divers bancs à gauche.*)

M. le président La parole est à M. Radius.

M. Radius. Mesdames, messieurs, la démonstration est faite depuis longtemps que la plus large indépendance a été accordée au Maroc avec une singulière légèreté. Elle fut également donnée à la Tunisie où Bourguiba, malgré ses affirmations, n'en a pas fini avec les youssefistes. Il a été suffisamment parlé de « l'armée de libération »; qu'il me soit permis, de rappeler que des chefs de cette armée ont fait récemment, à des émissaires de l'Istiqlal, la déclaration suivante:

« De même que l'Egypte, le Maroc ne sera réellement indépendant que lorsque tous les soldats étrangers qui y séjournent seront partis ». Cela devrait d'ailleurs donner à réfléchir à nos chers alliés et notamment aux Etats-Unis qui y ont des bases. La position du sultan est aussi fragile qu'aux heures les plus mauvaises du temps où le Glaoui menaçait d'investir Rabat. Il n'y a pas seulement l'armée de libération. Nous savons tous que des bandes se constituent partout dans le Moyen-Atlas et dans le Grand-Atlas et que ces nouvelles équipes ne rallient même pas l'armée de libération. La non-démobilisation de l'armée de libération nous amène à poser la question suivante: pourquoi ces gens ne rentrent-ils pas chez eux puisque maintenant l'indépendance est effective ?

Tout cela est très grave car le risque de guerre civile se développe. Si cette guerre civile éclatait, que ferions-nous ?

Il importe d'y réfléchir et nous devons nous demander si nous pourrions alors faire face à la situation avec notre armée, avec les officiers, sous-officiers et soldats stationnés au Maroc. Sur ce point, je me permets de rappeler à l'adresse de M. le secrétaire d'Etat aux affaires marocaines et tunisiennes que j'ai eu l'occasion récemment de lui poser quelques questions concernant le statut de nos officiers et sous-officiers. Comme il est d'usage, hélas! presque toujours, à la suite de questions orales que nous posons à des ministres, je dois indiquer que votre réponse, monsieur le ministre, ne m'a pas entièrement satisfait pour ne pas dire qu'elle était complètement à côté de la question. Je dois alors vous rappeler — il est de mon devoir de le faire — quelques faits précis.

Une circulaire de M. Max Lejeune avait précisé que « le statut des officiers et sous-officiers détachés dans l'armée marocaine restera français ». Quelque temps plus tard, d'autres ordres venus de Paris, se sont traduits par un ordre du général Burgund, qui porte le n° 1550 du 12 mai et le timbre « Secret ». « Secret » ? On se demande pourquoi; l'ordre était secret mais les effets, hélas ! ne l'étaient pas. Cet ordre parle des cadres français « qui seraient volontaires dans toute la mesure du possible ». Il s'agissait de la fameuse parade du 14 mai. Or, aucun officier ou sous-officier français n'a été volontaire. Les officiers et sous-officiers de goum ont reçu l'ordre d'encadrer leur unité. Ceux de la cavalerie ont été tirés au sort, ceux de l'artillerie sont restés en place dans l'unité désignée pour former le groupe d'artillerie. A aucun moment, il n'a été fait appel aux volontaires. On ne les aurait d'ailleurs pas trouvés !

Pour la parade du 14 mai, il avait été précisé: « Pour la cérémonie du 12 « — devenue celle du 14 — » le personnel français portera la tenue française 47, avec béret vert et insigne de grade marocain ». Mais les jours suivants, malgré les protestations des cadres, malgré des ordres écrits de quelques commandants d'unité qui spécifiaient: « Pour le défilé du 14, tenue marocaine, mais, aussitôt après, tenue française », il y a eu un nouvel ordre n° 1685 dans lequel il était dit:

« En attendant que soit fixé le statut du personnel français détaché dans les forces armées royales marocaines, ce personnel appliquera les règles suivantes en matière de tenue:

« Tenue de travail: insigne de grade marocain, béret vert;

« Tenue de sortie: tenue de toile avec coiffure et insigne de grade marocain ».

Je vous avais parlé à ce moment-là, monsieur le secrétaire d'Etat, des officiers espagnols et vous m'aviez répondu qu'ils ne défilaient pas en uniforme national. C'est le seul point où vous

aviez raison. En effet, ces officiers se trouvaient dans la tribune revêtus de leur uniforme. S'ils n'ont pas défilé, je ne sais si c'est le fait d'une décision de l'autorité chérifienne — qui n'a pas voulu qu'ils figurent dans le défilé — ou s'ils ont simplement refusé de défiler en bérets verts et en insignes marocains. Mais les soldats de la zone espagnole ont défilé en tenue espagnole; ou, plus précisément, comme il s'agissait de Marocains de zone espagnole, avec leurs djellabas espagnoles. Mais ce qui est certain, c'est que la population espagnole s'est fait publiquement gloire et honneur de ce que ses officiers ne se soient pas déguisés. (*Mouvements.*)

Qu'il me soit permis de vous apporter un fait précis qui peut prêter à sourire mais qui n'en est pas moins significatif. Un soldat français, appelé du contingent, versé dans l'armée royale et qui, quelques jours auparavant, portait ces insignes dont je vous parlais, ainsi que l'insigne « Pour Allah, pour la patrie marocaine, pour mon roi ! » traversait la cour de son quartier. Ne sachant disposer le chech sur sa tête, il s'était permis de coiffer le calot français. Pour ce fait, il fut mis en prison par le lieutenant marocain devenu son chef.

Je me permets donc de poser au Gouvernement la question suivante: croyez-vous que c'est avec de telles mesures que vous maintiendrez le moral de nos officiers, de nos sous-officiers et de nos soldats ? D'autres fonctionnaires ont leurs syndicats. Les officiers et les sous-officiers n'ont pas un tel organisme pour les défendre. Devons-nous pour cela les abandonner ? Devons-nous pour cela les laisser brimer ? Il est grand temps de renverser la vapeur. Nos braves soldats stationnés en Afrique du Nord, que ce soit en Algérie, en Tunisie ou au Maroc, ne s'y trouvent pas seulement aux avant-postes du combat pour le maintien de la grandeur de la France et de l'Union française; ils combattent avec nous pour le maintien de la liberté et de la civilisation, et, cela, nous n'avons pas le droit de l'oublier ! (*Applaudissements au centre, à droite et sur certains bancs à gauche.*)

M. le ministre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre. Mesdames, messieurs, avant d'aborder le problème fondamental qui nous préoccupe aujourd'hui, celui du Maroc et de la Tunisie, je voudrais faire deux réflexions d'ordre général.

La première, pour répondre à M. Debré qui a parlé de l'honneur de la France. Je voudrais lui dire que, si nous pouvons différer sur les méthodes, nul ne peut reprocher à ceux qui aujourd'hui ont la charge des intérêts français au Maroc et en Tunisie d'être infidèles à une saine conception de l'honneur de la France. M. Debré se rappellera qu'à une heure difficile de notre Histoire, M. le secrétaire d'État et moi-même en avons eu la même conception que la sienne. (*Applaudissements à gauche.*)

Je voudrais répondre, d'autre part, à M. Gros qui a fait allusion à la politique étrangère menée à l'heure présente par le gouvernement français, que si on peut lui faire le reproche d'être itinérante, il est difficile de lui trouver tant de contradictions. Dans le discours que j'ai eu l'occasion de prononcer en différents points du monde, j'ai toujours défendu très exactement les mêmes thèses et les mêmes principes. Si j'en ai l'occasion, au cours d'un autre débat, je les rappellerai volontiers devant votre assemblée.

Je crois d'ailleurs qu'il serait difficile, dans les circonstances présentes, de reprocher à la diplomatie française son caractère itinérant. A une époque où tous les ministres des affaires étrangères du monde entier se déplacent, celui de la France devrait-il être le seul à rester dans son bureau ? Personnellement, je ne le crois pas. Si je suis parfois obligé de ne pas prendre assez de temps pour la réflexion, comme vous me l'avez gentiment reproché tout à l'heure, monsieur Gros, c'est parce que je suis obligé de faire face dans le monde entier aux attaques dont la France est l'objet. Mes visites se font là où notre position n'est pas assez défendue et même où elle est souvent attaquée.

Il m'arrive donc d'être obligé de prendre certains contacts personnels pour lutter contre d'autres influences.

Je veux aborder maintenant les problèmes de la Tunisie et du Maroc. Je ne veux pas revenir sur le passé, non pas parce que cela me serait difficile — nous pourrions y trouver certaines justifications — mais parce que je ne crois pas qu'en politique étrangère il y ait grand intérêt à ce que le ministre en exercice discute indéfiniment l'action de ses prédécesseurs. Si nous avons le droit absolu, en politique intérieure, de nous opposer vivement, je crois qu'en politique étrangère, nous devons les uns et les autres, ne jamais oublier que, lorsque nous prenons la parole, ce ne sont pas nos personnes ou nos partis qui sont en cause, c'est la France elle-même. Une polémique serait aujourd'hui parfaitement déplacée, et vous me comprendrez si je ne m'y livre pas.

Devant quel acte nous sommes-nous trouvés lorsque nous avons eu à discuter avec les Marocains et les Tunisiens ? Devant la déclaration de la Celle-Saint-Cloud du 6 novembre 1955, qui accordait aux Marocains l'indépendance dans l'interdépendance.

Il est un argument que je n'admets pas volontiers: c'est celui que j'ai entendu à la tribune de l'Assemblée nationale, et qui affirmait qu'il s'agissait d'une simple déclaration d'intention.

Mesdames, messieurs, de deux choses l'une: ou bien il s'agissait d'une déclaration d'intention que l'on visait à faire suivre par des faits; alors nous avons été fidèles à cette déclaration. Ou bien l'on faisait une déclaration d'intention, sans vouloir la faire suivre par des actes, et c'était alors un moyen peu honnête d'engager l'honneur de la France.

Je ne critique d'ailleurs pas la solution qui a été adoptée en novembre 1955, car elle était le résultat d'un certain nombre d'attitudes contradictoires qu'a soulignées M. Gros. C'était probablement, compte tenu des circonstances, la meilleure qui pût être prise à cette époque. Vous voyez donc que je ne recherche pas, sur ce point, la polémique.

Mais il est bien certain qu'à partir du moment — et ceci est essentiel — où l'indépendance dans l'interdépendance avait été accordée au Maroc, il était de ce fait politiquement impossible d'envisager une solution réellement différente pour la Tunisie.

A ceux qui critiquent dans son ensemble la politique suivie au cours de ces derniers mois, je répondrai que, jusqu'à présent, je n'ai jamais entendu définir, de manière très claire, une autre politique. Dans les critiques présentées, tout à l'heure, par M. Debré, comme dans les déclarations de M. le président de la commission des affaires étrangères, il y avait des arguments de valeur. Dans le discours de M. Gros, j'ai noté des réflexions sur lesquelles je reviendrai. Mais je n'ai pas entendu définir, de façon précise, une autre politique que celle suivie par notre gouvernement.

En particulier, je l'ai remarqué, personne n'est venu prendre ici la défense d'une politique de force au Maroc et en Tunisie. J'ai même entendu M. le président Plaisant indiquer qu'il entendait simplement forger les âmes et non pas les épées.

M. le président de la commission des affaires étrangères. Oui !

M. le ministre. Or, cette politique de force, je voudrais tout de même y faire allusion, dans le cas où elle laisserait encore un vague regret dans l'esprit de quelques-uns d'entre nous. D'abord elle est contraire à ce que M. Gros appelait, me semble-t-il tout à l'heure, l'évolution de l'histoire ou plus exactement le courant de l'histoire.

J'estime qu'il ne faut pas se laisser emporter par les courants de l'histoire; il serait tout à fait dangereux de les nier et de ne pas en tenir compte, surtout lorsque ces courants ne s'exercent pas seulement dans le monde à l'égard de la France.

N'oubliez pas en effet que la Grande-Bretagne, que les Pays-Bas ont été, depuis la guerre, victimes des mêmes courants que nous, que ces courants ne sont pas dirigés spécifiquement contre la France, mais résultent d'une évolution historique accélérée par la guerre.

Si nous avions voulu mener une politique de force, compte tenu de la situation présente en Algérie, je me permets de rappeler, comme je l'ai fait à l'Assemblée nationale, que la guerre du Rif avait exigé 325.000 hommes. A cette époque, d'ailleurs, l'Espagne défendait la même cause que nous, ce qui n'est plus tout à fait le cas aujourd'hui. Si nous avions voulu la mener avec toute la vigueur nécessaire — et je pense que personne ne pourrait souhaiter que nous menions une politique de force en risquant de ne pas être assurés du succès — il aurait fallu 220.000 hommes de plus au Maroc, 100 et quelque mille en Tunisie, soit 300.000 à 325.000 de plus dans notre Afrique du Nord. Je me demande si, tout compte fait, cela n'aurait pas eu sur l'Algérie des conséquences déplorables, en nous obligeant à éparpiller les forces que nous sommes en train d'y concentrer. Cette politique-là, vous ne l'avez pas défendue! Je n'ai pas besoin de vous dire qu'elle n'a jamais été la nôtre.

Je crois que nous avons eu raison de faire confiance à deux hommes. Sa Majesté le Sultan du Maroc, d'une part, et M. Bourguiba, de l'autre, qui ne nous ont pas toujours — je le reconnais volontiers — rendu la confiance que nous leur avons accordée, mais qui tout de même valent mieux à la tête du Maroc ou à celle de la Tunisie que ceux qui sont actuellement leurs concurrents et, eux, directement inspirés par le Caire.

Je discerne une sorte de contradiction dans une objection qui nous est souvent faite, à savoir que nous manifestons une

trop grande bonne volonté à l'égard du sultan du Maroc et de M. Bourguiba et qu'en même temps nous ne menons pas une politique assez énergique à l'égard du Caire. Or, ce sont précisément les deux hommes les plus indépendants à l'égard du Caire que nous soutenons. Tandis que ceux qui les combattent dans leur propre pays sont précisément ceux qui sont payés par le Caire.

M. Marius Moutet. Très bien!

M. le ministre. Il faut tout de même que dans notre argumentation nous ayons un minimum de logique.

M. Radius. Mais c'est faux!

M. le ministre. Ce qui nous a évidemment gênés dans la définition de notre politique, c'est que, lorsque nous avons parlé de « l'indépendance dans l'interdépendance », le mot « indépendance » avait un sens très précis en français alors que le mot « interdépendance » en avait un beaucoup moins net. Il faut aussi tenir compte du fait qu'entre le 6 novembre 1955 et le début du mois de février 1956 s'est écoulée une longue période où, en raison des circonstances électorales, la France n'a eu qu'un gouvernement chargé d'expédier les affaires courantes. Il est certain qu'au cours de ces trois mois la situation s'est considérablement détériorée et qu'un certain nombre de prises de position ont eu lieu sur lesquelles il était difficile de revenir.

De quoi peut-il s'agir lorsque nous parlons d'interdépendance ? Il s'agit évidemment d'une alliance, car entre deux pays également indépendants, l'interdépendance est nécessairement librement consentie. Cette alliance s'applique à la politique, à la diplomatie, à la défense, à l'économie, à la culture, à la justice; c'est-à-dire qu'elle est beaucoup plus étendue que les traités d'alliance qui peuvent être signés avec d'autres pays et qui se limitent, en général, à quelques conventions très précises; une telle alliance n'en conserve pas moins son caractère d'alliance.

D'autre part, puisque le mot « indépendance » précédait le mot « interdépendance », cela signifiait que les conventions d'interdépendance devaient être signées par deux pays ayant une égale indépendance. Nous nous sommes trouvés dans l'obligation de signer les textes des 2 et 20 mars, avant d'avoir signé les conventions d'interdépendance correspondantes.

M. Jules Castellani. C'est là où est l'erreur!

M. le ministre. C'est peut-être une erreur, mais, dans l'évolution des circonstances, il était difficile de faire autrement. Je crois que n'importe quel gouvernement, à notre place, aurait agi de la même manière.

Un phénomène s'est produit au cours de ces derniers mois, sur lequel je voudrais attirer l'attention de votre assemblée, car il présente un caractère particulier. C'est la signature des conventions diplomatiques avec le Maroc d'une part, avec la Tunisie d'autre part. D'où vient la hâte avec laquelle ces conventions ont été signées ? Pourquoi ne les avons-nous pas soumises à la ratification du Parlement ?

Il était devenu urgent de résoudre le problème des relations diplomatiques du Maroc et de la Tunisie avec l'étranger. Sans quoi nous courions le risque de voir ces deux pays, objets de très vives pressions de la part d'autres pays, y compris d'ailleurs de nos plus fidèles alliés, envoyer au dehors des missions diplomatiques défendre leurs intérêts. Il valait mieux que ces missions fussent envoyées dans le cadre d'un accord avec la France plutôt que de les voir revêtir un caractère unilatéral.

Nous avons donc dû insister auprès des Marocains pour qu'avant tout envoi ou réception d'ambassadeur ils acceptent de retarder l'application de ces mesures tant que la convention ne serait pas signée. Puis nous avons obtenu une solution de même nature avec la Tunisie.

Pourquoi ne vous avons-nous pas soumis cette convention ? Parce que le Gouvernement unanime a pensé qu'il valait mieux soumettre au Parlement l'ensemble de toutes les conventions que de les faire ratifier une par une.

M. Boisrond. Vous nous mettez ainsi devant le fait accompli!

M. le ministre. Je renouvelle l'engagement qui a été pris par M. le président du conseil devant l'Assemblée nationale, à savoir que l'ensemble de conventions serait soumis à la ratification parlementaire.

On pourra, certes, objecter que nous avons accepté une application anticipée de la convention diplomatique puisque des ambassadeurs ont été désignés. A cela, je répondrai que les précédents de ce genre sont nombreux dans la vie diplomatique internationale.

On a critiqué le caractère même de cette convention diplomatique, car il ne s'agit que d'une convention diplomatique. J'ai également entendu ironiser tout à l'heure, comme j'entendais aussi ironiser à l'Assemblée nationale, sur le décanat du corps diplomatique attribué au représentant de la France. Oh! Je sais bien que cela n'a pas une énorme importance, mais si cela n'avait pas été inclus dans les conventions, je me permets de penser que M. Debré en aurait tiré un très grand argument. Par conséquent, *a contrario*, je pense qu'il ne faut pas négliger un avantage de cet ordre, qui est sans précédent dans les annales diplomatiques et qui met en valeur le rang particulier de la France.

Le point le plus délicat dans la rédaction du document était celui qui concernait la coordination des politiques étrangères. La grande difficulté, que vous n'avez peut-être pas aperçue, dans la rédaction d'un document de cette nature, c'est que, par suite de l'obligation de mettre sur le même rang, dans les textes, le Maroc, la Tunisie et la France, nous ne pouvions pas demander à nos partenaires de prendre à notre égard des engagements que nous n'aurions pas pris à leur égard. Dans la définition des consultations réciproques, il y avait nécessairement des limites.

Un problème n'a pas été posé aujourd'hui, mais a fait l'objet de nombreuses discussions et je voudrais l'évoquer. C'est celui des bases américaines. On nous a souvent demandé pourquoi nous n'avions pas inclus dans la convention diplomatique cette question. Il y a deux raisons. La première, c'est que si nous avions traité une question de cette nature et de cette importance dans une convention diplomatique, nous aurions altéré le caractère de celle-ci. Elle n'aurait plus été une convention diplomatique, mais une convention internationale doublée dans une large mesure d'une convention sur la défense. Elle aurait eu un caractère très différent de celui que nous avons voulu lui laisser. La deuxième raison, c'est que nous pensons que cette discussion ne doit pas avoir lieu uniquement entre la France et le Maroc, mais à trois, avec les Etats-Unis. En réalité, la convention qui attribue au Maroc des bases aux Américains est une convention signée entre les Etats-Unis et la France, et qui, par conséquent, ne peut être modifiée par un texte signé entre le Maroc et la France. C'est un point de vue que j'ai d'ailleurs exposé à Washington et qui a été parfaitement compris par le State Department.

Après avoir signé cette première convention diplomatique, nous nous trouvons maintenant à la veille de discuter les nouvelles conventions et je pense que c'est sur le contenu de ces divers textes qu'un certain nombre d'orateurs désirent avoir des réponses, notamment M. Gros qui nous a soumis un certain nombre de préoccupations d'ailleurs très légitimes.

Je signale que j'ai apprécié tout à l'heure ce qu'a dit M. le président Plaisant sur l'esprit dans lequel nous devions discuter ces futures conventions. Vous avez souligné, monsieur le président, que nous devions discuter sans avoir le souci de revenir indéfiniment sur ce qui était acquis et de remettre en cause ce que nous avions accordé. J'accepte ce que vous dites et ce qui a été dit, je crois, par M. Gros, à savoir que nous devons faire comprendre aux intéressés que ces futures conventions, dans la mesure où elles doivent lier étroitement la France et le Maroc d'une part, la France et la Tunisie d'autre part, ne doivent pas seulement servir l'intérêt français, mais également l'intérêt marocain ou tunisien bien compris. Dans les circonstances présentes, il serait impossible au Maroc et à la Tunisie de se passer de la France dans de nombreux domaines sans courir le risque des pires aventures. Cela, je crois que nos partenaires le savent. En tout cas, il faudra que nous le leur rappelions.

M. Louis Gros et **M. Léonetti.** Très bien!

M. le ministre. Parmi ces conventions, la première — je les place dans un ordre qui ne sera pas nécessairement celui des prochaines conversations — concerne les problèmes culturels.

Nous avons ici deux thèses à concilier, celle de l'intégration et celle de la mission culturelle. Vous savez que sur ce point nous n'avons pas cédé aux demandes du gouvernement marocain. Nous estimons que toutes les mesures et toutes les garanties doivent être prises pour que la culture française soit intégralement maintenue et pour que les jeunes Français vivant au Maroc puissent bénéficier normalement d'un enseignement français. C'est une thèse sur laquelle jamais le Gouvernement français n'a abandonné sa position.

Quant aux conventions économiques et financières, elles seront extrêmement importantes. Elles doivent, bien entendu, assurer le maintien de ces deux pays dans la zone franc, ce qui est essentiel sur le plan de nos relations économiques. Elles doivent régler des problèmes d'investissements et d'aide, car ces pays nous demanderont, comme ils l'ont d'ailleurs fait depuis pas mal d'années, d'aider leur développement économique. Mais, j'insiste beaucoup sur ce point, et je sais que le Parlement — je m'adresse moins à la commission des affaires étrangères qu'à la commission des finances — y sera

très sensible, ces investissements et cette aide, nous aurons à en mesurer le caractère et l'importance qui pourront varier en fonction de la collaboration réelle réalisée dans l'avenir entre nos peuples. (*Très bien! à gauche et sur plusieurs bancs à droite et au centre.*)

En ce qui concerne maintenant les conventions militaires, on pourrait peut-être nous reprocher l'anticipation réalisée par la création de deux armées nationales et plus particulièrement de l'armée nationale marocaine, qui a une importance beaucoup plus grande que l'armée tunisienne, celle-ci restant assez symbolique. Pourquoi l'avons-nous fait ?

Bien entendu, nous avons voulu donner au Maroc et à la Tunisie une satisfaction d'amour-propre, l'armée étant l'attribut de la souveraineté. Mais ce n'est naturellement pas la seule cause de notre décision. Du point de vue français, une armée nationale marocaine vaut mieux qu'une armée de la libération échappant à toute discipline et à tout contrôle politique. Ce que nous souhaitons, c'est, au contraire, la disparition de l'armée de la libération et le renforcement d'une armée nationale placée sous les ordres d'un chef responsable, d'un chef avec lequel nous puissions parler. (*Applaudissements à gauche.*)

Je reconnais volontiers que la situation, durant ces dernières semaines, a été extrêmement pénible pour le moral et l'amour-propre de l'armée française. Mais il peut se trouver dans l'histoire des périodes où la plus grande forme du courage pour une armée soit encore le sang-froid. C'est au sang-froid de l'armée française que nous avons dû, à maintes reprises, faire appel au cours de ces dernières semaines. Aussi suis-je heureux de rendre ici hommage à ce sang-froid admirable dont ont fait preuve les officiers et les soldats de l'armée française devant d'incessantes provocations. C'est peut-être une plus grande leçon de devoir que s'ils avaient perdu leur calme et provoqué des catastrophes irréparables. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Mais il est certain — je prends cet engagement devant votre assemblée — que les futures conventions doivent prévoir de manière précise quel sera le statut de l'armée française, car il n'est pas question d'envisager son départ du Maroc et de la Tunisie. (*Très bien ! sur de nombreux bancs.*)

Mais il est deux missions qui ont un caractère tout à fait différent. La première est ce que j'appelle, comme M. Gros, la mission de sécurité, qui consiste d'une part, à préserver la vie et les biens des Français installés dans ces deux pays, et aussi à conserver dans la plus large mesure possible l'imperméabilité des frontières, entre le Maroc et l'Algérie d'une part, entre la Tunisie et l'Algérie d'autre part. Ceci exige évidemment pour cette armée française un certain nombre de missions qui pourront prendre fin quand la guerre d'Algérie sera terminée et que, tant au Maroc qu'en Tunisie, les gouvernements responsables auront toute possibilité d'assurer l'ordre eux-mêmes. Ceci est une première mission.

Mais il en est une deuxième. C'est la mission permanente de sécurité collective que représente l'armée française dans cette partie de la Méditerranée. Je voudrais bien préciser, à l'égard des Marocains et des Tunisiens, que la présence d'une armée française sur leur territoire n'est pas contraire à leur indépendance. Nous avons depuis longtemps dépassé le stade de la dépendance résultant de la présence d'une armée étrangère, sinon il n'y aurait plus d'O. T. A. N., il n'y aurait plus de pactes militaires et d'alliances multilatérales, il n'y aurait plus de sécurité collective.

Lorsque nous disons, par exemple, aux Tunisiens que nous entendons conserver Bizerte, cela ne veut pas dire que nous entendons occuper un point du territoire tunisien auquel nous n'aurions pas droit. Cela veut dire que nous sommes responsables, pour notre part, et au même titre qu'eux, de la défense de la Méditerranée et que, dans la mesure où Bizerte est nécessaire à cette défense contre toute tentative d'agression, notre présence dans ce port se trouve justifiée.

M. Lelant. Très bien!

M. le ministre. Nous pouvons, à la fois, défendre ainsi la présence française et le souci que nous avons de l'indépendance des deux Etats.

D'ailleurs vous savez que la présence d'une armée est souvent, dans un pays dont le budget et l'économie ne sont pas équilibrés, une source de richesse et un élément de coopération. Je ne suis pas sûr, tout compte fait, que les Marocains ou les Tunisiens seraient tellement satisfaits de voir partir le dernier soldat français. Il y a des déclarations que l'on fait, mais auxquelles on ne croit pas toujours. En tout cas, ce qui est sûr, c'est que la présence française en Tunisie et au Maroc, en prouvant que la France est associée au système de sécurité de ces deux pays, ne peut que renforcer leur position internationale à un moment où ils s'apprêtent à demander leur adhésion à l'O. N. U.

Quant aux conventions politiques, certains y ont fait allusion et je voudrais préciser que nous entendons — comme il est d'ailleurs précisé dans les conventions signées l'année dernière avec la Tunisie — conserver toutes les libertés fondamentales, y compris cette liberté religieuse à laquelle il a été fait allusion tout à l'heure et qui ne doit pas être seulement une liberté de culte, mais une liberté de conscience. Je dirai même que la liberté de conscience est l'enssentiel et le point de départ de toutes les autres libertés. (*Très bien! à gauche.*)

Sur ce point, nous sommes entièrement d'accord.

M. Durand-Réville. Nous en prenons acte.

M. Méric. Vous en doutiez ?

M. le ministre. Le point le plus délicat, monsieur Gros, et qui pose des problèmes dont je reconnais la difficulté, c'est le statut des Français, aussi bien des Français du Maroc que des Français de Tunisie.

Je voudrais notamment sur ce point rendre un hommage aux Français du Maroc: c'est celui d'avoir compris l'irréversibilité de la situation, de s'être adaptés à une situation nouvelle particulièrement difficile et de ne venir demander aujourd'hui au Gouvernement français que de protéger leurs droits les plus élémentaires. Ces droits, vous les avez rappelés. Il y a la sécurité que, seule, la présence de l'armée française peut garantir en ce moment. Nous espérons que le temps viendra où ceux qui sont, à l'heure actuelle, à la tête tant du Maroc que de la Tunisie, assureront leur autorité contre la rébellion venue du Caire. A ce moment-là, nous l'espérons, la sécurité pourra être normalement assurée dans le cadre d'un Etat fort. Il faudra sans doute un certain temps pour atteindre ce résultat.

Sur l'enseignement, je vous ai donné, tout à l'heure, les garanties que vous pouviez souhaiter.

Quant aux conventions judiciaires, elles sont, tout entières, dans notre esprit, axées sur le principe que le droit externe prime le droit interne. Par conséquent, nous devons donner aux Français qui vivent tant au Maroc qu'en Tunisie, sur un certain nombre de problèmes, notamment ceux que pose le droit des personnes, l'assurance que leurs intérêts seront réglés conformément à la législation française.

Un problème important auquel vous n'avez pas fait allusion, mais sur lequel j'avais prévu que j'aurais à vous répondre, est celui de la fonction publique. C'est un problème extrêmement difficile et nous faisons un gros effort pour que le maximum des fonctionnaires français tant au Maroc qu'en Tunisie, et c'est peut-être plus facile au Maroc qu'en Tunisie, soit incorporé dans les administrations autochtones.

Nous rencontrons parfois des difficultés d'ordre syndical. Elles sont, en effet, assez regrettables, mais elles correspondent malheureusement à une xénophobie que l'on rencontre dans d'autres syndicats que les syndicats marocains. Il est arrivé souvent aux syndicats français de protester contre l'emploi d'ouvriers polonais ou italiens à une époque où nous manquions de main-d'œuvre; ceci est une sorte de protectionnisme intérieur contre lequel il faut lutter par des moyens éducatifs. Vous pouvez être certains que nous agissons auprès du gouvernement tunisien comme du gouvernement marocain pour qu'ils conservent le maximum de fonctionnaires français dans leurs administrations.

Nous avons, sur ce point, obtenu un certain nombre de satisfactions, mais pas toutes celles que nous aurions souhaitées. Certains Français seront nécessairement rapatriés, nous le savons. Il faut que le Gouvernement français puisse garantir les droits de ces Français rapatriés, notamment en ce qui concerne leur carrière qui doit être assurée et leur emploi qui doit être maintenu dans une autre administration métropolitaine. La seule difficulté concerne la situation particulière des auxiliaires et des contractuels.

Je voudrais maintenant, mesdames, messieurs, évoquer un problème auquel M. Debré a fait allusion très rapidement : c'est le problème des frontières. Nous entendons certains discours concernant les prétentions du Maroc sur le Sahara. Je regrette d'ailleurs que ce problème doive être réglé aujourd'hui dans une période particulièrement difficile et qu'il ne l'ait pas été lorsque nous ne connaissions pas les conflits actuels. En tout cas, la France entend ne rien céder de ses droits sur le Sahara, pas plus qu'elle ne cèdera ses droits sur la Mauritanie.

M. Razac. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Razac, avec la permission de l'orateur.

M. Razac. Puisque vous évoquez la question des frontières et plus particulièrement la question du Sahara, je vous dirai que la Mauritanie est une marche frontière, un pays presque entièrement saharien. Il n'est pas intéressé directement dans ce débat puisque, territoire d'outre-mer, il fait partie intégrante de la République française. Le comportement et le calme de ces populations sont d'ailleurs hors de cause.

Toutefois, un problème d'actualité a retenu l'attention de l'opinion publique mauritanienne. C'est celui de l'unification du Sahara. La Mauritanie, territoire d'outre-mer, tient à son unité territoriale, réalisée d'ailleurs grâce à l'action de la France. Elle tient à son statut de territoire d'outre-mer. Elle tient à son appartenance à l'Afrique occidentale française.

Je voudrais, monsieur le ministre, que vous puissiez m'indiquer si les projets étudiés actuellement par un comité interministériel visant l'unification du Sahara mettent en cause l'unité de la Mauritanie, son statut et son appartenance à l'Afrique occidentale française. (*Applaudissements.*)

M. Le ministre. En accord avec mes collègues MM. Gaston Defferre et Félix Houphouet-Boigny — ce dernier étant plus spécialement chargé, comme vous le savez, des questions sahariennes — je puis vous apporter les précisions suivantes: le Gouvernement procède actuellement à l'étude de diverses solutions propres à résoudre les problèmes posés par la gestion administrative difficile et les problèmes économiques compliqués qui se posent dans les territoires situés en zone désertique. Je puis vous affirmer que la solution qui sera retenue, quelle qu'elle soit, ne devra pas mettre en cause les droits politiques acquis par les populations.

M. Razac. Très bien!

M. le ministre. En raison du fait que la Mauritanie qui est un territoire saharien dans sa presque totalité, comme vous l'avez rappelé, jouit d'une unité incontestable, il ne peut être question de porter atteinte à son intégrité territoriale. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*) Il n'est pas non plus question de détacher administrativement la Mauritanie de l'Afrique occidentale française.

Ce n'est que dans la mesure où, plus tard, la Mauritanie manifesterait elle-même son désir d'être rattachée à un autre ensemble, qu'une telle solution pourrait être envisagée.

M. Razac. Je vous remercie de vos déclarations. Elles sont claires et précises et elles permettront de faire, à une propagande qui est en train de s'exercer, le sort qu'elle mérite. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le ministre. Mesdames, messieurs, j'ai évoqué devant vous les aspects juridiques des problèmes tunisien et marocain. Je voudrais insister maintenant sur certains de leurs aspects politiques. Je crois sincèrement que, malgré certains discours malencontreux, les gouvernements marocain et tunisien actuels conservent le désir de coopérer avec la France — c'est d'ailleurs leur intérêt bien compris — mais je suis sûr que le poids de l'affaire algérienne pèse en ce moment très lourdement sur nos relations avec le Maroc et la Tunisie.

On peut discuter à perte de vue, monsieur Debré, sur la question de savoir si la situation algérienne joue un rôle principal dans nos difficultés au Maroc et en Tunisie, où si au contraire les difficultés que nous rencontrons au Maroc et en Tunisie ont une incidence sur la situation algérienne. Nous sommes arrivés à un point où il n'est plus possible de discerner ce qui joue dans un sens ou dans l'autre. Les problèmes se mêlent étroitement.

Or, les dirigeants tunisiens comme les dirigeants marocains sont sensibles à un certain nombre de facteurs. Ils sont sensibles à la solidarité musulmane et à la solidarité arabe. Ce n'est pas la même chose, mais on confond volontiers le monde musulman et le monde arabe, alors qu'il y a 400 millions de musulmans et seulement 70 millions d'arabes: ne risquons pas de provoquer la confusion. Ils sont sensibles également à la propagande qu'exerce la ligue arabe à l'intérieur de leurs propres pays. Les dirigeants, aussi bien en Tunisie qu'au Maroc, craignent toujours de compromettre leur autorité morale s'ils font obstacle trop ouvertement à cette propagande. Ils craignent de donner des arguments, à Allal el Fassi au Maroc, à Salah ben Youssef en Tunisie, s'ils se déclarent sur un certain nombre de points trop en retrait par rapport à eux.

Ceci ne justifie pas mais explique un certain nombre de discours déplaisants et regrettables à l'égard desquels nous avons voulu systématiquement garder notre sang-froid tant qu'ils n'étaient pas suivis par des actions précises dirigées contre nous. Je ne vous cache pas que ce qui m'inquiète le plus au Maroc — et sur ce point je rejoins ce qu'ont dit certains orateurs — c'est l'anarchie qui se développe largement dans ce pays, c'est-à-dire la désobéissance d'éléments irresponsables à l'égard du pouvoir central et dont l'existence justifie le maintien des missions de l'armée française auxquelles je faisais allusion tout à l'heure.

Un problème n'a pas encore été soulevé. Je voudrais l'évoquer bien que nous n'ayons pas encore obtenu toutes les satisfactions que nous serions en droit d'attendre. Je veux parler des atteintes qui ont été portées à des musulmans amis de la France. Il n'est pas concevable pour nous que des règlements de compte politiques puissent avoir lieu, aussi bien en Tunisie qu'au Maroc, sur la base de l'amitié ou de l'inimitié existant à l'égard de la France. A la suite de ce qui s'est passé à Marrakech, nous avons protesté auprès du Gouvernement marocain dans des termes extrêmement vifs. Nous l'avons fait d'ailleurs dans un tout autre domaine, en Sarre, où un certain nombre de nos amis avaient été l'objet de traitements moins violents certes, mais tout de même inadmissibles et nous avons obtenu du Gouvernement allemand qu'il s'associe à nous pour empêcher des mesures de cette nature. Nous espérons que le Gouvernement marocain, conscient de l'effet moral déplorable des événements de Marrakech, s'associera à nous de la même manière pour en éviter le renouvellement.

Un autre problème se pose à nous, c'est celui de la surveillance des passages d'armes entre le Maroc et l'Algérie d'une part, entre la Tunisie et l'Algerie d'autre part. Ces passages d'armes ont été systématiquement exagérés, mais ils existent. En particulier les armes venant de Lybie transitent par le Sud de la Tunisie pour pénétrer en Algérie où elles sont apportées le plus souvent par de petites caravanes composées de deux ou trois chameaux, voire par un individu qui traîne une simple mule sur laquelle se trouvent dix fusils qui rapporteront 400.000 à 500.000 francs au transporteur.

La lutte contre ces passages d'armes exige une collaboration entre les autorités marocaines et françaises d'une part, tunisiennes et françaises de l'autre. Surtout il est nécessaire qu'il n'y ait dans ce trafic aucune complicité des autorités locales responsables, car il serait très difficile à la France de faire l'effort économique et financier que ces pays attendent d'elle si leurs gouvernements devaient faciliter leur trafic au profit des ennemis de la France.

En réalité, l'évolution des événements au Maroc et en Tunisie suivra, je crois, celle de l'Algérie. Dans toute la mesure où nous arriverons à la pacification de l'Algérie, nous supprimerons pour l'Algérie et le Maroc un certai nombre de problèmes difficiles qui empêchent la solution, dans le sens que nous souhaitons, de la coopération franco-marocaine et de la coopération franco-tunisienne.

Je voudrais maintenant, mesdames, messieurs, faire allusion — car ce n'est un secret pour personne — aux interventions extérieures qui, à travers le Maroc et la Tunisie, visent en réalité l'Algérie.

Il y a la Libye. Le président du conseil libyen vient demain à Paris. Il a demandé à me rencontrer. J'aurai certainement l'occasion de lui faire connaître les sentiments du Parlement et du Gouvernement français à l'égard de ce qui se passe dans son pays. Il y a d'incontestables passages d'armes qui, transitant par Tripoli, arrivent en Algérie et servent les rebelles. Je regrette que le Gouvernement des Etats-Unis, qui aide la Libye de manière appréciable sur le plan économique et financier, ne fasse pas comprendre à ce pays qu'il est vraiment difficile à une nation membre de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord — je rejoins sur ce point M. Debré — de nous offrir son soutien moral tout en apportant un soutien matériel à ceux qui nous combattent aussi énergiquement. Je n'ai d'ailleurs pas réservé cette réflexion pour le Sénat, je l'ai faite l'autre jour à M. Dulles. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre et sur quelques bancs à droite.*)

En ce qui concerne l'Egypte, je crois qu'il faut envisager, là aussi, le problème avec beaucoup de sang-froid. D'une façon générale, la situation au Moyen-Orient est difficile et je crois nécessaire, quelles que soient les circonstances, d'y maintenir la paix. Certains envisagent avec une certaine sérénité d'esprit la possibilité du déclenchement d'un conflit entre Israël et les pays arabes, qui nous soulagerait en Algérie, prétendent-ils. Je vois M. Gros qui secoue la tête. Je n'ai pas dit cela pour lui!

Nous savons très bien comment ce conflit commencerait, mais nous ne savons pas du tout comment il se terminerait (*Très bien! à gauche*) et surtout jusqu'où il s'étendrait. Il est des risques que nous n'avons pas le droit de courir et c'est la raison pour laquelle la France a pris position pour un règlement pacifique des problèmes entre Israël et les pays arabes. Je regrette d'ailleurs beaucoup, alors que nous avions eu à Moscou des assurances sur la position de l'Union soviétique au Conseil de sécurité relative au règlement du fond de ces problèmes, que nous n'avons pas constaté ensuite une position conforme dans les votes au Conseil de sécurité.

Je sais bien que notre position à l'égard de certains pays n'est pas facile en raison de l'attitude qu'ils ont prise contre nous dans le problème algérien, mais nous devons tout de même nous garder de faire l'unanimité du monde musulman contre nous. La France est une puissance musulmane et l'amitié franco-musulmane, malgré toutes les difficultés actuelles, doit rester une des conditions fondamentales de l'expansion économique et culturelle de notre pays. Nous ne devons pas réaliser l'unité du monde arabe contre nous. Nous avons pu d'ailleurs apercevoir, dans certaines discussions au conseil de sécurité, que cette unité n'était pas pleinement réalisée. S'il y a des hommes, s'il y a des Etats qui ont envers la France des attitudes différentes, nous devons adapter nos gestes à ces attitudes et savoir faire la différence, même dans chaque pays, entre ceux qui sont nos amis et ceux qui sont nos adversaires. Si nous ne prenons pas toujours dans l'immédiat des mesures spectaculaires qui satisferaient l'opinion publique, mais dont les résultats ne seraient pas tellement opérants, nous ne perdrons pas le souvenir de ceux qui ont été avec nous et de ceux qui ont été contre nous dans une situation difficile. Nous nous rappellerons un jour, lorsque le problème algérien sera résolu, ceux qui nous ont aidés et ceux qui nous ont accablés. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Il ne faut pas oublier non plus que nous avons, dans les pays arabes, des intérêts économiques et culturels encore considérables et que nous devons tout faire pour les maintenir; si nous les perdions, quelles que soient les circonstances ultérieures, nous ne les retrouverions jamais.

Enfin, il y a l'Espagne, et je m'étonne — je le dis franchement — de l'attitude qui a été souvent prise, au cours de ces dernières semaines, par le gouvernement espagnol. Celui-ci a considéré que tout ce que la France pouvait obtenir du Maroc était dirigé contre l'Espagne. Nous avons eu, pour notre part, une attitude absolument différente. Nous n'avons jamais fait la maindre opposition à ce que le sultan du Maroc ou M. Balafrej, le ministre des affaires étrangères marocain, puissent avoir, avec les dirigeants de Madrid, toutes les conversations qu'ils voulaient. Nous n'avons jamais cherché à influencer ces discussions. Nous avons eu autant de confiance à l'égard des Espagnols que ceux-ci ont eu de méfiance à notre égard. A aucun moment la courtoisie de notre attitude n'a pu être mise en cause et je regrette que le gouvernement espagnol ne comprenne pas la nécessité d'une communauté d'action dans des circonstances comme celles que nous vivons, car l'élimination de la France de l'Afrique du Nord signifierait l'élimination de l'Espagne. Pratiquer à l'heure actuelle la politique du pire serait, de la part du gouvernement espagnol, la plus dangereuse des folies.

Je voudrais maintenant, pour conclure, mesdames, messieurs, souligner qu'il n'y a pas deux politiques gouvernementales, l'une qui soit valable pour l'Algérie, l'autre pour la Tunisie et le Maroc.

En réalité, nous adaptons l'attitude du Gouvernement à des situations de fait et nos méthodes sont elles-mêmes adaptées à nos moyens et à nos objectifs.

Nul ne peut reprocher vraiment au Gouvernement d'avoir esquivé l'impopularité en demandant au pays les sacrifices nécessaires au maintien de la présence française en Afrique du Nord et en faisant tout ce qui était possible dans le même temps pour maintenir une amitié franco-musulmane sans laquelle notre présence risquerait de perdre son caractère et d'être, quelles que soient les circonstances, éternellement remise en cause. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Gabriel Puaux.

M. Gabriel Puaux. Mes chers collègues, permettez-moi de vous avouer, avec franchise, que je m'étais interrogé sur l'utilité de ce débat.

Comme l'a rappelé dans son beau et solide discours M. Michel Debré, depuis que se déroule ce drame africain le Parlement a été presque toujours mis en présence du fait accompli...

M. Boisrond. Très bien!

M. Gabriel Puaux. ... et les représentants de la nation n'avaient d'autre ressource que de l'entériner pratiquement. Le silence, alors, n'aurait-il pas été plus digne ?

Cependant, il n'est peut-être pas indifférent que certaines choses soient dites à cette tribune, ne serait-ce que pour en appeler au jugement de l'histoire.

De quoi s'agit-il aujourd'hui ? De deux traités signés par les plénipotentiaires de la République française, l'un avec le Bey de Tunis, l'autre avec le Sultan du Maroc. Ces deux actes diplomatiques ont été, en leur temps, ratifiés par le Parlement. Aujourd'hui, on nous dit qu'ils sont dépassés, que le Protectorat est une notion juridique périmée et que ces traités doivent être purement et simplement abrogés et remplacés par des accords s'inspirant d'une notion juridique nouvelle, l'interdépendance, qui, comme l'a montré M. le président Plaisant, n'est pas encore très nettement dessinée dans ses contours.

Dès l'instant que la Chambre des députés et le Sénat ont ratifié ces accords, leur abrogation exige un vote de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République. Mais, en fait, ces traités n'existent déjà plus. Ces contrats ont reçu tant de coups de canif que l'on n'en aperçoit plus que quelques lambeaux lacérés. Le résident général, devenu d'abord haut-commissaire, puis ambassadeur, n'est plus le ministre des affaires étrangères du souverain protégé. La responsabilité de l'ordre public n'appartient plus au représentant de la France et nos soldats sont là-bas comme des hôtes difficilement tolérés.

Notre collègue, M. Louis Gros, a mis en lumière, avec éloquence, la psychose du courant de l'histoire. Je pense que ceux qui ont consenti ces abandons de souveraineté ont, en effet, cru qu'ils étaient inéluctables et qu'ils se trouvaient en présence de forces irrésistibles devant lesquelles ils devaient céder.

N'ont-ils pas cédé ainsi à l'influence de ce matérialisme historique dont il m'a semblé entendre quelques échos dans le discours de M. le ministre des affaires étrangères ?

Il y avait jadis dans notre vie politique des idées-forces. Justice, liberté, honneur, patrie étaient des mots qui évoquaient dans les âmes françaises des résonnances profondes et qui se traduisaient en actes créateurs. La France faisait son histoire, elle ne la subissait pas. Aujourd'hui, au nom de Hegel et de Karl Marx, on nous parle de ce courant de l'histoire et on ne paraît pas se préoccuper de savoir vers quelle destinée il conduit la France.

On nous parle, en même temps, de l'accélération de l'histoire et certains paraissent très disposés à mettre le pied sur l'accélérateur. (*Sourires.*) Si vous suivez l'exemple de la Tunisie, vous pourrez constater qu'en bien peu de mois elle est passée du stade de l'autonomie interne à celui de l'indépendance dans l'interdépendance, en attendant peut-être l'indépendance sans restriction qui nous mettrait en présence d'un partenaire peut-être indifférent, peut-être même hostile.

Le Maroc a suivi la même cadence. N'est-ce pas le devoir d'une chambre de réflexion de dire à ceux qui ont la responsabilité de l'exécutif: « Attention! serrez vos freins, regardez où vous êtes avant d'aller plus loin! » ?

Que voyons-nous au Maroc ? Les observateurs, quelle que soit leur tendance définissent tous l'état des choses par le même mot « anarchie » et c'est celui du reste qu'a employé tout à l'heure M. le ministre des affaires étrangères. Forces royales, armée de la libération, tribus berbères dissidentes, bandes de brigands, on ne sait plus qui commande! L'unité de l'empire fortuné réalisé par Lyautey paraît singulièrement compromise.

Je me souviens qu'en mai 1943, lorsque j'ai quitté Tunis pour Rabat, un fin et haut lettré musulman m'a dit: « Mais le Maroc moderne c'est une création de la France. » En effet, c'est la France qui a donné ses cadres à cet empire. L'autorité de la France s'évanouissant, il est inévitable qu'il retourne peu à peu au chaos anarchique, à la somnolence économique.

Trois institutions lui donnaient ce cadre solide: les goums, le service du contrôle civil et celui des affaires indigènes. Des trois, il ne reste aujourd'hui plus rien.

Les goums avaient été une des créations les plus originales du protectorat. Ils avaient été inspirés par la psychologie la plus sûre, par une technique hardie et par un de ces mouvements du cœur qui sont l'honneur de notre patrie. La France trouvait au Maroc une des plus belles races de guerriers du monde, des hommes nés pour la lutte, sobres et résistants. Comment les conduire au combat ? Recrutement, solde, équipement, vie familiale, tout fut organisé à la marocaine, mais avec un commandement français. Ne nous payons pas de mots. Les Berbères de l'Atlas qui ont combattu à Cassino, sur le Rhin et sur le Danube, ne se battaient pas pour une idéologie, mais on peut dire qu'ils se battaient pour la France, car, pour eux, elle s'incarnait dans ces officiers au képi bleu de ciel en qui ils avaient trouvé des chefs courageux, justes et bons. (*Applaudissements à droite, au centre et sur quelques bancs à gauche.*)

Un même hommage doit être rendu aux officiers des affaires indigènes et aux contrôleurs civils, ces bons Français qui travaillaient là-bas pour une grande cause. J'ai eu l'honneur d'être le chef de ces deux corps d'élite qui étaient si imprégnés des traditions que nous devons à Lyautey. Je regrette qu'au moment où s'achève leur tâche, une voix autorisée ne leur ait pas exprimé la reconnaissance de la nation. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Que voyons-nous en Tunisie ? Un vaste chantier de démolition. La pioche des destructeurs s'est attaquée à de vieilles

architectures islamiques, comme l'institution des habous que la France avait respectée en raison de son inspiration religieuse. Le gouvernement tunisien a mis la main sur ces biens, en s'engageant à pourvoir aux frais du culte. Notons que c'est exactement ce que la France avait fait après la conquête en Algérie et qui lui avait été si vivement reproché par certains chrétiens admirateurs de l'Islam.

Le protectorat s'était gardé également de toucher, conformément aux engagements du traité du Bardo, aux privilèges et aux prérogatives de la famille beylicale. Ils viennent d'être abolis et la liste civile du bey a été sévèrement laminée.

Enfin, l'organisation administrative, qui avait été héritée de la régence ottomane, a été complètement détruite. Plus de caïd, plus de kahia, plus de khalifa, tout ce personnel qui, au cours des années du protectorat, avait été formé aux méthodes occidentales a disparu et a été remplacé par des hommes sans technique administrative mais qui offrent toutes les garanties politiques, car c'étaient les chefs de cellules destouriennes ou les chefs de bandes fellagha.

Toutes ces réformes ont été accomplies sans qu'ait été consultée aucune assemblée élue. Il est sans doute trop tôt pour porter sur elles un jugement, mais il apparaît cependant, de leurs tendances, qu'elles visent à la création, non pas d'une démocratie à la mode occidentale, mais d'un Etat totalitaire, car ces gouverneurs de province sont des gauleiters aux ordres d'une cabinet dictatorial.

M. Durand-Réville. Vous savez bien qu'il n'en peut être autrement!

M. Gabriel Puaux. Il est à craindre que, dans un tel régime, la situation des Français de Tunisie ne soit rendue plus difficile. On constate, en effet, une volonté systématique de les évincer de tous les rouages de la vie administrative et sociale.

Sans doute ne faut-il jamais, en politique, compter sur la gratitude, mais il eût été permis d'espérer que les dirigeants tunisiens aient compris le rôle d'éducateur que la France avait joué dans leur pays. Au contraire, nous assistons dans la presse arabe à un dénigrement violent de toute l'œuvre de la France en Tunisie et ce pauvre pays est représenté comme un martyr du colonialisme.

Une manifestation des plus symboliques a traduit cet état d'esprit. Si la Tunisie était devenue un Etat moderne, elle le devait pour une très large part au grand homme d'Etat qui, au soir de sa vie, présidait l'Assemblée dont nous sommes les héritiers. Jules Ferry avait, à Tunis, son avenue et sa statue. L'avenue a été débaptisée au cours d'une cérémonie solennelle et, si je suis bien informé, sa statue sera prochainement reléguée dans une cour du lycée de Tunis.

Vous comprendrez que les Français de Tunisie en éprouvent quelque amertume et qu'ils considèrent l'avenir avec angoisse. Ils espèrent que les garanties qui leur ont été consenties par les conventions de 1955 — garanties qui, à notre avis, sont peut-être encore insuffisantes — seront maintenues. Je prends acte à cet égard de la déclaration que vient de faire M. le ministre des affaires étrangères et j'ose espérer que c'est l'ensemble des conventions qui restera en vigueur. Je le remercie également de ce qu'il a déclaré en ce qui concerne la présence des troupes françaises et la défense de Bizerte. Je ne doute pas qu'il tienne le même langage, avec la même autorité, aux négociateurs tunisiens qui viennent d'arriver à Paris.

Je voudrais conclure par un seul mot. En pensant à ce courant de l'Histoire qui a pris en Afrique du Nord un aspect torrentiel, je vous dirai simplement: la cote d'alerte est atteinte. Que ceux qui ont la responsabilité des destinées de la France soient conscients du péril mortel qui la menace et qu'ils agissent avec une fermeté inébranlable pour le statut de la patrie. (*Applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Rogier.

M. Rogier. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, les brillants orateurs qui m'ont précédé ont traité magistralement et dans le détail de la politique que nous devrions suivre en Tunisie et au Maroc. En tant que représentant de l'Algérie et au nom des sénateurs algériens du premier collège, je me bornerai à traiter brièvement des incidences sur l'Algérie de la situation politique au Maroc et en Tunisie.

Je veux, en particulier, signaler les illogismes de l'attitude du Gouvernement dans la politique Nord-africaine. Plusieurs illogismes sont à dénoncer. La France fait pour l'Algérie, d'une part un effort financier considérable, d'autre part un effort militaire auquel il faut rendre hommage. Je veux du haut de cette tribune exprimer à tous nos soldats qui se battent vaillamment pour défendre notre civilisation la reconnaissance émue de toutes les populations algériennes. (*Applaudissements à droite, au centre et sur certains bancs à gauche.*)

Ces sacrifices ne doivent pas être vains. Or, ils risquent de l'être par notre faute. Il est faux, quoiqu'en disent certains hommes politiques, qu'une armée nationale n'ait jamais pu vaincre une rébellion. La guerre du Rif est le meilleur démenti historique. Si notre action militaire enlève peu à peu tout espoir aux fellagha — les services de renseignements affirment que certains émissaires estiment la partie perdue s'il n'y a pas d'ici quatre à six mois une intervention étrangère — et si notre action diplomatique, en nous opposant à toute intervention de l'Organisation des nations unies, va dans le même sens, il serait criminel qu'au même moment des négociations, qui auront toute la force de l'exemple, viennent leur rendre cette espérance qui commence à les abandonner. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite et sur quelques bancs à gauche.*)

Le but de l'action militaire en Algérie est de montrer la vanité de la rébellion; le résultat des négociations franco-marocaines et franco-tunisiennes ne doit pas être d'en montrer l'utilité à plus ou moins long terme.

Il y a dans notre attitude un illogisme plus grave encore. Il faut dénoncer la faiblesse de notre attitude vis-à-vis du Maroc et de la Tunisie en ce qui concerne l'aide que ces pays apportent aux fellagha. Dans le numéro de samedi-dimanche du *Temps de Paris*, il est annoncé que des émissaires de l'armée de libération nationale recrutent aux Etats-Unis d'Amérique des techniciens de l'aviation qui partiraient de bases « amies » pour parachuter des armes aux rebelles. Qu'avons-nous fait pour empêcher qu'une nation amie adopte une telle attitude, car il est vraisemblable que, pour au moins certaines d'entre elles, ces bases seront situées au Maroc et en Tunisie ? (*Très bien!*)

Ceci relève encore de la supposition; mais des faits existent: des caravanes traversent la Tunisie venant de Lybie; les fellagha oranais se replient au Maroc oriental où ils sont ravitaillés; l'armée de libération nationale veut interdire les mouvements de l'armée française ou à tout le moins en être prévenue, tandis qu'elle apporte une aide effective aux fellagha.

L'illogisme d'une pareille attitude confond l'esprit On se demande également comment une nation peut vouloir faire une politique ferme en Algérie et trahir cette fermeté par la politique qu'elle mène au Maroc et en Tunisie. On se demande également comment une nation peut accepter d'assurer le développement de pays indépendants, peut consentir à leur fournir les fonds indispensables, sans avoir en contrepartie toutes assurances concernant l'attitude de ces pays à l'égard de la politique qu'elle mène en Algérie. Du fait de l'aide que le Maroc et la Tunisie apportent aux rebelles algériens, notre politique militaire de pacification devient sans objet, nos efforts financiers sont condamnés à la stérilité, car rien ne se construit dans l'anarchie.

Permettez-moi maintenant de parler du Sahara et surtout de l'avenir de ce territoire.

Le Sahara a été exploré par des prospecteurs français et mis en valeur par des capitaux français. Il vient de révéler un certain nombre de richesses. Sans parler de potentialités plus ou moins sûres, on peut dès maintenant signaler le gisement charbonnier de Colomb-Béchar—Abadka, le minerai de fer de Tindouf, le gaz naturel d'In-Salah, le pétrole d'Edjelé. Ces richesses expliquent sans doute la revendication marocaine, notamment sur la région de Tindouf, mais cette revendication sans aucune base sérieuse ne saurait être retenue ni même discutée. La France a consenti trop d'efforts et de sacrifices pour commencer à mettre le Sahara en valeur, pour accepter un partage lorsqu'après des années de travail improductif apparaissent quelques espoirs.

Le statut du Sahara est à repenser dans une optique d'ensemble. Il devra traduire dans la réalité juridique l'unité géographique profonde de cette région. La Sahara constitue le complément de l'Algérie, à laquelle il fournira des matières premières, dont il recevra les hommes et qui est pour lui l'unique lieu de transit, le complément et le lieu de passage de deux parties de la communauté française, la plaque tournante de la liaison Europe-Afrique.

L'Algérie et le Sahara sont Français et doivent rester Français. Voilà ce que doit être notre politique nord-africaine.

Monsieur le ministre, vous avez déclaré tout à l'heure que la politique du Gouvernement était une et indivisible en Algérie, en Tunisie et au Maroc. Je prends note de vos paroles mais j'espère qu'elles seront suivies d'actes. (*Applaudissements à droite, au centre et sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Pezet.

M. Ernest Pezet. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le Maroc est bien composé, je pense, des territoires qui formaient notre protectorat, des territoires qui formaient le protectorat espagnol et de la zone internationale de Tanger.

Il m'a paru, au cours de ce débat, que le mot de Tanger n'a pas encore été prononcé. Il m'incombait de le faire pour la bonne raison que Tanger pose un problème très particulier. Il y a, à Tanger, une colonie française nombreuse; c'est-à-dire plus généralement une présence française importante: d'abord, présence physique des membres de cette colonie, parmi lesquels se trouvent les cinquante fonctionnaires de la zone internationale; ensuite, présence institutionnelle: un grand hôpital, un lycée réputé, deux grandes écoles primaires.

La question se pose maintenant de savoir ce que vont devenir ces institutions, ces fonctionnaires, toute cette présence française. La souveraineté du Sultan va s'étendre à Tanger. Le statut de la zone internationale va disparaître. Que vont devenir nos institutions et que vont devenir ces fonctionnaires dont, ce matin même, je recevais un télégramme plein d'inquiétude, doublé d'un rapport non moins inquiet de M. le général Chrétien, représentant élu du conseil supérieur des Français de l'étranger pour la zone de Tanger? Ces correspondants se demandent si vraiment le Gouvernement se soucie présentement de lier nos intérêts de Tanger et la négociation concernant d'une part les affaires culturelles d'ensemble au Maroc et, d'autre part, le problème des fonctionnaires chérifiens.

Il m'incombait, en raison de mon mandat et de l'importance de la cause, de la signaler avec une insistance spéciale à M. le ministre des affaires étrangères. Je l'ai d'ailleurs fait il y a quelques jours auprès de M. le secrétaire d'Etat aux affaires marocaines et tunisiennes. Mesdames, messieurs, cette ville de Tanger, en perdant son caractère international, ne cessera pas pour autant d'être dans l'avenir le centre administratif le plus important du Nord du Maroc et, d'autre part, un lieu de rencontres et d'influences dont on ne saurait méconnaître l'importance.

Ce qui est donc essentiel, c'est que cette présence française, très vivante et très féconde pour notre pays, continue d'être assurée et que le problème, mineur d'apparence mais en soi important, de nos quelque cinquante fonctionnaires de la zone internationale soit à l'avenir réglé pour le mieux. Et je crois que le mieux serait de ne pas le séparer dans la négociation en cours du problème de nos fonctionnaires du Maroc.

Voilà ce que je voulais dire. Je m'abstiendrai de longs commentaires politiques. Si j'en avais eu le loisir, j'aurais peut-être mis l'accent sur le danger de cette anarchie, dont on a dit aujourd'hui qu'elle est malheureusement le signe le plus immédiat de la disparition de la force française au Maroc; j'aurais pu m'étonner du paradoxe de traités engagés avec un souverain, hélas! si peu souverain et dont on peut se demander si sa souveraineté s'étendra assez loin, par exemple, pour permettre l'intégration dans l'armée royale de cette armée de libération qui, si elle échappait définitivement à la souveraineté du souverain, lui enlève ait toute autorité.

J'aurais pu peut-être faire mention, avec plus de discrétion, de ce qu'a d'un peu singulier, et même d'un peu ridicule, le spectacle d'un tout jeune homme, fils de ce souverain, pour lequel nous avions une sympathie naturelle et qui manifeste verbalement de la sympathie pour nous, parcourant le monde arabe et définissant souverainement une politique Nord-africaine française. Je fais allusion à l'interview du Caire.

Mais ce n'était pas là l'objet de ma brève intervention. Son objet était essentiellement de dire à M. le ministre : il y a à Tanger une présence française ancienne, très vivante qu'il faut sauver, voilà ce que je vous demande de faire pour la présence physique, pour la présence institutionnelle de notre colonie de Tanger, c'est-à-dire de la France. (*Applaudissements à droite, au centre et sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. Le Conseil pensera sans doute qu'il convient d'interrompre ses travaux et de les reprendre après dîner. Sont encore inscrits dans la discussion générale MM. Chaintron et Colonna, ainsi que M. Debré pour répondre à M. le ministre; une motion doit vous être soumise pour sanctionner le débat. Il paraît raisonnable de fixer la reprise à vingt et une heures trente. (*Assentiment.*)

— 8 —

ELECTION DE DELEGUES REPRESENTANT LA FRANCE A L'ASSEMBLEE DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

M. le président. Avant de prononcer la suspension, je dois vous communiquer le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection de cinq délégués représentant la France à l'Assemblée de la Communauté européenne du charbon et de l'acier :

Nombre des votants	106
Majorité absolue des votants	54
Bulletins blancs ou nuls	0

Ont obtenu :

MM. Vanrullen	103 voix.
Yvon Delbos	102 —
Alain Poher	102 —
Michel Debré	100 —
Armengaud	98 —
Divers	1 —

En conséquence, MM. Vanrullen, Yvon Delbos, Alain Poher, Michel Debré et Armengaud ayant obtenu la majorité absolue des suffrages des votants, je les proclame délégués représentant la France à l'Assemblée de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. (*Applaudissements.*)

Personne ne demande plus la parole ?...

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures trente minutes, est reprise à vingt et une heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Ernest Pezet.*)

PRESIDENCE DE M. ERNEST PEZET, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 9 —

POLITIQUE AU MAROC ET EN TUNISIE

Suite de la discussion d'une question orale avec débat.

M. le président. Nous reprenons la discussion de la question orale avec débat de M. Michel Debré, sur la politique que le Gouvernement compte appliquer au Maroc et en Tunisie.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Chaintron.

M. Chaintron. Quelle politique appliquer au Maroc et en Tunisie ? Telle est, mesdames, messieurs, la question posée par M. Debré. Il me semble distinguer, dans la façon de la formuler, une lacune. C'est d'ailleurs un peu de mode de faire des erreurs dans les énoncés. (*Sourires.*) Or, la question semble posée par les faits en d'autres termes: « Quelle politique la France doit-elle appliquer en Afrique du Nord ? »

En effet, n'a-t-on pas entendu, à cette tribune même, M. Debré exposer un jour, pour les besoins d'une autre cause, qu'en définitive les trois pays d'Afrique du Nord constituaient une entité et qu'il était vain de vouloir examiner isolément la situation et la politique des uns ou des autres. D'autre part, les déclarations, tant du président Bourguiba que du Sultan, sont claires et pleines d'une évidence que personne ne peut contester. Rien, disent-ils en substance, ne sera réglé isolément en Afrique du Nord.

C'est aussi une orientation générale qui veut être donnée au Gouvernement par les auteurs de la question qui a été posée. Sans formuler bien nettement, comme le remarquait tout à l'heure M. le ministre, une autre politique que celle actuellement pratiquée, on voudrait que le Gouvernement soit plus vigoureux dans les opérations militaires en Algérie et plus intransigeant, plus tranchant dans les négociations avec la Tunisie et le Maroc.

Cette orientation est habilement exprimée dans le libellé des motions qui nous sont proposées. Pour notre part, nous pensons que c'est dans un tout autre esprit que doit agir le Gouvernement s'il veut répondre vraiment à la volonté de notre peuple.

Des expériences assez cruelles ont montré que la solution au problème posé en Afrique ne peut être trouvée dans des concepts attardés. Il faut se placer dans l'esprit et dans les réalités de notre époque. Une évolution s'est produite dans le monde. Un immense courant s'est levé pour mettre fin au colonialisme. On peut l'apprécier d'une façon ou de l'autre. En tout cas, il faut être réaliste. Que ceux qui ont à s'en plaindre en prennent définitivement leur parti; c'est là une position de sagesse !

Ce courant est absolument irréversible. On ne peut pas faire remonter les fleuves à leur source. Un esprit nouveau d'aspiration à la liberté a pris corps. Il s'est emparé de la volonté des peuples. Cette volonté des peuples s'est traduite dans deux grandes proclamations internationales.

En décembre 1943, quand l'oppression nationale hitlérienne menaçait de submerger le monde, les représentants de trois grands pays, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Union soviétique, réunis à Téhéran, proclamaient ce principe de la collaboration et de la participation active de toutes les nations, grandes et petites, pour éliminer partout la tyrannie et l'oppression.

En avril 1945, à San Francisco, les représentants de quarante-cinq pays apportaient aux peuples la charte des Nations-Unies, dont le chapitre Ier proclame que les relations amicales entre les nations doivent être fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes.

Les peuples du monde ont cru en ces promesses proclamées. Les peuples opprimés avaient repris espérance, mais leur patience, dans l'attente de réalisations concrètes, fut tant lassée, tant abusée qu'ils ont été poussés à l'insurrection, à la révolte.

Voilà les faits! Quel est l'esprit libre et assez généreux qui puisse nier que le droit est de leur côté ? Qui peut dire que la force peut primer le droit ? Est-il concevable que la France, qui fut l'initiatrice des grandes idées sur les droits de l'homme et ceux des nations, puisse se montrer réticente dans leur application et se trouver aujourd'hui en posture d'accusée devant l'Organisation des Nations Unies, accusée d'avoir enfreint les droits qu'elle fut une des premières à proclamer. Ces droits correspondaient tant à la volonté de notre peuple qu'ils ont été inscrits dans la Constitution française. Il ne faut pas se lasser de répéter cette affirmation constitutionnelle: « La France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires. »

M. Léonetti. Démocratiquement!

M. Chaintron. C'est pour n'avoir pas fait entrer cet engagement dans la vie que la France, depuis huit ans, a sacrifié tant de ressources et tant de sang. C'est ainsi que nous avons perdu ou compromis la possibilité d'une union profitable entre ces peuples et nous.

Nous, communistes, nous n'avons jamais cessé de proposer les justes solutions auxquelles on fut amené ensuite par la force. Il valait mieux que la France offrit généreusement ce qu'elle a dû consentir sous la contrainte des événements. Il est heureux cependant qu'enfin dans notre pays des hommes de gauche, des socialistes, aient compris qu'on ne pouvait renouveler en Afrique du Nord le drame de Dien-Bien-Phu. Ils se sont engagés devant la nation à trouver d'autres solutions.

C'est le président Guy Mollet qui, le 19 décembre 1955, pendant la campagne électorale, a posé justement la question devant notre peuple en ces termes:

« Saurons-nous répondre à la revendication universelle des peuples à qui l'Europe a enseigné la liberté des droits de l'homme et qui lui demandent maintenant de mettre elle-même ses leçons en pratique ? Saurons-nous faire de ces peuples nos associés, nos amis ? Les Français répondront le 2 janvier. Ils diront sans équivoque quel est leur choix entre cet avenir de réconciliation et de paix et, d'autre part, une guerre imbécile et sans issue ».

Les électeurs de France ont répondu en portant Guy Mollet au pouvoir.

Il est aujourd'hui en position de traduire en actes ses promesses et cette volonté sans équivoque de notre patrie.

Ce n'est certes pas une tâche facile. Le Gouvernement agit sous la pression des forces de réaction et des ultra-colonialistes et il s'est, sous cette pression, engagé dans une mauvaise voie. Il ne peut résoudre valablement les problèmes qu'en s'appuyant sur la volonté de paix en Algérie exprimée par le peuple et non en la refoulant, non en la réprimant.

Pour bien conduire la négociation, il faut s'inspirer non des principes d'intransigeance qu'on vous recommande, mais de ce principe élémentaire qui veut que, souvent, l'honnêteté plus que la ruse est la suprême habileté. Qu'on ne recommence pas les sinistres astuces dont on usa pour l'Indochine. Quand la situation militaire était mauvaise, on nous disait: nous allons la rétablir pour négocier plus avantageusement. Quand la situation militaire semblait s'améliorer, on disait, au contraire: le succès est assuré, nous sommes en mesure de résoudre le problème par la force des armes; il n'est donc plus question de négocier.

Que le mouvement de libération nationale avance aujourd'hui des propositions de négociation, on conclut que c'est un signe de faiblesse et que, pouvant espérer vaincre, il serait sot de négocier. On fait la sourde oreille aux appels des négociateurs ou des médiateurs et l'on prétend que l'on ne trouve pas d'interlocuteur valable. On récuse Nehru ou Ferhat Abbas, comme on récusa autrefois Ho Chi Minh, Bourguiba ou le sultan pour devoir enfin, par la force des choses, négocier avec eux dans les pires conditions. Quand on parle d'interlocuteurs valables avec nous se pose-t-on quelquefois la question de savoir si, pour le peuple algérien, peuvent être des interlocuteurs valables ceux qui se présentent à lui, sur son sol, les armes à la main, ceux qui se rangent à présent indûment au monopole du patriotisme et s'érigent en conseilleurs du Gouvernement, pour le pousser à l'intransigeance, aux excès, aux « jusqu'auboutisme » et aux positions de force, font, me semble-t-il, preuve de quelque impudence. La France paye trop cher les conséquences de la politique qu'ils ont pratiquée si longtemps et qu'ils voudraient faire continuer ou aggraver par d'autres. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les conseilleurs ne sont pas les payeurs!

C'est le 20 août 1953, par exemple, sous le gouvernement Laniel-Bidault, qu'on déposait et déportait le sultan Ben Youssef. On sait le résultat de cette opération.

Que trouve-t-on au fond, derrière ces actes d'arbitraire du colonialisme si ce n'est les intérêts de la Banque de Paris et des Pays-Bas et de l'Omnium nord-africain ?

Les profiteurs du colonialisme se contentent d'encaisser. En définitive, c'est le peuple qui paye.

On nous parle de l'intérêt de l'Etat et de la prospérité de la nation qui serait, paraît-il, conditionnée par le maintien de notre mainmise en Afrique. On brandit même, devant la classe ouvrière, la perspective d'un chômage que provoquerait la perte de ces marchés forcés. N'identifions pas les intérêts des colonialistes et ceux de la nation!

Un grand républicain avait autrefois aperçu les dangers de cette confusion. C'est Clemenceau, le 30 juillet 1885, dans son célèbre discours à la Chambre des députés contre la politique coloniale de Jules Ferry, qui dévoilait déjà cette confusion intéressée. Il disait:

« Il faut traiter l'entreprise coloniale en soi comme une entreprise commerciale. Il faut compter les frais de premier établissement, les frais d'entretien, les frais de colonisation, les frais de garde. En un mot, il y a un vaste compte à établir, ce qu'on s'est bien gardé de faire. »

Si l'on s'est bien gardé de le faire, c'est sans doute que l'on s'aperçoit, quand on établit un tel compte, que les dépenses de sang et de richesses incombent à la nation tandis que les profits arrachés entrent sans coup férir dans les coffres-forts des banquiers. Telle est la réalité que l'on peut constater.

Un tel compte est affreusement déficitaire pour notre peuple. Ceux qui nous accusent de n'être point assez soucieux des intérêts français sont ceux-là qui, par leurs outrances oppressives, leur exploitation éhontée, ont accumulé les forces explosives et ont provoqué les désastres pour la France.

On ose couvrir tout cela du grand mot de la liberté. Faut-il rappeler la formule du conventionnel: « La liberté ne se porte pas aux peuples à la pointe des baïonnettes » ?

Il faut aujourd'hui choisir: ou poursuivre la pacification à la façon sanglante de Bugeaud, ou bien chercher la paix dans le respect de nos traditions de liberté et dans l'esprit de Jean Jaurès.

On fait appel, par un autre sophisme, au sentiment républicain. On nous dit: après que la France eût apporté au prix de tant de sacrifices la démocratie dans ces territoires, allons-nous les abandonner à un retour au féodalisme ou à quelque théocratie ?

La réalité, c'est que la démocratie, la liberté, les droits de l'homme et du citoyen étaient des privilèges dont ne bénéficiaient pas l'ensemble des autochtones. Il y avait sur ces pays une double oppression, une double exploitation: celle de l'impérialisme et celle, subalterne, des féodaux indigènes. Qu'on lève le joug du colonialisme et qu'on fasse confiance à ces peuples pour faire triompher chez eux la liberté contre leurs propres réactionnaires, contre leurs propres féodaux. Voilà ce qui est commandé aux républicains et à tous les hommes partisans de la liberté. Ils y parviendront d'autant mieux que les féodaux ne seront plus soutenus par les forces du colonialisme.

Quant à l'argument si souvent employé de l'inaptitude de ces peuples à gérer leur nation dans l'ordre et le progrès, je répondrai tout simplement qu'il ne vaut pas la peine d'être réfuté, qu'il accuserait simplement la responsabilité que porte la France dans les insuffisances de ces développements. Cet argument, en tout cas, est bien vieux; c'était celui des ennemis de la Révolution française et l'Histoire a amplement répondu de l'aptitude des peuples à gérer leur propre nation.

On formule des exigences pour remettre en cause les accords qui ont été réalisés au Maroc et en Tunisie; on essaie d'éveiller la crainte que le retrait de nos forces d'Afrique n'entraîne

l'implantation à leur place de forces hostiles à la France. Je ne dis pas que certains dangers de cet ordre ne puissent exister; mais qui ne comprend que la solution de notre sécurité, c'est de conquérir l'amitié de ces peuples dans une communauté d'intérêts et non de continuer, contre eux, une occupation toujours incertaine ou de ruser pour remettre en cause l'indépendance acquise ?

Les accords passés avec la Tunisie et le Maroc ont fait incontestablement regagner à la France dans le monde un certain prestige moral, si longtemps compromis par une politique réactionnaire.

Lésiner, reconsidérer aujourd'hui les indépendances accordées et reconnues par les grandes nations ruinerait évidemment le crédit moral et matériel de la France. Notre attitude envers les pays ex-coloniaux de l'Afrique du Nord conditionne de bons rapports qu'il est possible à la France d'établir avec tous les pays ex-coloniaux de la conférence de Bandoeng, c'est-à-dire avec la moitié de la population du monde.

Or ces bons rapports d'échanges — c'est l'évidence — seront infiniment plus profitables à la nation que le maintien des privilèges et des profits de quelques colonialistes en Afrique du Nord.

A la question posée: Quelle politique pratiquer avec les pays d'Afrique du Nord ? nous souhaitons, avec le peuple de notre pays, que le Gouvernement réponde: « Nous négocierons avec la Tunisie, avec le Maroc et avec l'Algérie dans le souci des intérêts de notre nation et de la paix, c'est-à-dire dans l'esprit des droits des peuples à la liberté, condition première de leur libre union et de leur coopération amicale avec la France. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Colonna.

M. Antoine Colonna. Monsieur le ministre, mes chers collègues, il y a moins de deux ans, partant au petit matin comme pour une exécution, sur un coup d'aile désormais fameux, un homme d'Etat éminent inscrivait aux rivages de Carthage le prologue du drame de notre Afrique du Nord.

A défaut d'une autre juridiction, l'histoire dira si cet homme fut, en la circonstance, prophète inspiré de la providence ou sorcier maléfique.

En attendant, quant à moi, je ne songe guère à saisir l'occasion de ce débat pour faire ou pour amorcer son procès. C'est précisément ce que je tiens à éviter en son absence.

Je n'évoque son initiative que pour rappeler sa justification sommaire, celle qu'il répéta plusieurs fois à la suite: « Je n'ai fait que tenir les promesses des autres. »

Il me faut faire la citation, car sur son contenu se greffe la question que je ne puis me lasser de poser, la question qui hante le plus, la question qui torture le plus l'esprit et le cœur des Français malchanceux dont je suis le porte-parole.

« Je n'ai fait que tenir les promesses des autres » a donc dit et redit pour sa défense l'auteur du discours de Carthage, en s'abstenant de préciser, toutefois, que les promesses des autres étaient pour le moins sujettes à interprétation et qu'il fut certainement le premier à les interpréter de façon aussi extensive.

N'importe! Nous avons enregistré l'affirmation: « Je n'ai fait que tenir les promesses des autres. » Et après lui, pour expliquer de nouvelles surenchères, d'autres encore sont venus nous dire qu'ils avaient été obligés, à leur tour, de tenir ses propres promesses et les promesses de leurs prédécesseurs.

Et nous, les Français de Tunisie, nous qui avons été submergés, écrasés sous tant de promesses successives, progressives et extensives, nous qui sommes leurs victimes complètes, nous ne nous sommes jamais autant demandé, surtout depuis six mois, pourquoi les seules promesses que l'on ne tient pas sont celles qu'on nous fait, pourquoi les seules promesses qui apparaissent sans valeur sont celles que l'on fait aux Français qui ont payé si cruellement les promesses et la générosité des autres. Pourquoi faut-il que ces promesses soient les seules que l'on oublie et les seules que, systématiquement, on renie ?

Mes chers collègues, j'aurais pu en apporter à cette tribune une épaisse anthologie, soit la collection des débats que le Conseil de la République et l'Assemblée nationale ont consacrés à l'examen des conventions du 3 juin 1955, la collection des discours officiels qui ont précédé, préparé et enlevé le vote de ces conventions, les comptes rendus des audiences que les présidents du conseil et les ministres responsables ont accordées aux interprètes de l'angoisse française de Tunisie.

Ces jours-ci j'ai relu, je me suis imposé de relire tout cela, les assurances solennelles des gouvernants, les analyses catégoriques et parfois ingénues des rapporteurs des commissions des deux assemblées, les approbations enthousiastes, et quelquefois lyriques, de certains députés et de certains sénateurs magnifiant l'avènement de la libre et jeune communauté franco-tunisienne.

J'ai revu les mains sur la poitrine protestant contre la méfiance instinctive et raisonnée de ceux qui se savaient condamnés.

Et j'ai pensé que, sous le signe de tout ce mémorial d'effusions gouvernementales et parlementaires, il convenait bien aujourd'hui de confronter l'imposant recueil des conventions franco-tunisiennes avec la liste, non moins impressionnante, des violations de ces conventions, qu'il convenait de le confronter avec la liste non moins impressionnante des violations de la parole qui nous fut donnée.

J'ai pensé qu'il convenait bien de faire cette confrontation avec le bilan d'une politique où un vide effrayant représente déjà la communauté franco-tunisienne.

L'infortunée communauté franco-tunisienne, où donc a-t-elle passé, cette créature de miracle où est-elle, cette communauté qui fut tellement célébrée de votre côté à sa prétendue seconde naissance et qui à présent se trouve frappée à mort sans avoir eu le temps, en sa nouvelle vie, de pousser le moindre vagissement ?

Et je pense, mes chers collègues, qu'après cette confrontation des promesses et des faits, une fois de plus sans doute vous plaindrez platoniquement les Français de Tunisie. Mais vous serez surtout obligés de plaindre la France, la France qui a commis le soin de ses destinées à des hommes capables et coupables d'une aussi incommensurable naïveté et peut-être, ce qui est pire, capables et coupables de s'être prêtés, inconsciemment ou non, à une aussi monumentale mystification.

Car qui serait de taille, aujourd'hui, à vous convaincre que l'ensemble des opérations couronnées par l'autonomie interne tunisienne n'a pas constitué une vaste mystification ?

Aux lendemains triomphants de ces opérations, un des gagnants faisait à un de ses amis la confidence authentique que voici, qui me fut retransmise:

« Nous avons réglé son compte à la France en Tunisie grâce peut-être au plus grand bluff de l'histoire contemporaine. Et ce bluff, au prix de quelques gouttes de sang, nous avons su le mener de main de maître. »

Oui! C'est bien vrai! Il ne pouvait pas mieux dire et pour notre part, pour notre punition plutôt, nous mesurons aujourd'hui le mal qu'a pu faire la baudruche légèrement ensanglantée lorsque le vent de l'Est l'a transportée au-dessus des cimes de l'Aurès.

J'ai même revu l'intervention que faisait comme député votre secrétaire d'Etat aux affaires marocaines et tunisiennes au cours du débat du 3 juillet dernier. J'ai apprécié, bien entendu, l'élévation de sa pensée. Je l'ai relu proclamant que les conventions franco-tunisiennes du 3 juin étaient, à son sens, bonnes et durables, parce qu'elles bénéficiaient d'une caution déterminante de sa conscience, la caution du président du néo-destour lui-même, qui avait jugé ces conventions satisfaisantes et suffisantes.

Or, au mois de février suivant, c'est vous-même, monsieur le ministre, avec votre secrétaire d'Etat aux affaires tunisiennes, qui avez permis que ces excellentes conventions soient remises en cause et même déchirées par leur prestigieux parrain.

C'est le cas de le dire: en l'espace de quelques semaines, comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé!

Et maintenant, vous vous disposez à donner l'indépendance à vos partenaires, à vos partenaires dont vous avez avec tant d'éloquence vanté la loyauté. Vous vous préparez à leur donner l'indépendance pure et simple. Mais il est vraiment dommage, il est vraiment regrettable — peut-être le pensez-vous avec moi — que cette concession ultime et capitale ne puisse pas être présentée comme la récompense d'engagements scrupuleusement respectés.

Hélas! je parle ici au nom de ceux qui, par l'irrémissible destruction de leurs plus modestes espérances, par le deuil définitif de leurs foyers, par les blessures profondes faites à leur fierté d'hommes, témoignent de la violation cynique de tous ces engagements.

On leur avait pompeusement garanti qu'ils demeureraient en Tunisie pour y poursuivre une grande œuvre française, eux, leurs fils et les fils de leurs fils, qu'ils y resteraient dans une sécurité matérielle, physique et morale absolue.

Mais, pour employer une expression consacrée par les ruptures précipitées de contrats, l'encre de ces engagements n'était pas encore sèche, l'écho des harangues vantant la solidité de ces engagements ne s'était pas encore tu, que les plus humbles d'entre eux étaient chassés de leur travail et jetés à la rue par centaines.

Parmi les Français de Tunisie, ceux qui sont commerçants, industriels, agriculteurs, ont appris combien le droit de libre entreprise et le droit de propriété pèsent peu de chose devant l'arbitraire discriminatoire d'une administration bienveillante par principe!

Ils ont appris combien ces droits valent peu de chose sous les coups de bélier classiques d'une démagogie sociale également discriminatoire et qui, parce que discriminatoire, est puissamment et savamment soutenue par les pouvoirs publics.

De sorte que, malgré les diversions stériles de toutes les tables rondes, parmi les industriels, commerçants et agriculteurs français de Tunisie, plusieurs sont déjà ruinés, et les autres, les autres étant les spectateurs désarmés d'une action méthodique de paupérisation et de spoliation de leurs maisons ou de leurs avoirs, ils savent très bien, à quelques exceptions, qu'ils n'auront jamais à transmettre leurs maisons ou leurs avoirs à leurs fils ni aux fils de leurs fils.

Quant aux fonctionnaires français de Tunisie qui, à tort, peuvent apparaître comme étant ceux ayant subi le moins de préjudice; ils sont peut-être les plus à plaindre, car ils connaissent la tristesse du service forcé aux ordres d'un gouvernement hostile à leur pays, pour ne pas dire d'un gouvernement ennemi.

Quand, pour leur infliger des brimades incessantes, pour amputer leur juste rémunération, il ne suffit pas de tourner ou d'ignorer les conventions, on les viole carrément, pour eux comme pour les autres.

Si bien que les fonctionnaires français de Tunisie savent, comme tous les autres, que, sous ce ciel qui les a vu naître, grandir et peiner sur le sillon tracé par leur pays et par leurs pères, sous ce ciel tunisien, ils n'auront pas le bonheur de transmettre le flambeau de la vie à leurs fils ou aux fils de leurs fils.

Ils le savent comme tous les autres Français de Tunisie dont la grande masse est faite de petites gens, de petites gens dont on parle très peu et dont on se préoccupe très peu, de petites gens qui ne sont ni commerçants ni agriculteurs ni fonctionnaires, ce sont ceux du secteur privé, ou qui ont vocation pour le secteur privé, et qui, si étonnant que cela soit, sont lentement mais sûrement, éliminés du secteur privé tunisien, avec autant de rigueur mathématique que leurs compatriotes le sont du secteur public.

Ils sont les voués par priorité aux asiles et aux camps d'hébergement de la métropole.

Ceux que votre département, monsieur le ministre, fait embarquer ou rapatrier avec un viatique de 30.000 francs.

Et ces déshérités prioritaires placent bien tous les Français de Tunisie devant le dilemme de leur avenir, en cas de maintien de votre politique: la misère ou le départ, le départ hasardeux.

Encore, plaise au ciel qu'il n'y ait que la misère pour les contraindre au départ!

Il est, vous le savez, quelque chose de pire, et ce n'est pas la crainte de la mort.

La mort, vous la leur faites dépasser, quand ils écoutent, quand ils lisent les textes de la propagande de votre gouvernement sur l'affaire algérienne.

Les thèmes de cette propagande sont parfaits, ils sont émouvants. Mais pourquoi faut-il que les meilleurs donnent le sentiment que, pour leurs auteurs, les Français de Tunisie et les Français du Maroc n'ont jamais existé?

Vous en conviendrez, mes chers collègues, se poser de son vivant la question de savoir si on a jamais existé, voilà qui est singulièrement dur.

Et pourtant c'est à ce calvaire mental que votre Gouvernement entraîne mes compatriotes lorsqu'il fait valoir, pour la défense de l'Algérie française, des considérations qui étaient entièrement valables pour la défense des Français de Tunisie et des Français du Maroc.

Il est juste de proclamer que le devoir national impose le combat pacificateur en Algérie, parce qu'un million de Français européens y vivent. Mais il est fâcheux d'oublier en même temps que dans les territoires voisins, de Tunisie et du Maroc, vivent également 800.000 Français européens.

Il est pertinent d'observer, comme vous l'avez fait, monsieur le ministre, au sortir euphorique d'un temple hindou sous une guirlande de fleurs, que si les Anglais aux Indes avaient été en nombre proportionnellement comparable à celui des Français en Algérie, ils auraient été 45 millions. Mais avant vous, monsieur le ministre, lorsque nous nous efforcions de faire sauver les positions françaises au Maroc et en Tunisie et qu'on nous renvoyait à la solution libérale de Lord Mountbatten, nous avons rappelé nous aussi que si les Anglais aux Indes avaient été en nombre proportionnellement comparable à celui des Français en Tunisie et au Maroc, ils auraient été 40 millions.

Il est opportun de soutenir que la France mérite de garder l'Algérie parce qu'elle y a accompli une œuvre magnifique et civilisatrice. Mais comment comprendre alors le silence sur l'œuvre non moins magnifique et non moins civilisatrice que la France et ses enfants ont accomplie en Tunisie et au Maroc?

M. Marcel Plaisant. Nous leur avons rendu hommage.

M. Antoine Colonna. Comment ne pas douter de la solidité des intentions de celui qui affirme sa volonté d'empêcher qu'un million de Français européens soient opprimés par neuf millions de Français musulmans, mais qui, en même temps, le cœur léger, livre 800.000 Français européens du Maroc et de Tunisie à l'oppression de neuf autres millions de musulmans?

Un brillant journaliste vient de donner une définition particulièrement remarquable et noble de la solution qui doit être recherchée pour le problème algérien: faire vivre deux races ensemble, sans que l'une soit aux pieds de l'autre.

Mes chers collègues, je le demande, quels crimes ont donc commis mes compatriotes pour mériter d'être exclus d'un humanisme si beau et si heureusement exprimé?

Car ce que les Français de Tunisie ne peuvent pas accepter, ce qu'ils ne peuvent pas vous pardonner, c'est d'être mis aux pieds des Tunisiens et, pour comble d'opprobre, d'y être jetés pieds et poings liés, comme vous paraissez enclins à le faire et comme vous l'avez déjà partiellement fait.

Aux termes des conventions franco-tunisiennes, la garantie principale de la France et des Français en Tunisie, la garantie de couverture de nos départements algériens, c'est d'abord la présence de l'armée française.

Et une des garanties essentielles, auxquelles le précédent gouvernement a subordonné le maintien en Tunisie d'une importante collectivité française, s'est traduite, à la convention judiciaire franco-tunisienne, par un privilège de juridiction en faveur de la justice française, privilège qui, suivant la matière, est de durée illimitée ou de longue durée.

Or, par le transfert irréfléchi et prématuré des services de sécurité à l'autorité tunisienne, vous avez déjà gravement compromis cette garantie essentielle, cette garantie fondamentale. Vous avez déjà paralysé la justice française de Tunisie et ses services auxiliaires dans leur rôle répressif à l'égard des rebelles algériens, qui bivouaquent nombreux en Tunisie. Vous avez déjà paralysé la justice française de Tunisie et ses services auxiliaires dans leur rôle répressif à l'égard des ravitailleurs en armes de la rébellion algérienne, qui, vous le savez, pullulent aussi sur le territoire tunisien. Les armes qui passent ainsi, par votre faute, de Tunisie en Algérie sont des armes qui tuent comme les autres, monsieur le ministre. Aussi ne vais-je pas insister sur la lourde responsabilité que vous avez prise à ce sujet sans y penser.

Et vous avez paralysé aussi la justice française et ses services auxiliaires dans leur rôle répressif à l'égard de ceux qui, quoi que vous en disiez, continuent à massacrer nos militaires sur le sol tunisien.

Le mois dernier, deux petits soldats français au Cap-Bon et un colonel français à Kasserine ont été lâchement assassinés par d'anciens fellagha déguisés en miliciens, et les assassins n'ont pas été livrés à l'autorité française. Qu'en aurait-elle fait d'ailleurs, puisqu'elle ne dispose pratiquement pas de lieux de détention?

Et c'est ici qu'apparaît une autre de vos effrayantes responsabilités. Une annexe de la convention judiciaire franco-tunisienne a prévu que, dans un délai de dix-huit mois à compter de la signature des conventions, des lieux de détention à direction française doivent être aménagés pour les détenus et les prévenus relevant des juridictions françaises.

Dans la convention générale, le protocole relatif à l'ordre public stipulait que pendant dix ans le directeur des services de sûreté et des services pénitentiaires devait être obligatoirement français et que, pendant deux ans, ce directeur français devait dépendre de l'autorité française.

Or vous avez accepté la suppression immédiate du délai de dix ans et du délai de deux ans, soit le transfert immédiat à l'autorité tunisienne de tous les services de police et des services pénitentiaires. Mais vous avez négligé, bien entendu, d'exiger logiquement que soient aménagés auparavant les lieux de détention français prévus pour avant la fin d'un délai de dix-huit mois.

Ce qui explique qu'à l'heure actuelle, en Tunisie, non seulement les prévenus et les détenus français, mais les gardiens de prison français eux-mêmes soient gardés par d'anciens condamnés à mort, de ces condamnés que vous avez amnistiés

l'autre jour, mes chers collègues, et à qui, dans une intention pleine de délicatesse, le gouvernement tunisien a confié la surveillance des prisons.

M. de Maupeou. C'est invraisemblable!

M. Antoine Colonna. C'est invraisemblable, mais vrai.

Mes chers collègues, est-il nécessaire que je complète cette fresque assez désolante de la vie tunisienne par la description non moins bouleversantes des graves atteintes subies par le principe de la liberté individuelle des Français de Tunisie ? Il me faudrait allonger inconsidérément mon intervention si je devais vous parler des arrestations, des perquisitions, des séquestrations arbitraires, des sévices subis par nombre d'entre eux.

Qu'il me suffise de vous dire qu'à Tunis on n'est pas loin, en ce moment, de connaître l'atmosphère qui régnait jadis à Paris autour de l'officine de la rue Lauriston.

Et demain, paraît-il, vous allez négocier à nouveau avec vos loyaux partenaires. Alors qu'avant le protectorat le millier de Français et d'Européens installés en Tunisie y vivaient sous la protection de leurs juges consulaires ou capitulaires, à en croire vos loyaux partenaires vous allez négocier avec eux pour séparer la justice française des 300.000 Français et Européens qui vivent actuellement en Tunisie. Vous allez négocier pour les isoler de l'armée française.

Vous allez, paraît-il, négocier l'amputation ou la suppression de la justice française en Tunisie. Vous allez négocier l'isolement, l'éloignement ou la dispersion de l'armée française de Tunisie.

Mes chers collègues, ne laissez pas commettre cette mauvaise action supplémentaire! Au nom de la solidarité nationale, si elle existe encore, au nom de l'intérêt national, si nous sommes encore une nation, ne laissez pas commettre cette mauvaise action supplémentaire contre des Français déjà trop abandonnés et déjà trop accablés. En songeant à l'immensité de notre souffrance algérienne, ne laissez pas commettre cette mauvaise action supplémentaire contre une France déjà trop douloureuse.

Au lendemain des conventions, ceux qui avaient signé au nom de la France nous ont dit: « Nous avons la conscience en paix parce que nous vous laissons là-bas avec nos soldats et nos juges ».

Aujourd'hui les Français de Tunisie, monsieur le ministre, qui craignent trop de sonder l'état de votre conscience, vous disent:

« Si vous rembarquez nos soldats et nos juges, rembarquez-nous avec eux. Ayez au moins le réflexe honorable et charitable de prendre cette précaution. Ainsi, en quittant ce pays que nous avons tellement servi, que nous avons tellement aimé, échapperons-nous du moins aux avanies dont nous y sommes quotidiennement abreuvés, échapperons-nous du moins à l'avilissement qu'on nous y dispense chaque jour à forte dose. »

Après tout ce qu'ils ont enduré, je vous l'avoue, les Français de Tunisie ne savent même plus si la honte a un fond, un fond qu'ils avaient cru toucher l'automne dernier, lorsque le drapeau français fut banni des monuments commémoratifs de leur foi et de leurs sacrifices nationaux, après avoir été proscrit de tous les lieux publics, pour y faire parfois place au drapeau de l'insurrection algérienne.

Mais de surcroît, quelques semaines après, le 8 mai dernier, le jour de fête nationale, anniversaire de notre libération nationale, il leur a fallu supporter qu'à la demande du gouvernement tunisien on interdise à l'armée française de défiler dans les rues de Tunis, de défiler sur le front de mer de notre ville de Bizerte.

Le 18 juin dernier, au sublime cimetière militaire de Takrouna, on n'a pas osé envoyer un clairon français pour sonner la minute de recueillement.

M. Georges Portmann. C'est abominable!

M. Antoine Colonna. Alors, lorsque, après de tels affronts, vous avez encore le front de parler d'amitié franco-tunisienne, je vous prie de nous indiquer, monsieur le ministre, comment la vue de nos troupes a pu se révéler intolérable aux yeux d'un peuple ami ?

Et ce n'est pas tout! M. l'ambassadeur Puaux vous le rappelait tout à l'heure, le Gouvernement tunisien a fait débaptiser l'avenue Jules-Ferry au cours d'une cérémonie publique à grand orchestre! La tribune officielle dressée à cette occasion ressemblait fort à un autel expiatoire, car elle tournait symboliquement le dos à la résidence du haut-commissaire de France qui n'était déjà plus qu'un ambassadeur distingué parmi les autres.

Mais pour compléter notre humiliation, pour la raffiner, la France était représentée à cette scène si pénible, elle était présente parmi les autres consuls étrangers, sur ce territoire précisément conquis par le génie français, alors qu'il était attentif aux consignes de Jules Ferry.

Car personne, bien entendu, ne s'est avisé de rappeler à ce moment que l'emplacement actuel de l'avenue Jules-Ferry de Tunis était, avant l'arrivée des Français, occupé depuis des siècles par une lagune, par une belle lagune pestilentielle qui sans les Français, existerait encore.

En conclusion d'un livre admirable et qui n'est pas très ancien, Maurice Reclus a écrit: « Si Jules Ferry n'était pas ou n'était plus au premier rang des gloires françaises, c'est que la France ne serait plus le pays des idées claires et que la gloire n'aurait plus de sens. »

Aussi, monsieur le ministre, lorsque vous obligez votre délégué à se presser pour être au premier ou au second rang d'un spectacle aussi injuste et aussi offensant pour une grande mémoire qui, en cette enceinte surtout, nous écrase tous, nous sommes bien obligés de nous interroger, sinon sur la clarté de vos idées, au moins sur celle de vos desseins.

Si Jules Ferry, désormais absent des plaques indicatrices de son avenue tunisoise, demeure au cœur meurtri, mais fidèle, des survivants et des fils des pionniers français de la Tunisie moderne, nous sommes autant obligés de déplorer que le respect dû à son souvenir tienne si peu de place dans vos préoccupations; et je n'en dirai pas davantage.

Oh! vous ne manquez point d'arguments pour expliquer la réédition de l'affreuse image, de l'horrible image de certain débri qui coule au fil de l'eau, pour justifier la décomposition de la présence française en Tunisie.

Vous tentez d'abord de nous faire comprendre que tels sont les impératifs d'une époque, et le réalisme implacable fait peu de place au sentiment.

Et puis, vous avancez qu'en fin de compte, la France n'a pu faire en Tunisie que la politique de ses moyens, de ses moyens militaires.

Et voilà deux chemins où justement nous ne pouvons pas vous suivre, monsieur le ministre, car ils sont contraires à nos conceptions traditionnelles de la vie et contraires à notre vision de la réalité des choses et des faits.

Il est des sentiments dont la perte expose à tout perdre, surtout en pays d'Islam, où l'arme la plus forte est la dignité.

Il n'est pas vrai d'autre part — je l'affirme parce que je le sais — qu'en Tunisie nos dernières positions, le respect de la foi jurée, n'auraient pu et ne pourraient être maintenues que grâce à des puissants effectifs militaires qui nous manquent.

Cela est peut-être vrai ailleurs, mais c'est faux pour la Tunisie.

Et si c'était vrai, je vous dirais, j'aurais la ressource, j'aurais le droit de vous dire: pourquoi donc les avez-vous armés ? Pourquoi les avez-vous armés ces fellagha et les autres, qui vous font aujourd'hui si peur ?

S'il était vrai que la France fût faible à ce point, je vous dirais que l'aveu public de sa faiblesse, en de telles circonstances, serait une trahison! Ensuite je vous répondrai par un autre auteur: « Le droit reste toujours le droit même dans les cas où l'on ne dispose pas de la force dont on aurait besoin pour l'imposer. Le devoir reste toujours le devoir, même dans le cas où son accomplissement signifie un sacrifice inutile à l'échelle des valeurs courantes. »

Tel est le langage d'un des plus grands fils vivants de l'Europe. Tel est le langage de Salazar, qui sut conserver Goha à sa patrie portugaise. Tel est le langage de Salazar qui, au nom d'un petit pays, sait dire non à un état géant.

Si notre histoire, la sainte histoire de notre grande patrie, ne contenait pas les pages de notre confiance dans les possibilités de son sursaut et de son redressement, si elle ne maintenait pas notre orgueil, excusez-moi de le dire, après avoir relu Salazar et après vous avoir écouté, monsieur le ministre, le Français passionné que je suis, le Corse passionné que je suis aurait à regretter de ne pas être Portugais. (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Mes chers collègues, voici longtemps, je pense, que nous ne nous faisons pas trop d'illusions sur la portée d'un débat parlementaire, particulièrement dans notre assemblée. En face du mal qu'il faut parfois se donner pour obtenir à la longue, et quand bien des décisions politiques sont accomplies, un débat où nous mettons tout ce que

nous espérons, beaucoup plus que ce que nous critiquons, que restera-t-il de ce que nous dirons, de ce que nous voterons ?

Vous êtes seul ce soir, monsieur le ministre, au banc du Gouvernement. Ni les autres ministres, à qui pourtant l'affaire africaine n'est pas étrangère, ni votre secrétaire d'Etat chargé des négociations sur la Tunisie et le Maroc, ni vos fonctionnaires négociateurs de demain ne liront nos débats. Et vous-même, qu'en conserverez-vous dans votre mémoire et pour votre action ?

Cependant je vous répondrai, car il faut jusqu'au bout, quelle que soit notre désespérance, faire notre devoir et vous dire à quel point votre discours a déçu la plupart d'entre nous.

Entendre un ministre, et un ministre comme vous, est une satisfaction. Vos idées sont claires, vos affirmations sont nettes, vos espérances paraissent précises; on vous écoute et on suit votre raisonnement. Mais, quand on réfléchit, on est épouvanté de l'abîme qui existe entre ce que vous dites, ce qui est votre pensée et la réalité de chaque jour, celle d'hier, celle d'avant-hier et, sans doute, celle de demain.

Je reprendrai trois des principaux points de votre discours. « Ne parlons pas du passé » avez-vous dit; telle a été votre première affirmation; vous avez tout à fait raison. Ce n'est pas notre rôle, ce n'est pas notre style, notre ton dans cette assemblée de rechercher déjà dans les hommes qui ont gouverné la France, sur quelque banc qu'ils aient siégé, la mesure de nos responsabilités. A cet égard, oui, il ne faut pas parler du passé.

Mais où il faut parler du passé, c'est d'abord pour se demander: la réalité politique des dernières années sera-t-elle celle des mois à venir ? Y aura-t-il demain un changement ou allons-nous continuer ? A cet égard, la condamnation formelle des hontes d'une année est une nécessité, celle de vous dire: il faut faire maintenant le contraire de ce que nous subissons depuis un an!

D'autre part, il y a déjà une part du passé, une part du passé sans doute réduite, mais très grave qui appartient au Gouvernement dont vous faites partie et à vous-même. Relisez, monsieur le ministre, la déclaration d'investiture du président du conseil, la fermeté dont il avait fait preuve sur les conventions franco-tunisiennes et l'engagement qu'il prenait à l'égard du Parlement que ces conventions seraient appliquées et que toute modification serait subordonnée à un accord préalable. On trouvait même, dans cette déclaration, la répétition d'une promesse que le précédent président du conseil avait faite ici même au mois d'août, à savoir que les conventions franco-tunisiennes seraient complétées par cette réciprocité des droits civils et politiques entre Français et musulmans, clef de voûte des vraies communautés franco-musulmanes.

Vous-même, monsieur le ministre, n'avez-vous pas le souvenir de vos affirmations: « Le traité de Fez sera la loi jusqu'à ce que nous saisissions le Parlement; les conventions franco-tunisiennes seront la loi jusqu'à ce que nous saisissions le Parlement. » Qu'en reste-t-il ? Vous avez donc votre part dans ces comptes du passé et, à ce titre aussi, nous avons le droit d'en parler.

Dans la seconde partie de votre intervention vous avez dit: je n'ai entendu personne parler de politique de force; par conséquent, aucune politique de force ne peut être acceptée. Cela est vrai et d'ailleurs aucun orateur n'avait réclamé une politique tyrannique « colonialiste », comme on le dit parfois. Mais, entre la politique de force et la politique d'abandon, il y a un fossé que vos explications n'ont pas comblé.

Quand nous demandons que le Gouvernement ne signe plus, n'applique plus des décisions qui modifient des textes existants sans venir devant le Parlement pour expliquer ses objectifs et demander une approbation (*Applaudissements au centre, à droite et sur quelques bancs à gauche*), nous ne sommes pas pour une politique de force, mais nous ne sommes pas davantage pour une politique d'abdication.

Allez-vous continuer ? Allons-nous voir chaque matin une décision briser un texte fondamental, un ministre tunisien ou marocain dire en sortant du cabinet d'un ministre français: « Nous avons une armée, nous avons une diplomatie, nous avons tout » ? Non! il faut savoir si le droit est le droit ou s'il n'y a plus, en ce pays, que le spectacle quotidien d'abandons illégaux. Vous avez dit: « Nous allons au fur et à mesure des négociations préciser le contenu de la notion d'interdépendance, c'est une question de négociations », mais quand nous demandons que l'on ne cède plus rien sans négociation, nous ne sommes pas partisans d'une politique de force, mais nous ne sommes pas davantage partisans d'une politique d'abdication. Allons-nous voir des actes comme ceux que nous avons vu au mois de mars, répétant ceux du gouvernement précédent, où la France cède tout et où les négociateurs paraissent avoir oublié, au moment de céder quelque chose, qui peut-être devait être cédé, de demander en contrepartie ce que vous êtes obligé de demander maintenant, ayant jeté — excusez l'expression — tous vos atouts sur la table ?

Ensuite, nous demandons que dans ces négociations le premier mot solennel soit le mot de loyauté. Quand nous voulons, ne serait-ce que pour le moral d'un pays auquel vous demandez des sacrifices militaires, qu'on ne voit pas un jour un ministre français faire une déclaration favorable et le lendemain le ministre tunisien avec lequel il a signé dire: « Nous allons soutenir les rebelles d'Algérie », quand nous ne voulons pas entendre dire par les plus éminents représentants de ces nationalistes modérés avec lesquels nous sommes tout prêts à faire amitié et alliance qu'un de leurs premiers objectifs est de chasser les Français de toutes leurs positions, nous ne sommes pas partisans d'une politique de force, mais nous ne sommes pas davantage partisans d'une politique d'abdication.

Allez-vous accepter, sans avoir établi les institutions et les principes d'une action diplomatique commune, l'entrée du Maroc et de la Tunisie à l'Organisation des Nations Unies pour que l'opinion française apprenne avec stupeur, six semaines après, des votes qui seraient pour nous autant de souffrances et autant de drames ?

La politique de force est exclue mais, en face de la politique de force, il faut mettre autre chose qu'une politique d'abandons.

Votre troisième réflexion est si juste que je n'ai cessé d'y réfléchir depuis que vous l'avez prononcée. Vous avez déclaré qu'il n'y a pas d'autre politique que celle qui a été et est encore pratiquée. Alors, d'où vient que nous ne nous entendons pas, que nous ne pouvons pas nous entendre ? C'est parce qu'il existe une différence profonde que ni vos propos ni, je dois le dire, l'action des derniers mois ne permettent d'oublier. Il y a deux manières d'envisager cette politique unique: ou bien, cette marche à l'indépendance de l'Etat marocain et de l'Etat tunisien constitue une étape vers leur alliance à un monde qui nous est hostile, leur soumission à un impérialisme qui est un danger pour nous comme pour eux, ou bien au contraire l'indépendance de ces Etats, Maroc et Tunisie, est une étape pour une meilleure compréhension, pour une meilleure interpénétration de la civilisation française et de la civilisation musulmane, pour une meilleure sécurité et une meilleure liberté des Français et des Musulmans.

Le drame, le vrai drame, c'est que la politique qui, en ce qui concerne les textes, les dispositions, est la politique que vous soutenez et que nous pourrions soutenir, cette politique, pour certains, c'est une étape vers quelque chose qui est l'hostilité, non seulement à l'égard des Français, de la France et de tout ce que nous représentons et que, pour d'autres, c'est une étape vers une meilleure compréhension.

Dans vos réponses nous n'avons pas senti que cette politique identique et unique que nous pouvons faire — elle est dans votre esprit, nous l'espérons, mais elle n'est pas dans vos actes — nous n'avons pas senti, dis-je, dans vos réponses la volonté de faire que ce soit pour une meilleure compréhension. Sur ce point certaines imprécisions de vos propos paraissent d'autant plus inquiétantes. Vous nous avez parlé de la justice, mais quelle justice ? Quelles seront les dispositions qui feront que la dignité de la personne humaine dans ces pays qui ne sont pas arrivés au même stade de civilisation que nous-même sera respectée ? Quelle sera la sécurité, non seulement des Français, mais des musulmans qui manifesteront une opinion politique différente de celle de leurs dirigeants ? Quelle sera la garantie de l'unité du commandement français en face de l'unité du péril ? Est-ce que nos chefs et nos soldats seront à chaque instant dans l'inquiétude d'avoir dans leur dos des armées par nous-mêmes outillées qui risqueraient par défaut de commandement, par défaut de précision dans les institutions et la politique, d'empêcher une action que nous voulons non seulement une action pour la France, mais pour l'intérêt commun des communautés franco-tunisienne et franco-marocaine ?

Sur toutes ces questions, s'agissant des principes et des idées générales, on s'aperçoit que nous sommes d'accord; mais s'agissant de la précision et de la résolution à les mettre en œuvre vers une meilleure compréhension des deux communautés, plutôt que d'accepter comme un fait accompli le soi-disant courant de l'histoire qui mène aux divisions, il semble que vous n'ayez pas cette fermeté, cette volonté qui, pour nous, ferait que cette vraie politique soit un espoir et non pas un cauchemar.

J'ai peut-être, dans mon premier discours, mal rendu la double angoisse qui étreint la plupart des Français quand ils

pensent à ces problèmes d'Afrique du Nord. Ce que nous voyons, ce à quoi nous assistons, est-ce le début du renouveau ou est-ce le commencement de la fin ?

Au delà des intérêts immédiats, au delà même du sentiment nationaliste qui est au cœur de chacun de nous, l'angoisse est la même, que ce soit celle du patriote en France, du colon en Tunisie, au Maroc ou en Algérie, l'angoisse de quiconque est Français: est-ce que vraiment l'effort qui est fait au service d'une politique nous permettra de dire à nos fils: « Après beaucoup de sacrifices nous avons fait quand même que la France et l'Afrique du Nord soient liées pour le meilleur ou pour le pire », ou allons-nous, dans deux ou trois ans, avec vous-même ou votre successeur, à la suite d'un certain nombre d'apparences, de convention en convention, ou d'accord en accord, voir les débris de tout cela et s'apercevoir que du Maroc, de la Tunisie et de l'Algérie, il ne reste plus que les souvenirs d'une entente passée et la réalité d'une hostilité véritable ?

La seconde angoisse, c'est qu'il me semble que vous-même et la plupart de nos dirigeants, à quelque parti qu'ils appartiennent — et sur ce point je n'ai pas entendu de réponse à mes paroles — paraissent mésestimer l'enjeu de la lutte, l'enjeu des combats psychologiques et politiques autant que militaires qui se livrent dans l'ensemble du continent africain: Dans quelques années, le mouvement national de l'Afrique sera-t-il inspiré des grandes idées de 1848 où la notion d'indépendance nationale était étroitement liée au respect de la liberté humaine, ou au contraire l'ensemble des nationalistes africains sera-t-il mû par la reviviscence des plus affreux mouvements totalitaires, sectaires et barbares ?

Ce n'est plus seulement un problème tunisien et marocain, c'est un problème qui dépasse l'Afrique blanche et qui intéresse l'ensemble du continent africain. Chaque fois que nous parlons de la Tunisie et du Maroc, chaque fois que nous parlons de l'Algérie ou de l'Afrique noire, il faut voir que, dans un an, dans deux ans, nous aurons peut-être une Afrique fraternelle si nous savons l'orienter, car son nationalisme sera un nationalisme comme le nôtre — et il le restera à condition que nous y soyons et que pendant deux ou trois générations nous soyons capables de l'encadrer — ou, au contraire, si nous ne sommes pas capables de l'encadrer, nous aurons une Afrique dominée par les pires nationalismes qui nous rappellera sur cette terre africaine tout ce que nous avons connu d'affreux sur la terre européenne.

Monsieur le ministre, vous avez bien parlé. Vous avez raison aussi, peut-être, de voyager et de dire partout ce que vous pensez sur la politique de la France, mais il me semble que ni vous-même ni les dirigeants de notre pays ne se rendent compte du drame qui se joue: selon le tournant que prendra le nationalisme africain en Afrique blanche comme en Afrique noire, non pas dans quelques années mais dans les mois qui viennent, c'est la roue de l'histoire qui sera changée et c'est le bien ou le mal qui l'emportera.

Vous avez commencé votre discours en parlant du sens commun, de l'honneur de la France et du bien de l'Etat qui avaient animé tant de Français, toute la nation française, peu à peu, au moment des heures les plus difficiles que la France ait vécues depuis bien des générations. Si tous ces Français qui ont lutté, si ceux de ces Français qui sont morts au cours de cette lutte nous revoyaient aujourd'hui, incapables de maintenir, je ne dis pas les intérêts français, mais simplement les notions fondamentales de la liberté pour laquelle ils ont combattu, croyez-vous qu'ils penseraient que les survivants soient dignes de leurs combats et de leurs sacrifices ?

Si nous sommes si attachés à la France et à la République, ce n'est pas seulement par ce patriotisme étroit qui nous limite à notre propre terre, c'est parce que nous pensons que par nos fils, par les enfants de la France établis en Afrique, par ceux que nous devons représenter, nous sommes un des pôles d'une certaine civilisation et d'une certaine conception de la liberté. Nos abandons, nos abdications, notre insuffisance de politique en Tunisie comme au Maroc sont les deux exemples d'abandon et d'abdication les plus affreux. Il semble que nous ne croyons plus en nous-mêmes, ni à ce que peut représenter le drapeau français, la force française et l'honneur français !

Quand nous nous attachons à vous dire, monsieur le ministre, de ne plus céder, de briser avec l'année qui vient de s'écouler, de faire en sorte que le visage de la France soit autre chose que celui que maints hommes politiques lui ont fait depuis des années, ce n'est pas le fait d'un nationalisme mesquin, c'est le reflet du sentiment que la présence et, je ne crains pas de le dire, une certaine autorité de la France au Maroc et en Tunisie sont nécessaires, au delà des intérêts des Français établis là-bas, au delà des intérêts stratégiques cependant fondamentaux de la France, à une certaine forme de civilisation et de liberté hors de laquelle nous sommes sûrs d'avoir ou la guerre, ou la dictature, et peut-être les deux à la fois. (*Vifs applaudissements à droite, au centre et sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. Nous en arrivons à la conclusion de ce débat.

Je suis saisi, conformément à l'article 91 du règlement, d'une proposition de résolution (n° 3), présentée avec demande de priorité par MM. Abel-Durand, Boutemy, de Menditte, Marcel Plaisant et Repiquet, proposition qui est ainsi rédigée:

« Le Conseil de la République,

« 1° Considérant, quelle que doive être l'évolution des liens de la France avec le Maroc et la Tunisie, que

« La situation et la sécurité des Français en Tunisie ou au Maroc et dans la zone de Tanger,

« Le maintien de l'ordre et de la paix aux frontières des départements algériens,

« Les impératifs politiques et stratégiques, non seulement de la France mais de l'Europe et du monde libre,

« exigent que les traités définissent avec précision les rapports préférentiels entre la France, d'une part, le Maroc et la Tunisie, d'autre part, dans l'intérêt même des peuples marocain et tunisien, comme dans celui du peuple français;

« 2° Estime obligatoire de prévoir entre la France, d'une part, et, d'autre part, le Maroc et la Tunisie,

« Une convention militaire d'intérêt commun indispensable à la sécurité générale de la Méditerranée et au respect des obligations internationales contractées par la France qui, sans porter atteinte à l'indépendance de la Tunisie et du Maroc, laisse à la France l'organisation des bases et des positions stratégiques de Port-Lyautey à Agadir, comme de Bizerte à Gabès;

« 3° Rappelle:

« Que la France est en droit d'attendre de ses alliés qu'ils s'abstiennent d'encourager toute action qui ferait obstacle à l'accomplissement de ses devoirs comme à l'exercice de ses droits en Afrique du Nord;

« Que la France est également en droit de maintenir ses positions stratégiques telles que le Fezzan, tant qu'une menace pèse sur l'Afrique du Nord;

« Que la France se doit de protéger l'Afrique noire contre toute vue annexionniste ou impérialiste;

« 4° Réclame:

« Que soit ordonnée sur ces principes une action diplomatique et militaire, commandée par l'indivisibilité de la sécurité et de la paix en Afrique du Nord; le combat de nos soldats comme l'avenir de la nation ne devant pas être trahis par la politique ».

D'autre part, je suis saisi d'un amendement présenté par M. Colonna à cette proposition, amendement tendant, dans le deuxième alinéa du deuxième paragraphe, à ajouter les mots: « ainsi que la liberté de mouvement de ses troupes », après les mots « positions stratégiques ».

La parole est à M. Abel-Durand.

M. Abel-Durand. Il est inutile, je pense, d'ajouter aucun commentaire au texte de cette proposition, après le discours que vient de prononcer M. Debré et après ceux que nous avons entendus, je cite celui de M. Colonna, celui de M. Puaux et celui des représentants des Français du Maroc. N'oublions pas que nous sommes, à la différence de l'Assemblée nationale, la seule assemblée française dans laquelle les Français du Maroc et de la Tunisie soient représentés. Je pense que nous serons un très grand nombre à voter le texte de cette motion, dans lequel ont été réunis celui que nous avons présenté nous-mêmes et celui de M. Plaisant. Nous nous sommes spontanément rencontrés dans les mêmes sentiments sous des formes à peine différentes.

M. le président. Quelqu'un demande-t-il la parole ?...

M. Rogier. Je la demande.

M. le président. La parole est à M. Rogier.

M. Rogier. Il serait de meilleure rédaction, semble-t-il, de placer l'adjonction proposée par M. Colonna à la fin de l'alinéa, après le mot « Gabès ».

M. Antoine Colonna. Je n'y vois pas d'inconvénient.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement, dont le texte serait, ainsi que l'accepte M. Colonna, ajouté à la fin de l'alinéa.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de résolution complétée par l'amendement de M. Colonna qui vient d'être adopté.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le groupe des républicains indépendants.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin (n° 108) :

Nombre de votants		232
Majorité absolue		117
Pour l'adoption	216	
Contre	16	

Le Conseil de la République a adopté.

— 10 —

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 567, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances. (*Assentiment.*)

— 11 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Riviérez une proposition de loi tendant à autoriser les dentistes et opérateurs tolérés de Tunisie à exercer en France et dans les territoires d'outre-mer.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 566, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la famille, de la population et de la santé publique. (*Assentiment.*)

— 12 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Castellani un rapport, fait au nom de la commission de la France d'outre-mer, sur la proposition de résolution de MM. Jules Castellani, Robert Aubé, Raymond Susset et Ralijaona Laingo, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence en faveur de Madagascar un certain nombre de mesures nécessaires à l'organisation du marché du café, à l'amélioration de la qualité et au développement de la consommation (n° 546, session de 1955-1956).

Le rapport sera imprimé sous le n° 564 et distribué.

J'ai reçu de M. Pontbriand un rapport, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur le projet de loi modifiant divers articles du code rural (n° 432, session de 1955-1956).

Le rapport sera imprimé sous le n° 565 et distribué.

— 13 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel serait l'ordre du jour de notre prochaine séance, fixée à demain mercredi 27 juin, à quinze heures :

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, instituant diverses mesures de protection en faveur des militaires rappelés ou maintenus provisoirement sous les drapeaux. (N° 554, session de 1955-1956. — M. Marcilhacy, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à créer, à l'occasion du quarantième anniversaire de la bataille de Verdun, un contingent de croix de la Légion d'honneur au profit des anciens combattants de 1914-1918 remplissant certaines conditions. (N°s 500 et 557, session de 1955-1956. — M. Parisot, rapporteur de la commission de la défense nationale.)

Discussion de la proposition de loi de M. Edmond Michelet, tendant à renforcer les pouvoirs donnés au Gouvernement par la loi n° 56-258 du 16 mars 1956. (N°s 472 et 556, session 1955-1956. — M. Julien Brunhes, rapporteur de la commission de la défense nationale.)

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur l'assurance vieillesse des chauffeurs de taxis. (N°s 512 et 560, session de 1955-1956. — Mme Girault, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale.)

Discussion de la proposition de résolution de MM. Jules Castellani, Robert Aubé, Susset et Ralijaona Laingo, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence en faveur de Madagascar un certain nombre de mesures nécessaires à l'organisation du marché du café, à l'amélioration de la qualité et au développement de la consommation. (N°s 546 et 564, session de 1955-1956. — M. Jules Castellani, rapporteur de la commission de la France d'outre-mer.)

Discussion des propositions de loi :

1° De MM. Plazanet, Chapalain, Liot, Le Basser et Jules Castellani, tendant à rétablir les modalités d'élection des conseils municipaux établies par la loi du 5 avril 1884 en les complétant par certaines dispositions assurant l'égalité des moyens de propagande ;

2° De M. Schwartz, tendant à rétablir, en matière d'élections municipales, le régime électoral de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale ;

3° De Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, ayant pour objet de rétablir pour l'élection des conseils municipaux des communes de plus de 9.000 habitants le régime électoral de la loi du 5 avril 1884. (N°s 104 et 247, année 1955, 439 et 473, session de 1955-1956. — M. Deutschmann, rapporteur de la commission de l'intérieur [administration générale, départementale et communale, Algérie] et avis de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions. — M. Joseph Raybaud, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt-trois heures dix minutes.*)

Le Directeur du service de la sténographie du Conseil de la République,

PAUL VAUDEQUIN.

Errata

au compte rendu in extenso *de la 2e séance du 14 juin 1956.*

FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ

Page 1133, 2e colonne, 5e alinéa (1er alinéa de l'amendement n° 22 de M. Walker), 6e ligne,

Au lieu de: « afférente aux bénéfices... »,

Lire: « afférentes aux bénéfices... ».

Page 1134, 1re colonne, **rétablir** les 2e et 3e alinéas avant la fin dans la rédaction suivante:

« Majorer d'un demi-décime la taxe proportionnelle sans limite d'exonération s'il s'agit de revenus de valeurs mobilières et lorsque le revenu imposable dépasse 440.000 francs, s'il s'agit des autres catégories de revenus, et pour les revenus imposables supérieurs à 600.000 francs la surtaxe progressive, afférentes aux bénéfices et revenus réalisés ou acquis depuis et y compris l'année 1955 ou les exercices clos en 1955:

« Majorer l'impôt sur les sociétés d'un quart de décime pour les bénéfices des exercices clos en 1955 et d'un demi-décime pour les bénéfices réalisés depuis et y compris les exercices clos en 1956 ».

Errata

au compte rendu in extenso *de la séance du 21 juin 1956.*

INTERVENTION DE M. EDGARD PISANI

Page 1234, première colonne, avant-dernier paragraphe, troisième ligne.

Au lieu de: « ... il n'y a aucune possibilité... »,

Lire: « ... il n'y a aucune impossibilité... ».

INTERVENTION DE M. MICHEL DEBRÉ

Page 1248, première colonne.

1° **Remplacer** l'antépénultième paragraphe par le suivant:

« Il y a le projet de l'Organisation européenne de coopération économique et les possibilités de l'Union de l'Europe occidentale, organisation qui permet, en matière militaire, à la fois de maintenir les interdictions qui pèsent sur l'Allemagne et d'établir un contrat des armements selon un système où France et Angleterre sont à égalité de charges et de droits ».

2° **Remplacer** l'avant-dernier paragraphe par le suivant:

« En face de ce projet et de cette possibilité, il est un autre projet, d'origine politique plus que technique, et qui rouvre un débat dramatique pour la conscience et l'unité nationales ».

3° Dernier paragraphe, deuxième ligne:

Au lieu de: « — et je pense encore une fois... »,

Lire: « — et j'estime encore une fois... ».

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE
LE 26 JUIN 1956

Application des articles 84 à 86 du règlement, ainsi conçus:

« Art. 84. — *Tout sénateur qui désire poser une question orale au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions orales doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; sous réserve de ce qui est dit à l'article 87 ci-dessous, elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur.*

« *Les questions orales sont inscrites sur un rôle spécial au fur et à mesure de leur dépôt.*

« Art. 85. — *Le Conseil de la République réserve chaque mois une séance pour les questions orales posées par application de l'article 84. En outre, cinq d'entre elles sont inscrites, d'office, et dans l'ordre de leur inscription au rôle, en tête de l'ordre du jour de chaque mardi.*

« *Ne peuvent être inscrites à l'ordre du jour d'une séance que les questions déposées huit jours au moins avant cette séance.*

« Art. 86. — *Le président appelle les questions dans l'ordre de leur inscription au rôle. Après en avoir rappelé les termes, il donne la parole au ministre.*

« *L'auteur de la question, ou l'un de ses collègues désigné par lui pour le suppléer, peut seul répondre au ministre; il doit limiter strictement ses explications au cadre fixé par le texte de sa question; ces explications ne peuvent excéder cinq minutes.*

« *Si l'auteur de la question ou son suppléant est absent lorsqu'elle est appelée en séance publique, la question est reportée d'office à la suite du rôle.*

« *Si le ministre intéressé est absent, la question est reportée à l'ordre du jour de la plus prochaine séance au cours de laquelle doivent être appelées des questions orales.* »

778. — 26 juin 1956. — **M. Philippe d'Argenlieu** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** pour quelles raisons le Gouvernement a accepté une date précise pour le rattachement de la Sarre à l'Allemagne: 1° alors qu'aucune garantie n'a été donnée aux fonctionnaires, hommes politiques et militants qui ont servi la cause d'une Sarre libre contre les persécutions et réclamations de mauvaise foi de leurs adversaires; 2° alors qu'aucune mesure n'a été prise aux fins d'éviter des spoliations aux dépens des mêmes personnes, ainsi que les spoliations envisagées en matière de presse.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE
LE 26 JUIN 1956

Application des articles 82 et 83 du règlement, ainsi conçus:

« Art. 82. — *Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.* »

« Art. 83. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.

(Application de règlement du Conseil de la République.)

Présidence du conseil.

Nos 1531 Marc Rucart; 5103 Michel Debré; 5717 Antoine Colonna; 5724 Antoine Colonna; 5731 Antoine Colonna; 5734 Antoine Colonna; 6939 Edmond Michelet; 6377 Michel Debré; 6378 Michel Debré.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE L'INFORMATION

Nos 5767 Raymond Susset; 6023 Ernest Pezet; 6711 Jean-Louis Tinaud.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE

Nos 3904 Jacques Debû-Bridel, 6629 Marcel Boulangé.

Affaires économiques et financières.

Nos 899 Gabriel Tellier; 1351 Jean Berlaud; 1499 Maurice Walker; 1500 Maurice Walker; 1836 Jean Doussot; 2181 Maurice Pic; 2999 Paul Pauly; 3119 François Ruin; 3565 Charles Deutschmann; 3762 René Schwartz; 3822 Edgar Tailhades; 4009 Waldeck L'Huillier; 4029 Michel Debré; 4108 Robert Aube; 4136 Jacques Gadoin; 4137 Léon Motais de Narbonne; 4355 Yves Jaouen; 4494 Léon Motais de Narbonne; 4499 Lucien Tharradin; 4501 Lucien Tharradin; 4523 Jean Coupigny; 4591 Bernard Chochoy; 4715 Yves Jaouen; 5197 Raymond Bonnefous; 5613 Robert Liot; 5695 Yvon Coudé du Foresto; 5782 Max Fléchet; 5784 Georges Maurice; 5798 Yves Jaouen; 5860 Henri Parisot; 5939 Luc Durand-Réville; 5951 Robert Aube; 6014 Geoffroy de Montalembert; 6095 Emile Roux; 6104 Edgard Pisani; 6119 Jean Berlaud; 6176 Emile Durieux; 6220 Abel Sempé; 6242 Emile Aubert; 6257 Yves Estève; 6272 Raymond Susset; 6280 Martial Brousse; 6285 Claude Mont; 6303 Abel Sempé; 6304 Alphonse Thibon;

6315 Paul Piales; 6317 Jean Nayrou; 6320 Fernand Auberger; 6363 Fernand Auberger; 6412 Maurice Walker; 6477 Waldeck L'Huillier; 6520 Yvon Coudé du Foresto; 6545 Robert Brettes; 6571 Etienne Rabouin; 6573 Etienne Rabouin; 6594 Jacques Delalande; 6634 Marcel Boulangé; 6649 René Blondelle; 6650 Claude Mont; 6664 Marcel Bertrand; 6665 Louis Courroy; 6666 René Radius; 6688 Jean Geoffroy; 6689 Robert Liot; 6703 Jean Doussot; 6704 Jean Doussot; 6705 Emile Roux; 6715 Jean Doussot.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Nos 4230 Marcel Lemaire; 4273 Yvon Coudé du Foresto; 6105 Henri Maupoil; 6436 Emile Vanrullen; 6667 Henri Cordier; 6668 Jean Péridier; 6690 Jacques Gadoin.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU BUDGET

Nos 2633 Luc Durand-Réville; 2704 Pierre de Villoutreys; 4134 Marius Moutet; 4642 Charles Naveau; 6600 Albert Lamarque; 6670 Marcel Molle; 6727 Henri Maupoil.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'AGRICULTURE

Nos 6706 Abel Sempé; 6728 Claudius Delorme.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'INDUSTRIE ET AU COMMERCE

No 6606 Michel Debré.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA RECONSTRUCTION ET AU LOGEMENT

Nos 6691 Henri Varlot; 6636 Luc Durand-Réville; 6716 Jean Bertaud.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Nos 6717 Jean Nayrou; 6718 René Plazanet.

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA MARINE MARCHANDE

No 6517 Joseph Le Digabel.

Affaires étrangères.

Nos 4706 André Armengaud; 5104 Michel Debré; 5571 Pierre de La Gontrie; 6163 Michel Debré; 6457 Roger Carcassonne; 6381 Michel Debré; 6612 Michel Debré; 6659 Michel Debré; 6660 Michel Debré; 6676 Edmond Michelet; 6707 Luc Durand-Réville; 6719 Michel Debré.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES

No 6693 Michel Debré.

Affaires sociales.

No 6708 Joseph Raybaud.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA SANTÉ PUBLIQUE ET A LA POPULATION

Nos 6067 Jacques Gadoin; 6721 Robert Marignan.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU TRAVAIL ET A LA SÉCURITÉ SOCIALE

No 6679 Maurice Walker.

Anciens combattants et victimes de guerre.

No 6617 Edmond Michelet.

Défense nationale et forces armées.

Nos 6591 Edmond Michelet; 6680 Jean Florisson; 6695 Jean Bène; 6696 Léo Hamon; 6697 Jacques de Menditte; 6722 Charles Naveau.

Education nationale, jeunesse et sports.

Nos 4842 Marcel Delrieu; 6638 Jean-Louis Tinaud; 6711 Georges Portmann; 6723 Jean Bertaud; 6729 Claude Mont.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX ARTS ET AUX LETTRES

No 6506 Jacques Augarde.

France d'outre-mer.

Nos 6460 André Fousson; 6507 Luc Durand-Réville; 6624 Jules Castellani; 6724 Luc Durand-Réville; 6725 Armand Josse.

Intérieur.

Nos 5442 Jean Bertaud; 5873 Jean Bertaud; 6047 Jean Reynouard; 6610 Marcel Boulangé; 6730 Claude Mont.

Justice.

No 6731 Georges Aguesse.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

6799. — 26 juin 1956. — **M. Emile Claparède** expose à **M. le ministre des affaires économiques et financières** qu'à la suite de la vérification de la comptabilité d'un transporteur, l'administration des contributions directes aurait refusé de procéder à la rectification des amortissements pratiqués alors qu'il avait été réintégré, dans les résultats de l'exercice, une partie d'une plus-value sur cession dont le montant avait été réinvesti au cours de l'année même de la réalisation. L'élément sur lequel cette plus-value avait été réinvestie a été amorti suivant les règles fiscales, c'est-à-dire d'après la valeur d'acquisition diminuée de la plus-value réinvestie. Du fait de la rectification de la plus-value, la base d'amortissements se trouve augmentée de 600.000 F; et lui demande si l'administration n'aurait pas dû, dans ce cas particulier, accéder à la demande du contribuable et rectifier les amortissements pratiqués proportionnellement au montant de la partie de la plus-value qui a été réintégrée. Exemple chiffré:

1° Amortissements pratiqués:

Valeur du matériel	8.200.000
Plus-value réinvestie	6.000.000
Base d'amortissement	2.200.000
Amortissement pratiqué (25 p. 100)	550.000

2° Rectification demandée à l'inspecteur après correction de la plus-value:

Valeur du matériel	8.200.000
Plus-value réinvestie	5.400.000
Nouvelle base d'amortissement	2.800.000
Amortissement possible	700.000
Déjà pratiqué	550.000
Complément d'amortissement demandé	150.000

6800. — 26 juin 1956. — **M. Michel de Pontbriand** demande à **M. le ministre des affaires économiques et financières** pour quelles raisons le département de la Loire-Inférieure a été tenu en dehors du « plan breton » institué par le décret du 30 juin 1955, perdant ainsi les avantages de l'action régionale envisagés par son ministère.

AFFAIRES SOCIALES

(Secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population.)

6801. — 26 juin 1956. — **M. Hector Rivierez** demande à **M. le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population** en vertu de quel texte l'administration de l'assistance publique est autorisée à décerner titre exécutoire contre les enfants des malades hospitalisés et ne pouvant faire face aux frais d'hospitalisation, et si elle n'a pas, au préalable, l'obligation d'obtenir des tribunaux de l'ordre judiciaire jugement de condamnation contre les descendants de ces malades.

DEFENSE NATIONALE ET FORCES ARMEES

6802. — 26 juin 1956. — **M. Robert Liot** demande à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** pour quelles raisons les jeunes gens du contingent 54/2, ayant effectué à ce jour deux ans de service militaire en Afrique du Nord ou dans l'Union française, sont maintenus sous les drapeaux pour une période de deux à trois mois, alors que les jeunes gens du même contingent qui ont effectué leur service militaire en France sont maintenant libérés, pour partie.

6803. — 26 juin 1956. — **M. Hector Rivierez** demande à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** si un israélite tunisien, protégé français, engagé volontaire pour la durée de la guerre, ayant suivi avec succès les cours préparatoires des officiers de réserve d'infanterie mais non promu aspirant — car se trouvant alors dans l'attente de sa naturalisation — peut, maintenant qu'il est naturalisé et affecté à une unité, se prévaloir de ses études faites et du diplôme obtenu, pour postuler le grade d'aspirant.

FRANCE D'OUTRE-MER

6804. — 26 juin 1956. — **M. Ralijaona Laingo** rappelle à **M. le ministre de la France d'outre-mer** que la récolte du café va s'ouvrir très prochainement à Madagascar. Il lui demande qu'avant le 1er juillet 1956 soient publiés les arrêtés fixant les prix d'intervention et de soutien du café pour la campagne 1956-1957, ces prix étant fixés de façon à garantir aux producteurs une légitime rémunération.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du mardi 26 juin 1956.

SCRUTIN (N° 108)

Sur la proposition de résolution de M. Abel-Durand et plusieurs de ses collègues présentée en conclusion du débat sur la question orale de M. Michel Debré relative au Maroc et à la Tunisie (n° 3).

Nombre des votants.. 223
Majorité absolue.. 112

Pour l'adoption............................ 208
Contre 15

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abel-Durand.
Aguesse.
Alric.
Louis André.
Philippe d'Argenlieu.
Robert Aubé.
Augarde.
Baratgin.
Bataille.
Beaujannot.
Jean Bertaud.
Jean Berthoin.
Général Béthouart.
Biatarana.
Auguste-François Billiemaz.
Blondelle.
Boisrond.
Raymond Bonnefous.
Bonnet.
Borgeaud.
Boudinot.
Georges Boulanger (Pas-de-Calais).
Bouquerel.
Bousch.
André Boutemy.
Boutonnat.
Brizard.
Martial Brousse.
Julien Brunhes.
Bruyas.
René Caillaud.
Capelle.
Mme Marie-Hélène Cardot.
Jules Castellani.
Frédéric Cayrou.
Cerneau.
Chamaulte.
Chambriard.
Chapalain.
Maurice Charpentier.
Robert Chevalier (Sarthe).
Paul Chevallier (Savoie).
Claireaux.
Claparède.
Colonna.
Henri Cordier.
Henri Cornat.
André Cornu.
Coudé du Foresto.
Coupigny.
Courroy.
Cuif.
Michel Debré.
Jacques Debû-Bridel.
Deguise.
Mme Marcelle Delabie.
Delalande.
Yvon Delbos.
Claudius Delorme.
Vincent Delpuech.
Delrieu.
Descours-Desacres.
Deutschmann.
Mme Marcelle Devaud.
Jean Doussot.
Driant.
René Dubois.
Roger Duchet.
Dulin.
Charles Durand.
Durand-Réville.
Enjalbert.
Yves Estève.
Filion.
Fléchet.
Florisson.
Bénigne Fournier (Côte-d'Or).
Gaston Fourrier (Niger).
Jacques Gadoin.
Gaspard.
Etienne Gay.
de Geoffre.
Hassan Gouled.
Robert Gravier.
Jacques Grimaldi.
Louis Gros.
Hartmann.
Hoeffel.
Houcke.
Houdet.
Alexis Jaubert.
Jézéquel.
Edmond Jollit.
Josse.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Koessler.
Laburthe.
Jean Lacaze.
Lachèvre.
de Lachomette.
Georges Laffargue.
de La Gontrie.
Ralijaona Laingo.
Laurent-Thouverey.
Le Basser.
Le Bot.
Lebreton.
Le Digabel.
Lelant.
Le Léannec.
Marcel Lemaire.
Le Sassier-Boisauné.
Levacher.
Liot.
Litaise.
Lodéon.
Longchambon.
Longuet.
Gaston Manent.
Marcilhacy.
Marignan.
Jacques Masteau.
Mathey.
de Maupeou.
Henri Maupoil.
Georges Maurice.
de Menditte.
Menu.
Metton.
Edmond Michelet.
Marcel Molle.
Monichon.
Monsarrat.
Claude Mont.
de Montalembert.
de Montullé.
Motais de Narbonne.
Ohlen.
Hubert Pajot.
Parisot.
Pascaud.
François Patenôtre.
Paumelle.
Marc Pauzet.
Pellenc.
Perdereau.
Georges Pernot.
Perrot-Migeon.
Peschaud.
Piales.
Pidoux de La Maduère.
Raymond Pinchard (Meurthe-et-Moselle).
Jules Pinsard (Saône-et-Loire).
Edgard Pisani.
Marcel Plaisant.
Plait.
Plazanet.
Alain Poher.
de Pontbriand.
Georges Portmann.
Gabriel Puaux.
Quenum-Possy-Berry.
Rabouin.
Radius.
de Raincourt.
Ramampy.
Joseph Raybaud.
Razac.
Repiquet.
Restat.
Reynouard.
Paul Robert.
de Rocca-Serra.
Rochereau.
Rogier.
Rotinat.
Marc Rucart.
François Ruin.
Marcel Rupied.
Sahoulba Gontchome.
Satineau.
Sauvetre.
Schiaffino.
François Schleiter.
Schwartz.
Séné.
Raymond Susset.
Tardrew.
Teisseire.
Gabriel Tellier.
Tharradin.
Thibon.
Mme Jacqueline Thome-Patenôtre.
Jean-Louis Tinaud.
Henry Torrès.
Treilu.
Amédée Valeau.
François Valentin.
Henri Varlot.
Verneuil.
de Villoutreys.
Voyant.
Wach.
Maurice Walker.
Michel Yver.
Joseph Yvon.
Zussy.

Ont voté contre :

MM.
Berlioz.
Nestor Calonne.
Chaintron.
Léon David.
Mme Renée Dervaux.
Mme Yvonne Dumont.
Dupic.
Dutoit.
Mme Girault.
Waldeck L'Huillier.
Mahdi Abdallah.
Namy.
Général Petit.
Primet.
Ulrici.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
Ajavon.
Auberger.
Aubert.
de Bardonnèche.
Henri Barré.
Baudru.
Paul Béchard.
Jean Bène.
Marcel Bertrand.
Marcel Boulangé (territoire de Belfort).
Brégégère.
Brettes.
Mme Gilberte Pierre-Brossolette.
Canivez.
Carcassonne.
Gaston Charlet.
Chazette.
Pierre Commin.
Courrière.
Dassaud.
Paul-Emile Descomps.
Diallo Ibrahima.
Djessou.
Amadou Doucouré.
Droussent.
Durieux.
Jean Fournier (Landes).
Fousson.
Jean Geoffroy.
Gondjout.
Goura.
Gregory.
Haïdara Mahamane.
Léo Hamon.
Kalenzaga.
Kotouo.
Albert Lamarque.
Lamousse.
Le Gros.
Léonetti.
Pierre Marty.
Mamadou M'Bodje.
Méric.
Minvielle.
Mistral.
Montpied.
Marius Moutet.
Naveau.
Nayrou.
Arouna N'Joya.
Pauly.
Péridier.
Joseph Perrin.
Mlle Rapuzzi.
Riviérez.
Jean-Louis Rolland.
Alex Roubert.
Emile Roux.
Sempé.
Soldani.
Southon.
Suran.
Symphor.
Edgar Tailhades.
Diongolo Traoré.
Vanrullen.
Verdeille.
Zafimahova.
Zéle.
Zinsou.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Armengaud.
Benchiha Abdelkader.
Chérif Benhabyles.
Benmiloud Khelladi.
Bordeneuve.
Champeix.
Chochoy.
Dulin.
Ferhat Marhoun.
Filippi.
Gilbert-Jules.
Yves Jaouen.
René Laniel.
Mostefaï El-Hadi.
Pic.
Pinton.
Yacouba Sido.
Tamzali Abdennour.
Fodé Mamadou Touré.
Vandaele.

Absents par congé :

MM. Georges Bernard, Clerc et Seguin.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et M. Ernest Pezet, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants.. 232
Majorité absolue.. 117

Pour l'adoption............................ 216
Contre 16

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Rectification

au compte rendu in extenso *de la séance du mercredi 20 juin 1956.*
(*Journal officiel* du 21 juin 1956.)

Dans le scrutin (n° 105) (après pointage) sur la prise en considération du contreprojet (n° 1) opposé par M. Restat à la proposition de loi relative à la formation professionnelle agricole:

M. Claparède, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu voter « contre ».

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.